LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDITION QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,781

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 98 MONTREAL MARDI 26 FEVRIER 1901 DOUZE PAGES—UN CENTIN

MISERE DEGOUTANTE

L'affreuse situation d'une pauvre vieille de la rue St Dominique que LA PRESSE signale aux autorités sanitaires

LA MALHEUREUSE VIT DANS UN REDUIT IMMONDE

Elle est exposée à la faim, aux maladies les plus pénibles et aux mauvais traitements de gamins mal intentionnés qui lui rendent la vie insupportable

Tout au fond d'une cour située entre les Nos 1109 et 1115 de la rue St Dominique, quatre familles sont entassées dans une construction de briques, composée en tout de huit appartements.

Ce sont de pauvres ouvriers, que la misère des temps oblige à rechercher ainsi un logis dont le loyer ne viendra pas absorber tout leur minime salaire.

Ayant été informé que deux vieux époux, du nom de Blais, vivaient en cet endroit, dans la plus affreuse détresse, un représentant de "La Presse" alla constater, dimanche après-midi, si le récit presque incroyable, que l'on avait fait de leur misère, avait quelque fonds de vérité.

Le logis de la famille Blais porte le No 1111.

Devant la porte, un amas d'immondices et de matières en putréfaction répand dans l'atmosphère des miasmes pestilentiels. Une impression à la fois de pitié et de dégoût étreint sur le champ le visiteur que quelque prétexte amène à ces lieux.

Le reporter de "La Presse" ne se laissa pas rebuter par l'aspect de ce décor, si peu attrayant ; il était venu pour voir ; il ne voulut pas rester en chemin, et frappa à la porte du logis en question, doucement d'abord, puis ensuite à coups redoublés.

Voyant que rien ne bougeait à l'intérieur, il entra résolument, sans savoir quelle réception l'y attendait.

Une odeur fétide s'exhalait de la place. Assise près d'un poêle sans feu, une vieille femme, courbée sous le poids des années, s'efforçait de tirer quelques bouffées de fumée d'une pipe qu'elle portait à sa bouche d'une main mal assurée.

Des lambeaux de vêtements dissimulaient à peine ses membres déformés. Elle fixait dans le vide deux grands yeux bleus, auxquels l'âge a maintenant enlevé toute vitalité.

Les murs, le parquet, les quelques meubles brisés, qui ornaient l'appartement, étaient d'une malpropreté repoussante.

Dans une chambre voisine — ce logis n'en contient que deux, — un vieillard était étendu sur un lit, propre à faire fuir au loin le dormeur le plus assoiffé de sommeil.

Personne ne se dérangea, à l'entrée du reporter. La vieille femme continuait à torturer inutilement la pipe à laquelle elle donnait en ce moment toute son attention.

"Vous êtes madame Blais ?" fit le visiteur à haute voix. Sans paraître le moindrement surprise, elle pencha la tête en faisant un signe affirmatif.

"Quel âge avez-vous ?"

La pauvresse sembla réfléchir un instant, puis elle répondit : "Je ne sais pas ; je suis bien vieille."

Un troisième personnage entra à ce moment en scène : c'était le maître du logis, qui venait de quitter son grabat. Le reporter se retourna pour le saluer, mais un frisson de dégoût lui parcourut alors tout le membres, et paralysa chez lui jusqu'à l'usage de la parole : le vieillard, titubant à chaque pas, s'efforçait, en s'appuyant sur une chaise boiteuse, de se traîner jusqu'au milieu de la chambrette. Il était ivre !

Ne s'attendant guère à voir une scène d'un réalisme aussi révoltant venir s'ajouter à celles qu'il avait déjà sous les yeux, le reporter n'en put supporter davantage. Sortant précipitamment de ce taudis, il résolut de s'adresser aux voisins pour se procurer les détails qu'il cherchait. Voici l'histoire qu'on lui raconta :

Les époux Blais demeurent en cet endroit depuis près de trois années.

L'homme est âgé de 65 ans. Employé depuis très longtemps dans une famille de la rue Guy, il gagne 50 cts par jour.

Dès quatre heures du matin, il part à pied pour se rendre à son travail, et ne revient qu'à six heures du soir.

Tant qu'il est absorbé par les occupations de son état, il ne prend pas une larme de boisson ; mais une fois l'ouvrage terminé, son logis s'emplit de jeunes gens de 16 à 17 ans, qui semblent avoir choisi cet endroit comme théâtre de leurs orgies, et là, le whiskey fait son œuvre.

Depuis le mois de septembre, il n'y a pas une goutte d'eau dans la maison, les propriétaires de l'aqueduc du Mile-End, les voyant dans l'impossibilité de payer leurs redevances, leur ont retranché complètement cet article de première nécessité.

LA FEMME BLAIS, AGEE DE 80 ANS, QUI LANGUIT ACTUELLEMENT DANS LA PLUS SOMBRE MISERE, AU FOND D'UNE COUR, SUR LA RUE SAINT-DOMINIQUE.

La maison sert à toutes fins, comme une écurie, et de la même manière que chez les animaux. On ne peut concevoir comment il se fait que la pire contagion n'éclate pas tout-à-coup au sein des familles qui avoisinent cet endroit.

Ce malheur advenant, quelle responsabilité ce serait, alors, pour ceux à qui incombe le devoir de ne pas laisser ainsi pourrir tout vivants deux êtres humains!

Le vieillard se nourrit de saletés, que bien des gens ne pourraient même regarder sans détourner ensuite la tête avec horreur.

On pourrait objecter qu'il est responsable de cet horrible état de choses : peut-être, mais sa position est celle d'un grand seigneur, comparée à celle de sa vieille épouse, et l'on ne pourra dire que cette dernière recherche la misère.

La femme aura atteint bientôt sa quatre-vingtième année.

Presque aveugle, sourde à ne rien entendre, elle traîne une misérable existence, qu'on ne laisserait pas supporter même à une brute sans avoir à répondre de cette action devant les tribunaux.

Incapable de se mouvoir, elle passe ses longues journées seule, assise près d'un poêle qu'elle n'a pas même la force d'entretenir elle-même. Si les voisins ne pensent pas à aller réchauffer d'eux-mêmes ses membres que la vieillesse et les froids de l'hiver viennent glacer, elle passe là des heures entières à grelotter, en ne prenant, pour tout réconfortant, que quelques gorgées de lait, qu'elle puise dans un pot encrassé, déposé auprès d'elle.

De temps à autre, elle cherche dans sa pipe quelque distraction. Elle jette alors çà et là ses allumettes encore pleines de feu. Ses vêtements, brûlés en plusieurs endroits, sont à pour montrer le danger continuel qu'elle court d'être brûlée vive. Deux fois déjà des voisins l'ont transportée hors de son taudis au moment où elle allait succomber dans des nuages de fumée qui l'enveloppaient de toutes parts.

Quand la nécessité la force à se mouvoir, elle se traîne alors sur sa chaise au milieu de l'appartement ; mais malgré la lenteur calculée de ses mouvements, elle fait encore des chutes si fréquentes, que son bras droit pend à son côté, paralysé par les blessures qu'elle s'y est infligées en tombant.

Presqu'aussitôt après le départ de son époux, dès cinq heures du matin, elle se porte sur sa chaise boiteuse et commence à préparer le souper du vieillard. Ce dernier revient de son travail à six heures du soir, et bien souvent, à cette heure avancée, son repas, composé de morue non désalée et de patates non pelées, n'est pas encore prêt.

La pauvresse, elle-même, ne se nourrit que de lait et de gruau, quand les voisins lui font la charité de lui en préparer. Mais son estomac, désorganisé par de longues privations et par toutes les ordures qui y pénètrent, se refuse maintenant à toute fonction digestive. Le plancher reçoit sur-le-champ tous les aliments que la vieille femme est parvenue à absorber et c'est au milieu de ces immondices qu'elle croupit durant des jours entiers.

Ces détails ne sont pas exagérés: qu'on se donne la peine d'aller en constater l'exactitude, et l'on aura sous les yeux un spectacle pis encore que celui que nous essayons de décrire.

N'eussent été les soins charitables qu'une voisine, Mlle Hélène Clark, No 1109 rue St Dominique, s'est efforcée de lui prodiguer, elle serait aujourd'hui morte de misère et d'inanition.

Pour comble de malheur, les jeunes gens qui se rassemblent dans ce taudis, s'évertuaient, jusqu'à ces derniers jours, à la traiter de la façon la plus indigne, lui jetant même à la figure du jus de tabac et d'autres saletés.

L'été dernier, étant parvenue à se traîner, sur sa chaise, jusqu'au milieu de la cour, au fond de laquelle elle languit, elle appela à grands cris les voisins, leur demandant quelques aliments. Il était tard dans l'après-midi, et elle n'avait pas mangé depuis la veille.

Quelques jours après cet incident, Mlle Clark la trouva la figure et les vêtements couverts de vert français : son époux en avait acheté pour détruire la vermine qui infestait le logis, et la vieille, sans s'en apercevoir l'avait entièrement répandu sur elle-même.

Depuis l'an dernier, plusieurs personnes se sont intéressées à son sort, et ont cherché à la placer chez les Sœurs, mais des objections venant de haut lieu ont contraint la malheureuse de rester encore plongée dans la misère et la malpropreté la plus repoussante.

C'est ainsi que la santé publique est menacée ; que les lois les plus sacrées de la nature sont violées et cela au vu et au su d'un grand nombre de personnes.

Il ne faut pas condamner tout le monde : plusieurs dames charitables avaient commencé à exercer à l'égard de la femme Blais les préceptes de la charité chrétienne, mais elles durent y renoncer, ne pouvant surmonter le dégoût qu'elles éprouvaient devant des scènes aussi rebutantes.

Il est temps, toutefois, que ceux qui ont le devoir de protéger la vie des citoyens prennent cette affaire en mains : parce qu'une malheureuse a atteint ses dernières limites de l'âge, on ne doit pas pour cela la laisser périr, faute de bons soins, d'air pur, et on devrait, voir à lui fournir des aliments qui ne soient pas en putréfaction.

SAMEDI OU LUNDI

La date du départ du navire à hélice LA PRESSE pour son expédition maritime.

Choix du capitaine. — Les pavillons de l'expédition. — Un canon à bord.—L'état des glaces.—Nombreuses lettres.—Offres de médecins.—Place à un missionnaire.—Consignations pour les postes de la cote.

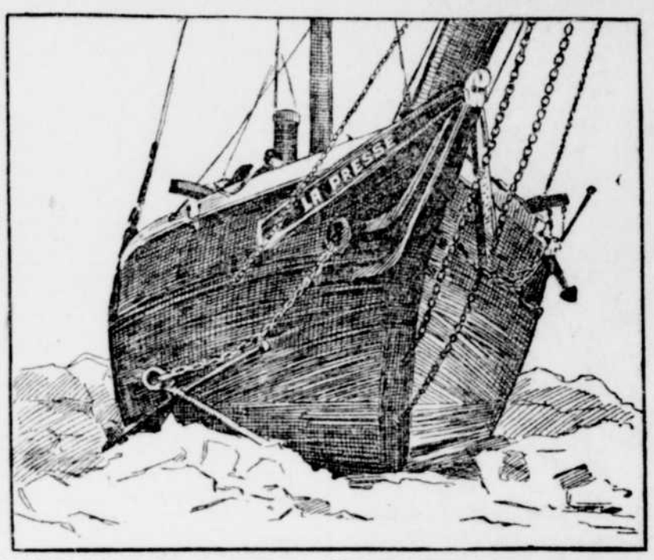

L'AVANT DU STEAMER "LA PRESSE" NOTRE VIGNETTE MONTRE LE TRAVAIL QUE DOIVENT FAIRE LES OUVRIERS DANS UNE COUCHE DE GLACE DE 20 POUCES D'EPAISSEUR, POUR SORTIR LE NAVIRE DU BASSIN LOUISE. — D'après un cliché de notre correspondant particulier.

Le capitaine Pierre Bégin, celui qui est chargé d'équiper le navire à hélice "La Presse," pour l'expédition maritime qui sera faite dans le but de résoudre le problème de la navigation d'hiver jusqu'au port de Québec, nous télégraphie ce matin que son navire sera prêt à prendre la mer samedi de cette semaine ou lundi au plus tard, si toutefois les travaux de réparation ne sont pas accidentellement interrompus.

* * *

A la demande de l'armateur, deux pavillons, en sus du drapeau anglais qui s'impose à la corne, ont été confectionnés pour l'expédition. L'un, une flamme rouge de 27 pieds de long sur cinq de large à sa base, avec l'inscription "La Presse," flottera au grand mât ; l'autre, le pavillon proprement dit de l'expédition, flottera au mât d'artimon. Il mesure 12 pieds par 5 et porte sur fond rouge une tuque bleue.

* * *

Le navire de "La Presse" sera aussi pourvu d'un canon de cuivre qui a toute une histoire, avant été recueilli du naufrage du "Titania." On s'en servira tant pour les saluts que pour les signaux, au cours de la croisière.

* * *

Sur la foi d'une correspondance spéciale reçue de Québec, un journal du matin, de Montréal, annonce que "pour le moment, la glace ne constitue pas un obstacle pour la simple raison qu'il n'y en a pas".

Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans le "Soleil" d'hier : "Une personne qui vient de parcourir une partie du bas du fleuve, nous apprend que près de Matane, il a vu sur le fleuve, aussi loin que la vue portait, un champ de glace qui s'amoncelait dans le golfe. Il prétend qu'il y a un parcours d'au moins 25 milles de longueur du fleuve, couvert par la glace".

* * *

Nous ne pouvons pas suffire à publier au jour le jour toutes les lettres que le courrier nous apporte. Le lecteur en trouvera cinq colonnes à la page huit.

Parmi les signataires d'intéressantes communications reçues ce matin, nous remarquons sir James Lemoine, Galt Brothers, Dominion Line Royal Mail Steamship, l'honorable Pierre Garneau, Son Honneur le maire Guay, le maire McWilliams, de la Pointe au Père, l'hon. M. Bickerdike, The Western Assurance Company, M. le capitaine de Gagné, The Quebec Board of Trade, M. Lemay, député de Lotbinière, The Commercial Assurance Company, M. le Dr F. X. Bossé, de St Octave de Métis, le capitaine L. R. Demers, du steamer "Campana", le capitaine G. T. Hamelin, de Manchester, N. H., le Dr Pineault, de Matapédia, etc.

Dès hier soir, en réponse à l'appel de notre journal, trois médecins sont venus nous offrir leurs services pour l'expédition de "La Presse". Comme nous n'entendons pas faire de favoritisme en cette affaire, nous laisserons à la Faculté même de désigner d'entre toutes les offres celle qui remplirait le mieux les conditions scientifiques et philantropiques que nous avons exposées dans notre édition d'hier. Les noms des médecins désireux de faire partie de l'expédition, de "La Presse" seront reçus à nos bureaux jusqu'au jour du départ.

* * *

Contrairement à nos prévisions premières, nous croyons maintenant pouvoir trouver place dans notre expédition à une personne de plus. D'entre tous ceux qui pourraient s'offrir à nous accompagner, soit au titre philantropique, scientifique ou simplement sportique, nous donnerons la préférence à un ministre de la religion, si tant est qu'il s'en trouve un, curé ou missionnaire, qui désire, pour les besoins spirituels de ses ouailles, être mis à la côte sur un point quelconque du golfe Saint-Laurent.

* * *

C'est le capitaine Isidore Lacombe, de Montmagny, un vieux loup de mer, diplômé comme capitaine en 1873, sous le gouvernement McKenzie, qui aura la charge du navire "La Presse" pour son expédition. Il sera assisté du capitaine Pierre Bégin, l'armateur. Ces deux vieux marins connaissent le fleuve et le golfe St Laurent sur le bout de leurs doigts et nous croyons pouvoir assurer que leurs observations feront autorité auprès de tous nos navigateurs.

* * *

Nous avons déjà reçu plusieurs colis que des correspondants nous prient de vouloir bien apporter, qui pour un parent, qui pour un ami le long des côtes du Labrador ou l'Ile d'Anticosti.

"La Presse" est bien prête à faire cette faveur au public, mais sans encourir d'autre responsabilité que celle d'une tentative raisonnable pour apporter ces différents colis à destination. Il va de soi que ces lettres seront rapportées, si le navire "La Presse" ne peut faire escale aux endroits demandés.

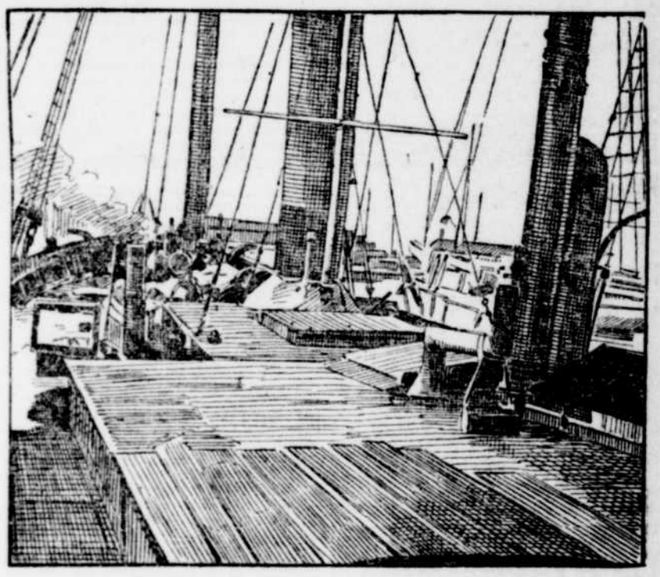

LE PONT DU STEAMER "LA PRESSE." INSTANTANE PRIS PAR NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.

LE VERT DE PARIS

Une jeune femme en absorbe une forte dose, mais échappe heureusement à la mort

Attirés par des gémissements d'agonie, les gens de la maison enfoncèrent la porte et se trouvèrent en présence d'un douloureux spectacle.

Sur un lit, se tordant dans les affres de la douleur, le visage convulsé, était une jeune femme.

Il était près de minuit. Tout reposait dans la maison de pension qui porte le No 447 rue St Jacques. D'abord on crut, en entendant les premières plaintes, qu'il s'agissait tout simplement d'une personne indisposée. Mais les plaintes se prolongeant plus nombreuses et plus fortes, on accourut.

Quels ne furent pas la stupeur et l'effroi des quelques personnes accourues, lorsqu'elles virent tout près de cette jeune femme torturée par la douleur et dans tout l'éclat de sa jeunesse, vingt-huit ans à peine, un bol dans lequel dormait encore dans toute sa repoussante couleur verdâtre un reste de liquide épais que l'on reconnut aussitôt pour du vert de Paris.

Elle s'est empoisonnée, s'écria-t-on avec terreur.

Aussitôt, un jeune homme, pensionnaire de la maison, endosse en toute hâte ses vêtements et prend sa course vers le poste de police No 6 et s'écrie en entrant :

"Une femme s'est empoisonnée, elle se meurt."

Le lieutenant dépêche sur-le-champ un constable à la maison de pension et téléphone à l'hôpital Notre-Dame en faisant mander une voiture d'ambulance.

Depuis plus d'une heure, la malheureuse endurait d'atroces souffrances.

A l'arrivée de la voiture d'ambulance, le Dr Brosseau, médecin ambulancier, constata au premier coup d'œil que le cas était grave et qu'il n'y avait aucun moment à perdre. Il ordonna donc que la malade fût transportée aussitôt dans la voiture d'ambulance.

Chose étrange, Mme Marie Léger, tel est le nom de la malheureuse, refusa net.

Emoi général. Plus on insistait, plus d'acharnement mettait la jeune femme à ne pas vouloir quitter la maison. Sur ces entrefaites, le mari entra.

Consterné, il ne voulut pas, lui aussi, que sa femme fût transportée à l'hôpital. Le médecin déclara alors que si cette femme n'était pas transportée à l'hôpital elle mourrait dans une couple d'heures et que si l'on s'objectait une seconde de plus à son départ, elle serait mise en état d'arrestation.

La jeune femme consentit alors à se laisser transporter à l'institution médicale mais non dans la voiture d'ambulance. En conséquence, son mari et le médecin l'accompagnèrent à l'hôpital dans une voiture de cocher de place.

Cette avant-midi, grâce aux soins énergiques et intelligents qui lui ont été administrés par les médecins de l'hôpital Notre-Dame, Mme Léger a pu retourner chez elle presque complètement remise.

UNE FIN TRAGIQUE

Napoléon Parent meurt subitement d'épilepsie en allant assister aux funérailles de son frère à Ottawa

La famille des défunts est dans la consternation

(Spécial à La Presse)

Ottawa, 26 — Une terrible nouvelle s'est répandue dans Hull, hier soir, et a semé partout la consternation. M. Napoléon Parent, fils de M. Antoine Parent, marchand de couleurs, venait de mourir dans des circonstances particulièrement dramatiques. M. Parent est arrivé hier, de Mishawaka, Indiana, pour assister aux funérailles de son frère, Albert, décédé l'avant-veille, après huit jours de maladie seulement. Dans l'après-midi, il a commencé à tomber d'épilepsie et d'une crise à l'autre, il s'est éteint dans des contortions terribles, en présence de plusieurs membres de sa famille, du Dr Archambault et de M. Wilbrod Couture, qui avait aidé tout l'après-midi à empêcher le malheureux de se déchirer les chairs. Le père et la mère des deux défunts sont aujourd'hui dans un état très critique de santé. La nouvelle de cette pénible fin a été télégraphiée à la famille. La population de Hull est consternée.

M. L. O. DAVID

A l'Institut de Québec

(Du "Soleil")

Vendredi soir, il y avait foule dans les salles de l'Institut Canadien. On était accouru des quatre coins de la ville pour entendre la voix si chaude de notre patriote M. L. O. David. Personne plus que lui, par ses écrits et ses discours, a contribué à faire connaître nos grands patriotes de 1837-1838 et à perpétuer leur souvenir dans le cœur de notre population. En cela, il a accompli une belle œuvre et vraiment nationale.

Une foule de dames étaient venues applaudir M. David. Parmi les messieurs, nous avons remarqué sir A. P. Pelletier, l'hon. M. Gouin, l'hon. M. Déchêne, l'hon. Chs Langelier, l'hon. Ed. Rémillard, MM. D. J. Montambault, C.R., S. Lesage, Alph. Pouliot, Ludovic Brunet, M. de Nevers, l'auteur de l'"Ame Américaine", etc., etc.

M. H. Chassé, le président de l'Institut, a présenté le conférencier dans les termes les plus délicats.

M. David avait choisi pour sujet les deux Papineau et les deux Bédard. Pendant une heure, il a tenu son auditoire sous le charme de sa parole en nous racontant la vie et la carrière politique de ces quatre patriotes qui ont tant fait pour assurer notre avenir national. . . .

. . . . . .

Au lieu de lire sa conférence, M. David a parlé sur des notes. Cela a eu pour effet de donner beaucoup plus de vie, beaucoup plus d'animation à son récit. Sa phrase coulait facile et élégante comme de source.

Dans sa péroraison, il a eu des accents vraiment éloquents quand il a défendu devant l'histoire ces grands patriotes contre leurs misérables détracteurs.

M. David a remporté un éclatant succès et ceux qui l'ont entendu sont revenus enchantés de l'heure délicieuse qu'il leur avait fait passer.

LE VŒU NATIONAL

Ne sera pas dominé par le Coq Antique

Le conseil de fabrique de l'église du Sacré-Cœur, à Paris, que tous connaissent sous les noms de "La Réparation," "Le Vœu National," et qui est une des plus grandes églises de France, a eu dernièrement une controverse assez animée. Le conseil a décidé de faire dominer cette église par un crucifix aux plaies saignants ; Mgr Richard, archevêque de Paris, a même été pétitionné pour empêcher l'exécution de ce projet, mais rien ne peut faire désister les citoyens de Montmartre ; ils veulent ce Christ et ils l'ont acheté.

Les curieux et les fidèles peuvent le voir à la sacristie de l'église.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant parlementaire)

Québec, 26 — A la vingt-sixième assemblée de la Société de prêts et placements de Québec, tenue hier soir, les officiers suivants furent élus : président, E. Lacroix, réélu ; vice-président, D. Arcand ; directeurs : L. Bilodeau, Cyr-Kirouac et S. Bussière.

—Sur les ordres du jour de cette après-midi, figureront quelques avis d'interpellation de l'hon. L. P. Pelletier, entre autres pour savoir si J. O. Goulet, assistant-percepteur du revenu, à Québec, a été démis de ses fonctions et pour quels motifs; aussi, si le dit Goulet est resté dans le service civil et en quelle qualité. Une autre interpellation est à l'effet de savoir si le Dr Godbout, de la Beauce, est à l'emploi du gouvernement provincial.

M. Pelletier demande aussi la production de l'enquête instituée par le gouvernement sur la conduite de l'assistant-percepteur, M. J. O. Goulet.

M. Cochrane demande la production d'une liste des Compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en cette province, le montant des primes perçues par elles en 1900, et le chiffre des taxes payées.

—M. Chs E. Rouleau, depuis près de vingt ans assistant-rédacteur du "Courrier du Canada", a résigné sa position pour en occuper une autre plus payante à la rédaction du "Soleil."

—Les honorables MM. Parent et Déchêne ont reçu différentes délégations des associations agricoles de Sherbrooke, Trois-Rivières et St Jean. A midi, les délégués demandèrent des subventions pour tenir des expositions régionales tous les ans. Remarqués, parmi les personnes présentes : MM. J. Béland, N. Wood, A. N. Daland, de St Jean ; P. Q., présentée par M. Philippe Roy, MM. N. E. Dussault, W. M. Tomlinson, présentés par M. le Dr Pelletier, M. P. P., de Sherbrooke ; M. H. Caron, président de la Société des Trois-Rivières, et M. H. Dubord, président de la Cie d'exposition de Québec.

Les mêmes ministres, plus l'hon. M. Turgeon, recevront, cet après-midi, les membres du Conseil des Arts qui ont commencé ce matin leur session trimestrielle. Voici la liste des membres présents: Hon. B. de la Bruère, MM. J. E. Gauthier, Cy. Duquet, W. Cunningham, D. McManamy, Frs Peachy, B. G. Cochrane, W. Mercier, C. R. J. Bérubé, G. Tanguay, Ed. Harkin et S. Sylvestre, secrétaire.

La nuit dernière une femme vint à l'hospice du Sacré-Cœur et y déposa un nouveau-né emmaillotté dans des langes. Lorsqu'on développa ce paquet on s'aperçut que l'enfant était mort. Son corps ne portait aucune marque de violence.

On avertit immédiatement le coroner et ce dernier a ordonné l'autopsie qui a lieu cet après-midi à la morgue. L'enquête aura lieu demain matin, à 9 heures.

—M. le Recorder Dery est malade depuis quelque temps et ce sont les échevins Rancour et Vincent qui le remplacent sur le banc du Recorder.

DANS LE DEUIL

Une pauvre famille livrée à la mendicité par la mort de son chef bien-aimé

Un malheureux ouvrier trouve la mort au moment où il était à charroyer de la neige des rues dans le dépotoir de la ville situé au quai du "Longueuil"

Un bien triste accident qui vient de jeter le deuil et la misère dans une humble chaumière du quartier Ste Marie s'est produit vers cinq heures hier après-midi, sur les quais, à l'endroit même où se trouve situé le débarcadère du vapeur "Longueuil" dans la belle saison.

M. O. Fontaine.

La corporation a établi à cet endroit compris entre les rues Poupart et Dufresne un dépotoir temporaire où l'on y dépose le surplus de la neige qui encombre nos rues. Or, hier après-midi, à l'heure indiquée plus haut, un brave et honnête ouvrier, du nom de Onésime Fontaine, demeurant au No 4 rue Patterson, à l'emploi de M. Joseph Dubois, dont les voitures sont au service du département des chemins, était occupé à décharger un voyage de neige sur le bord du quai qui sert de dépotoir lorsque, tout à coup, on ne sait trop comment, l'infortuné Fontaine tomba à la renverse dans cette immense mare d'eau qui longe les quais et où le courant atteint parfois une vitesse de 5 à 8 milles à l'heure.

Aux cris poussés par le malheureux charretier, plusieurs personnes qui se trouvaient sur les lieux de l'accident se portèrent à son secours et tentèrent de le retirer de sa position périlleuse, mais ce n'était pas chose facile, vû qu'il n'y a cet endroit aucun appareil de sauvetage, de sorte que, au bout de quelques secondes, ce pauvre Fontaine, dont les efforts pour s'aider à sortir de ce précipice étaient paralysés par l'état glacial de l'eau, disparaissait pour toujours sous l'épaisse couche de glace qui couvre le fleuve actuellement. M. Fontaine était le seul soutien de sa femme et d'une fille adoptive âgée de 9 ans ; ce qui constituait cet humble foyer où régnait la paix et le bonheur malgré la pauvreté du logis.

La douleur et la désolation de madame Fontaine, née Baillargeon (Eliza), étaient bien de nature, ce matin, à tirer les larmes du cœur le plus endurci. Cette pauvre femme est sans ressources aucunes et sans espoir pour l'avenir, vû son état de santé défaillant. "Mon mari", disait-elle ce matin, à notre représentant, "avait toutes les bontés pour moi ; c'était un homme sobre, travaillant et dévôt, et nous vivions heureux et contents malgré nos revenus limités. Si au moins je pouvais retrouver le cadavre de mon mari, je me sentirais le courage d'aller mendier mon pain de porte en porte".

M. Fontaine était âgé de 58 ans, et sa malheureuse compagne en a 53. Nul doute qu'il se trouvera parmi notre bonne et charitable population de Montréal, quelques âmes charitables disposées à aider et à soulager d'une manière quelconque cette pauvre femme dans sa triste situation.

Plusieurs citoyens influents du quartier Ste Marie ont déclaré à notre représentant qu'il n'y a pas d'endroit plus dangereux que ce dépotoir où il n'existe rien pour protéger la vie des charretiers ou ouvriers qui ont à y travailler. Le département des chemins devrait au moins, nous disait-on, placer des appareils de sauvetage qui pourraient être utiles dans des cas semblables.

NOUVELLES DE CHEMINS DE FER

La compagnie du C. P. R. va dépenser $500,000 à l'amélioration de l'hôtel Vancouver, à Vancouver, C. A.

Les hauts fonctionnaires du G. T. R., sont actuellement en conférence, à Toronto, pour fixer l'horaire des trains d'été. Les représentants du Lehigh Valley doivent discuter avec eux la question d'une ligne directe de Chicago à New-York.

Dans la cause des exécuteurs des syndics et des actionnaires du chemin de fer Témiscamingue vs Armstrong, jugement a été rendu en faveur du défendeur. Les demandeurs réclamaient $42,000 de M. Armstrong.

M. J. Conroy, de Gorham, N. H., a été nommé maître de cour, à la Pointe Saint-Charles, par le Grand Tronc, en remplacement de J. L. Eagerty.

A une assemblée des directeurs du chemin de fer Québec et Lac Huron, tenue hier, à Québec, M. J. Nicol, de Détroit, a été élu président ; le sénateur Landry, vice-président, et M. J. C. Langelier, secrétaire.

Le bureau des directeurs est ainsi constitué : MM. Turgeon, J. Tessier, C. Langelier, Henry F. Shoemaker, M. Wolford, New-York ; Cameron Currie, S. F. Angus, W. L. Holmes, Fred. W. Hayes, de Détroit ; H. G. Carroll, M.P., T. Davidson, Roger Larue et John D. Cameron, de Québec.

Le président et quelques directeurs ont demandé, dans l'après-midi, des subsides en terres au gouvernement, qui a promis de prendre cette demande en considération.

LES HEROS QU'ON OUBLIE

Souvenirs émouvants d'une terrible débâcle du St St Laurent, en 1865

Parmi les hommes qui s'élèvent au-dessus de leurs semblables, il en est que la renommée porte aux nues, et dont les actions sont proclamées aux quatre coins du globe ; il y a aussi le modeste héros, pour qui la célébrité n'érige pas de piédestal, et qui n'a, pour chanter ses hauts faits, que la voix de sa conscience : celui-là, bien souvent, devrait briller au premier rang.

L'une des figures les plus sympathiques que l'on puisse rencontrer dans cette dernière catégorie, c'est bien celle de Monsieur Ovide Cartier, de Maskinongé.

Ovide Cartier !... Ce nom, nous en sommes certains, n'éveille aucun souvenir, aucune impression chez la plupart de nos lecteurs, et pourtant, c'est bien celui d'un héros véritable. Le fait qu'on l'a rejeté depuis longtemps dans l'oubli ne lui enlève pas la moindre parcelle de son mérite.

C'est au 11 avril 1865 qu'il faut remonter pour apprendre à connaître Ovide Cartier.

M. OVIDE CARTIER, OPERANT PLUSIEURS SAUVETAGES EMOUVANTS, DURANT LA DEBACLE DE 1865

Ce jour-là, le fleuve St-Laurent venait de déborder, sous les efforts de la débâcle, et tous les coquets villages, qui faisaient l'ornement et l'orgueil de ses rives, étaient ensevelis sous des masses d'eau glacée.

De toutes parts, dans nos campagnes, se répandaient des milliers de familles affolées, fuyant devant la crue de plus en plus menaçante des flots.

A Maskinongé, on avait été pris par surprise.

Sans que le moindre indice pût faire prévoir cette catastrophe, le Saint-Laurent se précipita soudain avec une violence inouïe, sur les demeures des citoyens de l'endroit, emportant tout ce qui se trouvait sur son passage : maisons, granges, étables ; les arbres mêmes étaient déracinés par la force des eaux et charroyés au loin. Seuls quelques logis résistèrent à la tourmente, mais se trouvèrent toutefois presqu'entièrement recouverts par les flots.

Ce fut comme un coup de foudre pour tout le monde.

A l'endroit où, quelques instants auparavant, s'élevait un village des plus prospères, on ne voyait maintenant que des débris informes ballottés au gré des vents, et des êtres humains accrochés à des épaves qui semblaient à tout moment prêtes à se briser les unes contre les autres. Pour comble de malheur, une terrible tempête se déchaîna sur cette scène de désolation et dura tout le jour.

Personne n'avait l'instinct d'organiser un sauvetage, chacun ne songeant qu'à sa propre sécurité.

Seul, au milieu du désarroi général, un homme garda tout son sang-froid, réalisant l'imminence du danger et les mesures à prendre pour y faire face sur-le-champ : c'était Monsieur Ovide Cartier.

Etant parvenu à atteindre un énorme chaland que trois hommes avaient eu peine à manoeuvrer, il s'adjoignit un citoyen du nom de Francis Dupuis, et commença l'émouvant sauvetage des victimes de l'inondation.

Il était, alors, onze heures de l'avant-midi.

Jusqu'à minuit, malgré la tempête qui faisait rage et les périls dont il était entouré, le héros dirigea en tous sens sa lourde embarcation, recueillant les gens sur le point de périr, et transportant des familles entières sur un monticule trop élevé pour être recouvert par les eaux.

Il en sauva ainsi 96.

Francis Dupuis, bientôt épuisé, se fit remplacer, dans l'après-midi, par son frère Alexis : Cartier, lui, resta infatigable. Les vieillards de Maskinongé se demandent, encore, aujourd'hui, comment il a pu résister de la sorte aux émotions et aux fatigues d'une telle journée.

Vers minuit, avec 70 personnes sous sa garde, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous affolés de terreur et incapables de prêter main-forte au héros, Ovide Cartier laissa dévier son embarcation vers une forêt restée debout, où l'on trouva quelque abri contre la tempête.

L'héroïque sauveteur avait été contraint d'ajouter des pièces de bois aux rebords de son chaland, afin de l'empêcher de devenir aussi la proie des flots.

Ce ne fut qu'à deux heures du matin que la tourmente se calma.

Cartier, mettant encore une fois son chaland en mouvement, transporta ses 70 passagers à une maison qui n'avait pas été touchée : c'était chez M. Louis Trempe, père de Mons. le lieutenant Trempe, de la police de Montréal, et de M. Adolphe Trempe, explorateur de mines. Cette famille fit aux malheureuses victimes le plus cordial accueil. Elle trouva le moyen de les accommoder toutes et de leur faire oublier un moment les angoisses de cette terrible journée.

La tâche d'Ovide Cartier était terminée : il avait mis à l'abri, sans en excepter un seul, tous ceux de ses concitoyens qui se trouvaient en danger ; il avait bravé les fureurs de la tempête et de l'inondation depuis 11 heures de l'avant-midi, jusqu'à deux heures du matin, la nuit suivante, sans prendre une bouchée de nourriture et sans se donner une seconde de repos.

On parla beaucoup de lui pendant quelques mois ; mais petit à petit, il en vint à subir le sort de tous les preux chez qui la modestie égale l'héroïsme : il se laissa reléguer dans l'ombre.

Un autre que lui eût réclamé à grands cris une récompense officielle, une médaille, une couronne ; Ovide Cartier n'en fit rien.

L'unique témoignage de reconnaissance qu'il reçut, ce fut une bourse que lui donna M. le curé L. E. Bois.

Le héros de ce sauvetage est aujourd'hui âgé de 67 ans.

Il est venu, l'autre jour, rendre visite à "La Presse", en compagnie de son frère, Antoine E. Cartier, capitaliste du Michigan.

Encore une figure remarquable, que ce dernier. Parti jeune enfant de chez lui, il demeure aux Etats-Unis, depuis 40 ans, où il s'est amassé, par son talent et son esprit d'initiative, à force de courage et de persévérance, une immense fortune qui le place parmi les premiers capitalistes du Michigan.

Mons. A. E. Cartier est vice-président de la "Michigan Transportation Coy", vice-président de la "Marastee Lumber Coy", président de la "Crawfoot Railroad Coy", etc., etc. Il occupe encore des fonctions importantes dans un grand nombre de sociétés financières des plus en vue du Michigan.

Il nous offre une preuve frappante que le Canadien-français, quoiqu'on en dise, est doué pour réussir dans le monde des affaires, aussi bien que ses concurrents anglais ou américains.

M. Ovide Cartier et son frère sont aujourd'hui deux vieillards avancés en âge : ils n'en restent pas moins, pour notre jeunesse, des modèles à admirer et à imiter.

Le Rhumatisme

Aucune maladie ne vieillit autant une personne.

Elle raidit les jointures, produit l'infirmité, et rend tous les mouvements douloureux

Il est parfois si grave qu'il rend, complètement impotent, et il ne devrait jamais être négligé.

Mme. Joseph Latour, Pembroke, Ont., en fut la victime pendant sept ans; Margaret Hislop, Luther, Ont., l'eut dans les bras et les membres pendant trois ans, et Melle Frances Smith, de Prescott, Ont., en souffrit **d'une manière intense.**

Suivant les témoignages volontairement donnés ces victimes ont été soulagées pour toujours, comme des milliers l'ont été, par

Hood's Sarsaparilla

qui corrige l'acidité du sang dont dépend le rhumatisme et reconstitue le système entier. (6

DE FRASERVILLE

Joyeux anniversaire — Accident—Mort d'une maladie de cœur — Voyage bienfaisant — De la petite morue— Assemblée — L'expédition de "La Presse" est très populaire — La diphtérie.

(De notre correspondant parlementaire)

Fraserville, 26 — C'était grande fête samedi dernier, à l'hôpital St Joseph du Précieux Sang de cette ville, à l'occasion du 25e anniversaire de M. l'abbé Augustin Bernier, qui veut bien agir comme chapelain des Soeurs de la Providence et de leurs malades.

Il y a eu du très beau chant et de la bonne musique à la messe. Puis la communauté a présenté ses hommages à M. l'abbé, qui se dévoue si généreusement pour la maison.

—Mme Joseph Parent, de la rue Bellevue, a été victime d'un sérieux accident. Un globe de lampe qu'elle était à frotter lui a éclaté dans la main, lui infligeant une large et profonde blessure. Le mari de Mme Parent était cloué au lit à ce moment, par une attaque de grippe, et l'un des enfants était aussi malade. Mme Parent fut secourue par une amie, Mme Savard, sa voisine, qui envoya quérir un médecin.

—C'est d'une maladie de coeur que M. Paul Dumont a succombé subitement, chez lui, l'autre jour, à son hôtel de St André de Kamouraska.

Le père Dumont était âgé de 82 ans. Il revenait du service anniversaire de feu M. le curé Hallé, de sa paroisse. Quelques personnes avaient remarqué que M. Dumont était appuyé sur son banc, à l'église, comme s'il eût éprouvé une grande fatigue. Mais après le service, il était retourné chez lui, à pied, par un chemin joliment recouvert de neige. M. Dumont était bien connu des voyageurs. Sa maison servait d'hôtellerie depuis 50 ans.

M. le Dr Grandbois et Mme Grandbois sont revenus à Fraserville, après une longue absence à Québec, Montréal et Sherbrooke.

Le docteur, qui avait pris cette vacance forcée, dans l'intérêt de sa santé, paraît tout à fait remis et a repris ses visites au domicile de ses patients. Une de ses premières sorties a été faite chez son confrère, M. le Dr Rossignol, retenu chez lui par une maladie encore grave.

—On a offert en vente ici, la semaine dernière, de la petite morue — petit poisson — de très belle taille, prise par des pêcheurs des environs.

—Le fleuve est plus à découvert depuis quelques jours, au large, mais les baies et les batteures sont naturellement couvertes d'amas et de banquises de glace. On parle beaucoup ici de l'expérience de "La Presse" re la navigation d'hiver. Je vous adresserai probablement les opinions d'un capitaine de goélette à ce propos dans un jour ou deux.

—Il y aura demain soir, au "Commercial", une assemblée de tous ceux qui veulent favoriser l'établissement d'une fabrique de meubles à la Rivière du Loup.

—Les exportateurs d'herbes marines voient avec satisfaction des promesses d'activité dans leur commerce pour la prochaine saison.

Un des producteurs de l'Ile Verte a fait des placements considérables ces jours derniers sur le marché de New-York.

—Quelques membres de la chambre de commerce ont chaudement discuté à l'assemblée de samedi soir, sur l'opportunité ou l'inconvénient de publier dans le journal local, la nouvelle touchant le cas d'une famille atteinte de la diphtérie. Le bureau de santé de la municipalité a fait placarder la maison infectée.

Le Bureau Provincial d'hygiène ne doit pas être d'opinion différente non plus, — car il fait un devoir, une obligation, aux bureaux d'hygiène dans les diverses municipalités de la province de lui rapporter les cas de maladie contagieuses.

Est-ce que notre clergé, toujours prêt à sauvegarder les intérêts matériels eux-mêmes du troupeau confié à sa vigilance, n'a pas, l'an dernier, demandé à chacun d'être prudent et de signaler à qui de droit tout cas de maladie qui ressemblerait à la variole ?

C'est en criant au loup qu'on protège les brebis, disait un des membres de la chambre de commerce, en faveur de la publication des cas de maladies contagieuses.

—A Montréal, faisait remarquer le rédacteur du "St Laurent", à qui l'on faisait un crime d'avoir annoncé la présence de la diphtérie à Fraserville, c'est le "médecin officier de santé", chef de la commission civique d'hygiène, qui, de son bureau à l'hôtel de ville, fournit aux journalistes tous les détails concernant chaque nouveau cas de maladie contagieuse.

LE MANQUE DE VITALITÉ,

la faiblesse et une toux qui dure depuis longtemps, qui sont presque toujours le résultat de la grippe, sont soulagés par L'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE SCOTT. C'est le remède naturel pour ces conditions. Elle guérira l'inflammation des tubes bronchiaux, donnera de la force et de la vitalité aux personnes souffrantes et leur redonnera leur santé ordinaire.

Demandez une bouteille d'essai gratuite.

SCOTT & BOWNE, Toronto, Canada. (95) youw

COUR DU RECORDER

Comme c'est ordinairement le cas, tous les lundis matin, la liste de la cour du recorder était passablement chargée hier matin.

La séance était présidée par Son Honneur le Recorder Weir ; plusieurs causes pour ivresse ont été disposées prestement. Les autres causes qui ont été entendues sont les suivantes :

Narcisse Rondin, accusé d'avoir, le 1er de février dernier, assailli Célina Therrien, épouse de Robert Miller, est condamné à $5 ou à faire un terme de 20 jours d'emprisonnement, et cela afin de lui donner l'occasion d'être plus complaisant pour le beau sexe.

Harry Stone, laitier, se voit condamner à $2 d'amende ou à 10 jours de prison pour avoir conduit une voiture sans être pourvu d'une licence, tel que le veut la charte.

Peter Brodie et Ellen Johnston, arrêtés pour ivresse et conduite indécente sur la rue St Patrick, à une heure très avancée la nuit dernière, soutenaient un plaidoyer différent, ce matin, et en conformité probablement avec la condition de leur mémoire. Peter plaida coupable à l'accusation, mais Ellen veut défendre jusqu'au bout son honneur mise en jeu et elle plaide non coupable. Ils comparaîtront tous deux de nouveau devant cette cour, jeudi, le 28 courant. On dit que la cause sera des plus intéressantes.

Zoel Tailleur, cocher, accusé d'avoir conduit sa voiture sans être porteur du numéro de sa licence, plaide non coupable et la cause est renvoyée à 2½ heures cet après-midi.

Joseph Lespérance, à l'emploi de M. Chas. Gurd, a été traduit, ce matin, devant le recorder pour avoir une voiture à livraison sans licence ; le défendeur explique à la cour que son patron est le détenteur d'une licence pour chaque voiture, mais que le numéro apposé sur la sienne a dû se perdre en route. Il est condamné tout de même à $1 d'amende ou 8 jours de prison.

John McKiernan, trouvé coupable d'assaut grave, avec un rasoir, sur la personne de son frère, et dont "La Presse" a déjà publié tous les détails, a comparu, samedi, devant le recorder Weir, pour recevoir sa sentence. Après avoir fait une revue complète de la cause et des circonstances l'entourent, Son Honneur condamne McKiernan (fils du célèbre Joe Beef) à trois mois de prison, et à $10 d'amende et les frais se montant à $9, ou à trois mois autres mois d'emprisonnement. De plus, il devra fournir comme garantie qu'il gardera la paix pendant au moins une année, un cautionnement personnel de $100 et deux autres de $100, chacun ou à défaut, il devra faire trois mois de plus à l'hôtel du gouvernement rue Craig.

COUR DE L'ECHIQUIER

La Cour de l'Echiquier du Canada tiendra un terme spécial, à Montréal, le 11 juin prochain, et les jours suivants, et à Québec, le 18 juin prochain et les jours suivants.

GROS RHUMES, TOUX GRAVES

Ne peuvent résister au pouvoir curatif du Sirop de Graine de Lin et Térébenthine du Dr Chase.—Un remède domestique bien connu.

La térébenthine est si mêlée à la graine de lin et à une demi-douzaine d'autres ingrédients, dans le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase, qu'il est impossible de s'apercevoir qu'il y en a. Ce remède est très agréable au goût, tout en ayant la vertu de détourner les toux, rhumes et irritations de la gorge.

Contrairement aux autres remèdes pour la gorge et contre les affections des poumons, le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase ne contient pas de morphine, laquelle amortit les nerfs et ruine complètement l'estomac des enfants.

Le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase l'emporte sur tous les autres comme remède de famille, vu qu'il est également bon pour les enfants et les grandes personnes. Il guérit le bébé du croup et le grand-père de cette douloureuse maladie qu'est l'asthme. Il soulage promptement les serrements de poitrine et guérit toutes les maladies de la gorge et des tubes bronchiaux. 25 cents la bouteille. Ordinaire de famille, en contenant trois fois autant, 60 cents. Chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates et Co, Toronto. 8

POUR LE

CAREME

Au Marché de la Cote St Lambert, 512 Craig.

Hadock frais, la livre.....	5c
Homards frais, la livre....	17c
Huitres, la pinte.....	35c
Beurre frais, la livre.....	21c
Sirop d'érable, la bouteille.	25c

A. RENAUD & CIE.,
512 Craig,
Coin Cote St Lambert.
TELEPHONE MAIN 3339.

Qu'est-ce que

CASTORIA

Le Castoria est un remède pour les Bébés et les Enfants.

Le Castoria est un substitut inoffensif à l'huile de Castor, Parégorique, Gouttes et Sirops Calmants. Il ne contient ni Opium, ni Morphine ni aucune autre substance Narcotique. Il est agréable au goût. Vû que des Millions de Mères s'en servent depuis trente ans, c'est une preuve suffisante de son efficacité. Le Castoria détruit les vers et calme les indispositions Fièvreuses. Il guérit la Diarrhée et la Colique. Il soulage des maladies causées pendant la Dentition, guérit la Constipation et la Flatuosité. Le Castoria s'assimile la Nourriture, règle l'Estomac et les Intestins des Bébés et Enfants, donnant un sommeil naturel et bon pour la santé. Le Castoria est la Panacée des Enfants—L'Ami des Mères.

Castoria.

"Le Castoria convient si bien aux enfants, que je le recommande comme étant supérieur à n'importe quelle prescription que je connaisse."
H. A. ARCHER, M. D. *Brooklyn, N. Y.*

Castoria.

"Le Castoria est un excellent remède pour les enfants. Les mères m'ont à maintes reprises parlé de son bon effet sur leurs enfants."
DR. G. C. OSGOOD, *Lowell, Mass.*

LE FAC-SIMILÉ DE LA SIGNATURE DE

Chas. H. Fletcher.

PARAÎT SUR CHAQUE ENVELOPPE.

THE CENTAUR COMPANY, 77 MURRAY STREET, NEW YORK CITY.

VINS ST MICHEL

Tonique énergique
Stimulant persistant
Reconstituant nutritif
Apéritif exquis.

Employé avec succès dans tous les **Hopitaux, Couvents, Collèges, Communautés religieuses** pour combattre rapidement **l'Anémie, la Faiblesse, la Pâleur, la Débilité, l'Insomnie, la Dyspepsie et le manque d'Appétit.**

Pour les adolescents, les convalescents, les vieillards, le Vin St-Michel est l'aliment rénovateur par excellence.

EN VENTE PARTOUT.

BOIVIN, WILSON & CIE, 338 rue Saint-Paul, MONTREAL,

Seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Votre Peigne ou votre Brosse ont-ils cette Apparence.

Le Restaurateur de ROBSON

Rend non seulement aux cheveux gris la couleur de leurs jeunes années, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, d'en empêcher la chute et d'en favoriser la croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

En vente partout à 50c la bouteille.

SEUL PROPRIETAIRE :
J. T. GAUDET, Pharmacien, Joliette, P.Q.

PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATION DIRECTE
— ENTRE —
Holyoke, Springfield et Montréal.

Départ de Montréal, *7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke, *7.12 a.m.
Arrivée à Springfield, *7.30 a.m.
Départ de Springfield, *8.00 p.m., 9.15 a.m.
Départ de Holyoke, *8.18 p.m., 9.32 a.m.
Arrivée à Montréal, *8.20 a.m., 9.15 p.m.
Pas de changement de chars entre Montréal et Greenfield, Northampton, Holyoke, Springfield.
*Chaque jour, les autres convois les jours de semaine.

Bureau des billets de la ville et de la gare Dalhousie 129 rue St Jacques, coin de la rue Bonsecours, et à la gare Bonaventure.

GRAND TRUNK RAILWAY

THE INTERNATIONAL LIMITED

Quitte Montréal tous les jours à 9.00 a.m., arrivant à Toronto à 4.40 p.m., Hamilton 5.40 p.m., London 7.40 p.m., Détroit 9.40 p.m. (temps central), et Chicago à 7.20 le lendemain matin. Un char café-palais est attaché à ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Service rapide entre Montréal et Ottawa.

Les convois rapides partent de Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, à 8.30 a.m. et 4.10 p.m., arrivant à Ottawa à 12.15 (midi) et 8.50 p.m.

Les convois locaux pour tous les endroits du C. A. R. pour Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.50 p.m. tous les jours.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 Broadway, New-York.
Départ chaque jeudi, à 10 hres a. m., le jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Gascogne	28 Fév.	L'Aquitaine	21 Mars
La Bretagne	7 Mars	La Gascogne	28 Mars
La Champagne	14 Mars	La Bretagne	4 Avril

Pour détails s'adresser à
J. DE SIEYES,
Agent général au Canada,
1672 rue Notre-Dame.
14—f

LA PLUPART des remèdes contre le Catarrhe contiennent de la cocaine ou quelqu'autre opiat. Ces soi-disant remèdes sont une menace contre le bien-être de l'Etat, car en les prenant on contracte (comme tant de gens l'ont appris à leur dépriment) l'habitude de faire usage d'opiats qui font tant de torts au corps et à l'esprit. Et ces remèdes ne font tout au plus que soulager la maladie pendant quelque temps. Il est tout à fait impossible de guérir la catarrhe au moyen des opiats, et on ne peut maintenir le soulagement qu'en augmentant les doses du poison qui détruit les nerfs et le cerveau.

LE REMEDE INDIEN CONTRE LE CATARRHE est une préparation végétale tout à fait exempte d'opiats et de drogues dangereuses, minérales et végétales. C'est une cure certaine pour le catarrhe dans toutes ses formes et c'est un spécifique pour le rhume de cerveau.

On peut, sans crainte, le donner aux enfants et aux personnes âgées, car il est à la fois inoffensif et agréable au goût.

M. Allen G. Crawford, du No. 170 rue St-Antoine, écrit ce qui suit :

"J'ai fait usage, dans ma propre famille dans deux cas de rhume catarrhal et de grippe, du Remède Indien contre le catarrhe. Ma femme et mon petit garçon de neuf ans, souffraient tous deux beaucoup, et après avoir pris pendant quelques jours, le Remède Indien contre le catarrhe, leur état s'améliora rapidement et ils se sentent mieux que jamais. Je ne puis dire que du bien du Remède Indien contre le catarrhe."

50c chez tous les Pharmaciens
ECHANTILLON 10c
de THE HARVEY MEDICINE CO.,
424 Rue St. Paul, Montréal.

Agents de gros pour les Etats-Unis . . .
GEO. MORTIMER & CO.,
24 Central Wharf, Boston 8

POUDRE A PATISSERIE COOK'S FRIEND

Ingrédients les plus purs, scientifiquement préparés, tout fait convenable pour l'usage de la cuisine. En vente chez tous les Epiciers. mjs—n

LES VIGNETTES DE LA PRESSE SORTENT DES ATELIERS DE LA MONTREAL PHOTO ENGD 71½ RUE ST JACQUES
VIGNETTES DE TOUS GENRES!
DEMI-TON—SUR CUIVRE, ETC., ETC.
DESSINS AU TRAIT—TRAVAIL GARANTI

FEUILLETON DE LA PRESSE

AMES D'ELITE

3

PREMIERE PARTIE

(Suite)

Et c'était parmi ces jeunes hommes,—jeunes du moins pour la plupart,—alertes par profession, subtils par nécessité, spirituels par occasion, un peu blasés par habitude, c'était un échange ininterrompu de commentaires sur le drame, de suppositions, d'explications, de renseignements plus fantaisistes les uns que les autres, puisque de tous ces informateurs le mieux informé en était encore réduit aux conjectures.

Ceux d'entre eux qui connaissaient le plus parfaitement leur métier avaient bien essayé, dès la veille au soir, de rencontrer le propriétaire de la petite maison où s'était faite la découverte du cadavre...

Malheureusement, cet homme était en voyage et tout ce qu'on avait pu savoir à son sujet, c'est qu'il se nommait Dulong et qu'il louait tout entière en meublé la petite maison de Puteaux dans laquelle il habitait lui-même jadis, avant que l'aubaine d'un héritage assez considérable lui eût permis de s'installer, ailleurs, une demeure beaucoup plus somptueuse.

Quant à pénétrer dans la place, certes, ils l'avaient bien essayé.

Mais la petite maison, le jardin y attenant lui-même étaient sous scellés, et il fallait se contenter des quelques indications fournies par le commissaire de police de ce coin de banlieue, qui avait procédé à la première enquête.

N'importe, les langues allaient leur train, en attendant le moment heureux où M. Girod,—qui avait par parenthèse la réputation d'être très aimable pour la presse,—voudrait bien "se déboutonner un peu" comme disaient ces messieurs.

Un homme arriva dans le couloir et demanda "le juge d'instruction chargé du crime de Puteaux."

L'huissier qui se tenait là interrompit à peine la conversation qu'il avait avec le garde républicain de service pour toiser le nouveau venu.

—M. Girod !...vous demandez M. Girod ?

Et le ton de ces paroles ajoutait éloquemment :

—Hé ! bien, vous avez un certain aplomb!

—Je désire le voir, oui, et je vous prie de lui faire passer ma carte immédiatement, répliqua l'autre.

L'huissier de lever les bras vers le plafond comme pour appeler les foudres célestes sur l'audacieux.

—Lui faire passer votre carte !...comme vous y allez !

Et tous ces messieurs qui attendent "après" M. Girod!—il désignait le groupe des reporters—et qui sont, ajouta-t-il avec emphase, les représentants des journaux !

—Ah ! ces messieurs sont des journalistes, poursuivit le solliciteur, en se tournant vers eux avec affabilité.

En ce cas, je devine ce qui les amène ici et je pense qu'ils comprendront mon insistance...

Appuyant sur chaque mot, il ajouta :

—Je me nomme Guillaume Chappart et je suis le plus proche parent de M. Edmond Deraisme, l'infortunée victime du crime de Puteaux.

Ces paroles ne pouvaient manquer leur effet.

Chacun de se précipiter vers l'arrivant, dans l'espoir d'obtenir quelque "tuyau."

Mais Guillaume, très courtoisement du reste, les écarta.

—Je vous en prie, messieurs, laissez-moi aller où j'ai affaire... c'est-à-dire chez M. Girod.

J'ai,vous le comprenez du reste, la plus grande hâte de le voir et je suis persuadé que lui-même...

L'huissier avança vivement la main, cette fois, vers la carte que M. Chappart avait tirée de son portefeuille...

Il ouvrit une porte et disparut pour revenir presque aussitôt en disant avec respect...

—M. le juge d'instruction prie Monsieur de bien vouloir entrer !...

M. Girod était un homme d'une cinquantaine d'années.

Front dénudé, petits favoris gris très courts et très drus ; une grosse figure pleine de finesse, éclairée par des yeux qui brillaient, sous les verres du lorgnon, d'une pénétration singulière.

—Vous comprendrez, je l'espère, monsieur le juge, dit tout d'abord Guillaume, mon empressement à venir vous trouver et mon insistance pour vous voir tout de suite, quand je vous aurai dit...

—Je sais déjà qui vous êtes, interrompit M. Girod, en désignant un siège...

Votre nom me l'a appris...

Les deux hommes s'étaient assis face à face...

Ils restèrent quelques secondes silencieux.

Le magistrat — oh ! simplement par habitude professionnelle — scrutait le visage du nouveau venu, sous couleur d'attendre qu'il commençât à parler.

Guillaume, lui, qui avait eu le temps de "préparer son personnage" subissait cette espèce d'examen avec la désinvolture d'un parfait homme du monde...

Il s'était promis de mettre tout à fait le juge "dans sa poche", dès le premier instant.

—Monsieur le juge, prononça-t-il enfin, je suis ici le porte-paroles de la veuve d'Edmond Deraismes pour vous présenter une requête...

D'un geste M. Girod l'engageait à continuer.

—Une requête au sujet du cadavre de mon malheureux cousin !...

La voix de Guillaume, en nommant la victime, s'était assombrie, et comme voilée d'émotion.

Il poursuivit :

—Mme Deraismes désirerait qu'on lui rendît tout de suite la dépouille de son mari.

Et comme M. Girod avait un sursaut de protestation.

—Oh ! je n'ignore pas que la justice a des exigences légitimes, devant lesquelles doivent s'incliner toutes les convenances particulières, mais j'ai promis à ma cousine de me faire son interprète et je m'en acquitte de mon mieux.

—Je comprends parfaitement les sentiments affectueux auxquels obéit la pauvre veuve, répliqua M. Girod avec douceur, mais comme vous le dites fort bien, la justice a ses exigences et il m'est impossible, absolument impossible de vous rendre le cadavre avant que l'autopsie légale soit pratiquée...

Elle doit avoir lieu cet après-midi même...

—Alors nous pouvons espérer qu'aussitôt après, que demain, par exemple ?...

—Oh ! protesta le magistrat, pas encore !

Puis regardant son interlocuteur bien les yeux dans les yeux...

—Voyons, monsieur, la veuve de M. Deraismes, aussi bien que vous-même, vous devez désirer qu'on punisse les coupables ?

—Pouvez-vous le demander ? s'écria dans un élan parfaitement joué M. Chappart.

—Eh bien ! ne faut-il pas que nous gardions le corps, en vue d'une confrontation possible avec le ou les criminels ?...

—Auriez-vous déjà quelque piste à cet égard ? interrogea Guillaume avec un intérêt nullement feint, cette fois.

—Des indices, oui, une piste, non, avoua M. Girod, et je comptais sur vous !...

—Sur moi ?

—Hé ! sans doute, car il me paraît évident que M. Deraismes n'a pu se laisser attirer dans le guet-apens que par une personne qu'il connaissait déjà, une femme, par exemple...

Par cette femme, si ce n'est pas elle-même qui l'a poignardé, nous remonterions aisément jusqu'à l'auteur du crime.

Or, cette femme...

—Cette femme n'existe pas et ne peut exister, prononça sur le ton le plus ferme M. Chappart.

Edmond était marié depuis six mois à peine à une charmante créature, et je suis certain que jamais il n'eut la pensée...

—La pensée de la tromper, voulez-vous dire ?... interrompit le juge.

Cependant nous devons bien admettre...

M. Girod s'arrêta.

Visiblement, il voulait porter son interlocuteur à se découvrir, à dire spontanément ce qu'il pouvait savoir...

Mais il avait affaire à forte partie.

Guillaume ne sourcilla pas et ne répondit rien.

—Enfin, monsieur, si vous n'étiez pas venu de vous-même, j'avais l'intention de vous convoquer pour aujourd'hui à mon cabinet, car je savais qu'une dépêche de la famille vous avait appelé à Paris...

—Ah ! fit simplement Chappart.

—Vous convoquer, oui, pour vous demander si vous connaissez l'homme dont voici le signalement...

En parlant ainsi, M. Girod, sans détourner ses regards de la figure de Guillaume, avait pris sur son bureau une feuille de papier qu'il lui plaça brusquement sous les yeux...

C'était un assez long télégramme écrit sur le papier spécial réservé aux dépêches officielles.

—Veuillez lire vous-même, ajouta-t-il d'un ton plus sec, et comme s'il eût voulu intimer un ordre...

Puis :

—Ceci est un rapport que m'envoie, par télégraphe, l'inspecteur Renard, l'un des plus habiles agents de la sûreté, que j'ai expédié hier matin, dès la découverte du crime, à Arcachon, où habite pour l'instant le propriétaire de la petite villa de Puteaux, dans le jardin de laquelle fut trouvé le cadavre de votre cousin...

Allons, monsieur, veuillez lire...

—Bon ! me voici sur la sellette, pensa Chappart...

Tenons-nous bien !

Sous tranquille du reste, mon bonhomme, tu ne me prendras pas sans vert !

Et tout haut, sans sourciller, d'une voix parfaitement assurée, il lut ce qui suit :

"Paris, d'Arcachon, 17 septembre 188.

"Vu selon vos instructions M. Dulong, en résidence momentanée à Arcachon...

"A loué sa maison, le 20 août dernier, à un homme qui a dit se nommer Charpentier et demeurer 17, rue de l'Is...

"Voici, aussi exact que Dulong peut se le rappeler, le signalement du locataire.

"Taille assez haute et bien prise, moustache blonde, cheveux blonds bouclés naturellement, nez droit, visage ovale et parfaitement régulier... les yeux clairs, bleus, autant que Dulong s'en souvienne...

"Signe particulier : une cicatrice assez apparente au front, à gauche, près de la racine des cheveux.

"C'est un hasard que Dulong ait remarqué ce dernier détail, mais il est absolument affirmatif à cet égard.

"Age : une trentaine d'années...

"Au moment où il s'est présenté pour louer, il était habillé de couleur sombre.

"Allures "distinguées" pour régler les paroles du propriétaire." — "Signé : "Renard."

Au fur et à mesure que M. Chappart avançait dans sa lecture, sa voix, parfaitement affermie au début, devenait moins nette.

Une émotion quelconque, surprise ou appréhension, semblait la faire chevroter, et M. Girod, tout yeux et tout oreilles, s'applaudissait de la bonne idée qu'il avait eue en lui portant ce coup de boutoir décisif...

Avec cette merveilleuse acuité de perception, dont se distinguait magistrat avait déjà donné tant de preuves au cours de sa carrière, il venait d'acquérir la certitude, extrêmement importante que son interlocuteur connaissait l'individu en question...

Il s'agissait de le forcer à tout dire maintenant, et pour cela il ne fallait pas lui laisser le temps de souffler, de réfléchir, de se composer une attitude...

A peine Guillaume était-il arrivé aux derniers mots que le magistrat, avec une brusquerie qui n'allait pas sans une certaine sévérité, lui jeta :

—Eh bien ! le signalement est assez précis, je pense...

Voulez-vous me dire maintenant comment s'appelle en réalité l'homme qu'il désigne ?

Chappart, simulant une profonde surprise, leva les yeux sur le juge, qui ajouta :

—Oh ! croyez bien, monsieur, que je ne vous adresse cette question précise qu'à bon escient...

Un homme habitué à démêler les pensées des gens — et je me flatte de quelque perspicacité à cet égard — est, voyez-vous, un confesseur redoutable... continua en souriant M. Girod.

Vous connaissez l'individu dont il s'agit, je le vois, j'en suis sûr, j'en jurerais.

—Mais enfin !... insinua Guillaume.

—Je compte, monsieur, fit sur le ton le plus grave cette fois le magistrat, je compte que vous me ferez grâce de tout ce qui pourrait ressembler à un faux-fuyant...

Sinon je serais en droit de croire que la mort de votre cousin...

—N'achevez pas, monsieur le juge, n'achevez, je vous en prie ! protesta M. Chappart avec une véritable violence...

Vous alliez supposer, n'est-il pas vrai, que la mort de mon cousin ne me cause pas tout le regret, toute la douleur, toute l'indignation que comporte une telle catastrophe ?...

Cruelle pensée que la vôtre, monsieur, et je ne mérite pas, je vous assure, une injure pareille...

Mon pauvre Edmond !...

Puis se levant, très agité :

—Eh bien ! oui, là, vous avez touché juste et j'ai eu, tout à l'heure, une singulière.... comment dirais-je ? poussée de stupéfaction en voyant à quel point les détails que vous me mettiez sous les yeux semblent s'appliquer à un homme de notre connaissance...

Mais le rapprochement serait tellement absurde, en vérité....

—Achevez, dit vivement M. Girod....

—A quoi bon ?

—Vous devez toute la vérité à la justice.

(A suivre)

—LE SIROP D'ANIS GAUVIN n'a jamais manqué de guérir. En vente partout à 25 cts la bouteille.

Maux de Gorge—**BAUME RHUMAL**

SPORT

REORGANISATION DE LA LIGUE PROVINCIALE

Valleyfield aura un club la saison prochaine

LA JOUTE SHAMROCK-VICTORIA

Les Ottawa et la coupe Stanley

BASEBALL

ASSEMBLEE DES AMATEURS DE BASE-BALL.

Pendant que les grandes ligues américaines de baseball sont à s'organiser, nos clubs canadiens ne restent pas inactifs et il est certain que la ligue provinciale sera sur pied d'ici quelque temps.

Il y aura, demain soir, à 8 heures, à l'hôtel St James, une assemblée des amateurs de baseball dans le but de discuter la situation.

Les directeurs des clubs faisant partie de la ligue provinciale l'an dernier sont priés d'être présents.

Il est certain que la ligue sera réorganisée et il y a toute apparence qu'elle sera encore plus forte que par le passé.

Quels seront les clubs qui en feront partie? Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre.

Il est cependant douteux que Saint-Jean et Farnham aient un club la saison prochaine; d'un autre côté, Jos. Jage, qui a ses quartiers à Sherbrooke, fera un effort pour entrer dans la ligue.

Dans tous les cas, la situation se dessinera plus clairement demain soir, à l'assemblée qui aura lieu à l'hôtel St James.

LE BASEBALL A VALLEYFIELD

CETTE VILLE AURA PROBABLEMENT UN BON CLUB LA PROCHAINE SAISON

Il y a toute apparence que Valleyfield aura cette saison un bon club de baseball, et qu'il fera partie de la ligue provinciale. Il est certain que si Valleyfield entre cette année dans la ligue, il y restera jusqu'à la fin de la saison.

Billy Ionic, ancien gérant du club Magnolia, est allé dimanche faire un voyage à Valleyfield, dans le but de voir les chances de succès d'un club de baseball en cette localité, et il est revenu enchanté.

Nous l'avons vu ce matin et il nous a assuré que Valleyfield était certain d'avoir une puissante équipe au printemps.

Il en aura naturellement la direction.

La population de Valleyfield est très en faveur d'avoir un club de baseball, seulement, il n'y avait personne pour se mettre à la tête de l'entreprise.

M. Ionic qui a fait ses preuves comme gérant de club a vu nombre de citoyens de Valleyfield et tous lui ont promis de l'aide.

Tous les marchands et les hôteliers sont prêts à apporter leur souscription pour mettre une équipe sur pied.

L'ex gérant des Mascottes a aussi pris des informations quant à un terrain. Il a le choix sur deux et on lui fera les conditions samedi. Tout marche à souhait et comme M. Ionic a reçu les offres de plusieurs joueurs d'élite de jouer pour lui la saison prochaine, Valleyfield s'il entre dans la ligue, aura une équipe capable de rivaliser avec les meilleures.

M. Ionic retournera samedi à Valleyfield.

Le club de baseball National aura jeudi soir, à 8 heures, sa première assemblée de la saison 1901, chez M. A. Vaillancourt, 1134 Saint-Laurent.

Tous les anciens membres du club ainsi que ceux qui désirent en faire partie sont priés d'y assister.

HOCKEY

LES OTTAWA ET LA COUPE STANLEY

Ottawa, 26 — Le club de hockey Ottawa n'a pas encore décidé s'il ira à Winnipeg, pour jouer avec les Victoria, de cette ville, pour la coupe Stanley.

L'un télégramme a cependant été envoyé aux Victoria, leur disant de se tenir prêts au cas où les Ottawa lanceraient un défi. Les parties devraient avoir lieu la semaine prochaine, car il est peu probable que la glace soit en assez bon état après cette époque.

Un grand nombre des partisans des Ottawa sont d'avis que le club devrait aller à Winnipeg, pour conquérir le trophée. On aurait évidemment besoin d'une somme considérable pour faire le voyage, et les Ottawa ne sont pas dans la meilleure condition financière possible. On croit que si le club se décide à faire le voyage, il sera aidé par ses amis.

La saison a été dure pour l'équipe et on dit que plusieurs des joueurs trouvent qu'ils ont fait assez de besogne cet hiver. Il est tout probable qu'on prendra ce soir, une décision à cet effet.

Le club Aberdeen a offert de jouer samedi, avec les Ottawa, une partie d'exhibition, dont les recettes serviraient à défrayer une partie des frais du voyage du club, si toutefois il se décide à tenter la conquête de la coupe Stanley.

Voici le record des Ottawa, cette saison :

Janvier 5 — Ottawa 4, vs Québec 4.
Janvier 12 — Ottawa 4, vs Shamrock 2.
Janvier 19 — Ottawa 2, vs Victoria 2.
Janvier 26 — Ottawa 8, vs Montréal 4.
Février 2 — Ottawa 5, vs Montréal 3.
Février 9 — Ottawa 5, vs Victoria 4.
Février 16 — Ottawa 2, vs Shamrock 1.
Février 23 — Ottawa 1, vs Québec 0.
Totaux — Ottawa, 32 ; adversaires, 20.

LES WINNIPEG PRETS A RENCONTRER LES OTTAWA

Winnipeg, 26 — On a été informé ici, par P. D. Ross, que les Ottawa ont l'intention de lancer dans un jour ou deux, un défi pour la coupe Stanley. L'un des officiers du club Victoria, parlant hier, à ce sujet, a dit que le club n'hésiterait pas un instant à accepter le défi pourvu que les parties ne soient pas jouées trop tôt. Il faudrait au moins deux semaines de durs exercices, pour mettre l'équipe en assez bonne condition pour faire face aux Ottawa, mais maintenant que le club en a averti, il va se mettre à l'œuvre avec ardeur.

LA JOUTE VICTORIA - SHAMROCK

La clôture de la saison de la vieille ligue de hockey aura lieu cette semaine. Il ne reste plus que deux parties au programme.

L'affaire dernière sera jouée demain soir, à l'Arena, alors que les Victoria et les Shamrocks en viendront aux prises.

Ce sera certainement une bonne joute car les Victoria n'ont pas l'intention de terminer la saison par des défaites.

La dernière partie de la saison sera jouée samedi, alors que ces mêmes Victoria rencontreront le club Québec.

Voici quelques détails sur la joute Crescent-Laviolette, dont nous avons annoncé le résultat hier :

Trois-Rivières, 26 — Samedi soir, une grande joute de hockey a eu lieu ici, au patineur Laviolette, après les exercices de la nouvaison à saint François-Xavier.

La vaste bâtisse était bondée de spectateurs désireux de voir le résultat entre le Crescent de Québec, et le Laviolette Sr. des Trois-Rivières.

Obéissant au signal, les joueurs prirent place comme suit :

Crescent	Positions	Laviolette Sr
Moran	Goal	A. Béland
Doyle	Point	G. Baptist
Noseley	Cover point	B. Baxter
Demers	Avants	F. Ritchie
McCarron	Avants	F. Nobert
Garneau	Avants	M. Gauthier
Jordon	Avants	W. Blair
M. J. Quinn	Umpires	W. J. Lederc
McCarron	Chronométeurs	H. Blair

Referee — C. McLean.

Cette joute a été fort intéressante. Les joueurs des deux clubs ont très bien exécuté le travail qui leur était dévolu dans leurs positions respectives.

Les clubistes du Laviolette ont émerveillé les spectateurs, par leurs habiles et savantes combinaisons, qui, plusieurs fois, ont arraché des cris d'admiration même aux amis du Crescent, qui, le train du soir du C. P. R. avait amenés ici, pour assister à la lutte.

Voici ce qu'un Québecquois, enchanté de l'exécution de nos hommes, ne put s'empêcher de dire, pendant la soirée :

"J'aimerais à voir le Laviolette gagner cette partie, car il est le plus fort club de la ligue intermédiaire."

Cet éloge spontané était bien mérité, car nos "boys" ont joué, samedi soir, une partie supérieure, extra, au dire des meilleurs connaisseurs, et le résultat aurait probablement été très différent si le referee leur eut pas été défavorable dans ses décisions.

Le Crescent joua fort bien aussi; mais il ne pratique pas les belles combinaisons de notre club local, qui le rendent si populaire parmi les amateurs d'ici et d'ailleurs.

La première demi-heure donna, cependant, contre l'attente générale, un point en faveur du Crescent et 0 pour le Laviolette.

La seconde demi-heure donna encore 1 point pour le Crescent, et 0 pour le Laviolette.

De cette façon, la victoire fut adjugée au Crescent, par un score de 2 à 0.

Pour être juste, il convient de dire, qu'au commencement de la deuxième reprise, B. Baxter leva le puck qui alla frapper le cover point du Crescent, à la jambe, et F. Nobert alors alors le casse-tête dans le but, ce que le referee ne voulut pas accorder comme bon au Laviolette, disant que c'était un "off-side," malgré que tout le monde regardait cela comme un bon coup, et criait "gome."

Les clubistes du Laviolette sont très peinés de ce résultat, car en gagnant cette partie, ils auraient eu à détailler avec les clubs Sherbrooke et Crescent, pour le championnat de la ligue intermédiaire.

Ceci leur fait d'autant plus de peine qu'ils tenaient beaucoup au titre de champion, pour lequel ils n'ont cessé de lutter franchement et loyalement.

PARTIE NULLE AU CRYSTAL

La partie de hockey qui a été jouée hier soir, au Crystal, entre les Montréal III et les St Lambert, a donné un résultat nul. Ces deux clubs se rencontreront de nouveau jeudi soir, à l'Arena. Chaque club a compté deux points.

Une belle partie de hockey a été jouée dimanche, à St Laurent, entre les Florence et les Albani, et a résulté en une victoire facile pour les Florence. Le score a été de 7 à 3.

Les Florence s'alignèrent comme suit :

Geo. Gohier. . . . . Gardien des buts
M. Beaulieu. . . . . Point
Ant. Gervais. . . . . Cover point
Armand Gervais. . . . . Avant
H. Cousineau. . . . . Avant
Dan. Canadge. . . . . Avant
E. Lamer. . . . . Avant

Scores : Armand Gervais, 1 ; Edouard Lamer, 3 ; H. Cousineau, 1 ; Antonio Gervais, 2.

Les Florence sont prêts à rencontrer les Albani de nouveau, ainsi que les Sault au Récollet et les Ahuntsic.

Pour toutes informations, s'adresser à Antonio Gervais, capitaine.

Le club de hockey Ahuntsic lance un défi aux Florence, de St Laurent, pour une partie qui serait jouée dimanche, au patinoir Berthelet, à Ahuntsic.

Le club de hockey Amateur lance un défi au club Sault au Récollet, pour une partie de hockey qui serait jouée dimanche, le 3 mars, sur le patinoir des Sault au Récollet. La réponse pourra être donnée par "La Presse", ou chez W. Smith, 1822 rue St André.

CHEZ LES BOXEURS

Il y aura prochainement une bataille de dix assauts à Maisonneuve, entre L. Hamel et Mike Crothy.

La rencontre aura lieu sous les auspices du club athlétique Canada.

TOURNOI DE POOL

Voici le résultat d'un tournoi de pool qui a eu lieu au No 735 rue Ste Catherine :

D. Gauthier, 110 ; Viau, 88.
D. Gauthier, 110 ; Lauzon, 74.
D. Gauthier, 100 ; Forget, 41.
D. Gauthier, 100 ; Bourget, 65.
D. Gauthier, 100 ; Papineau, 80.

Comme on voit, M. Désiré Gauthier a été vainqueur sur toute la ligne.

LETTRES PATENTES ACCORDEES

(De la "Gazette Officielle" d'Ottawa.)

LA CANADIAN GENERAL ELECTRIC COMPANY

Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées portant augmentation du capital-actions total de la "Canadian General Electric Company" (à resp. limitée), de la somme de un million cinq cent mille piastres, à deux millions de piastres, et portant extension de l'entreprise de la compagnie aux objets suivants, savoir : — Acquérir par achat ou autrement des parts dans le capital, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation autorisée à manufacturer, produire, vendre, louer, posséder, utiliser, employer ou autrement disposer de toute propriété, droits, effets, articles, marchandise, machines, appareils, inventions ou matériaux de toutes sortes ou de quelque manière nécessaires à l'industrie exercée par la présente compagnie, ou s'y rattachant, et tenir, posséder, acheter, engager ou autrement disposer des dites parts, et au sujet de ces parts exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges qu'un porteur étant une personne naturelle pourrait exercer ou avoir.

CROW'S NEST PASS COAL CO.

Il a été délivré des lettres patentes supplémentaires, portant augmentation du capital-actions total de la "Crow's Nest Pass Coal Company" (à resp. limitée), de la somme de deux millions de piastres à la somme de trois millions cinq cent mille piastres.

LA GORHAM CO. POUR LE COMMERCE D'ARGENTERIES

Il a été délivré des lettres patentes, constituant en corporation Edward Holbrook, de Stamford, dans l'Etat du Connecticut, manufacturier ; George H. Robinson, de la cité de New-York, manufacturier ; Anthony Haig Sims, manufacturier, William Alexander Grant, bourgeois, et George Chilas, agent de manufacturier, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec pour les fins suivantes:—Manufacturer et vendre toutes sortes d'argenterie, de verrerie, de bijouterie et d'accessoires de bijouteries, et autres articles que les directeurs de la compagnie jugeront de temps à autre avantageux ou à propos, etc., sous le nom de "The Gorham Company" (à resp. limitée), avec un capital-actions total de cinquante mille piastres, divisé en cinq cents actions de cent piastres.

PENSYLVANIA COAL CO.

Les personnes ci-après dénommées demandent des lettres patentes les constituant en corps politique pour les fins ci-après mentionnées :

1. Le nom de la compagnie est "The Pennsylvania Coal Company" (à resp. limitée.)

2. Les fins dans le sens de l'acte pour lesquelles une charte est demandée sont les suivantes : — Exercer l'industrie de marchands de combustible, importateurs, etc. ; acheter et acquérir l'actif et se charger des obligations de la "Wilson Company".

3. Le principal lieu d'affaires sera Montréal.

4. Le montant projeté du capital-actions est de cent mille piastres ($100,000).

5. Les noms des requérants sont : William Mitchell, de Drummondville, dans la province de Québec, gérant de chemin de fer ; David Mitchell, de Forestdale, dans la province de Québec, marchand de bois ; Joseph Wilson, gérant ; Joseph Patrick, marchand, et Walter G. Mitchell, commis, tous de la cité de Montréal.

CANADIAN SALT COY.

Les personnes ci-après dénommées demandent des lettres patentes les constituant en corps politique et corporation, pour les fins ci-après mentionnées :

1. Le nom "The Canadian Salt Company".

2. Les fins dans le sens de l'acte pour lesquelles une charte est demandée, sont de miner, manufacturer, acheter et vendre du sel sous ses diverses formes ; acquérir et vendre des brevets d'invention, propriétés et droits nécessaires ou désirables pour aucune des dites fins, et faire tout autre genre de commerce qui en découle ou s'y rattache.

3. Le principal lieu d'affaires sera Montréal.

4. Le montant projeté du capital-actions est de huit cent mille piastres.

6. Les noms des requérants sont : Arthur D. Bissell, Buffalo, New-York, président de banque ; H. Vincent Meredith, Montréal, Québec, gérant de banque ; George R. R. Cockburn, Toronto, Ontario, président de banque ; Richard B. Angus, Montréal, Québec, bourgeois ; et Sir William C. Van Horne, C. C. M. G., Montréal, Québec, directeur de chemin de fer.

La Consomption — BAUME RHUMAL

M. STANLEY

Dit que l'Angleterre continuera la guerre du Transvaal

Ce qu'il pense de la France

Le correspondant du "Journal" de Paris, à Londres, a eu une entrevue avec l'explorateur Stanley, aujourd'hui membre de la Chambre des Communes. Dans son entrevue, M. Stanley a reproduit ses vues des ministres anglais sur la guerre du Transvaal, car les questions qu'on aimerait à poser à M. Chamberlain peuvent être adressées aussi aux personnages de son groupe, aux députés qui le soutiennent, à ses amis personnels, à ses conseillers enfin.

"Nous voulons, dit M. Stanley, terminer la guerre du Transvaal, qui nous a déjà coûté 100 millions et des quantités d'hommes. Eh bien, nous dépenserons encore autant d'hommes et de louis, pourvu que la lutte se termine comme nous l'entendons. L'Angleterre n'aura pas de défaillance et notre programme demeure ce qu'il était au début."

En parlant de la situation de la France avec les autres pays de l'Europe, M. Stanley dit que la France est comme l'écolier intelligent, spirituel, mais malicieux, espiègle, persifleur, taquin, qui ne cesse de faire des niches à ses camarades qui sont les autres nations. Viendra peut-être un jour où toutes les nations d'Europe se ligueront pour mettre le gentil garçon dans l'impossibilité de faire des farces. L'esprit français est turbulent, belliqueux. Aujourd'hui, tout est tranquille, mais demain tout sera peut-être changé entre les deux pays.

L'avènement d'Edouard VII, a ajouté M. Stanley, qui sera un véritable monarque constitutionnel, comme sa mère, n'aura point de conséquences immédiates. Les Anglais aiment leur roi d'un "familiar love," et non d'un "reverential love," d'un amour révérentieux et comme superstitieux, qu'ils avaient pour la grande reine qui vient de mourir.

DANS LA CAPITALE PROVINCIALE

NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 26 — C'est le Rév. P. Proulx qui prêche la retraite des jeunes gens de la Congrégation de la Haute-Ville.

—M. Ernest Pacaud, directeur du "Soleil", est retenu chez lui depuis trois jours par une sérieuse indisposition.

—Le secrétaire-trésorier de la ville de Lévis demande des soumissions pour un prêt de $70,000 contre obligations datant du 1er mai prochain, à 4 p. c. Une somme de $30,000 du présent emprunt est destinée à éteindre un emprunt précédent Les soumissions seront reçues jusqu'au 18 mars prochain.

—L'exposition annuelle de volailles s'ouvrira demain, au Manège militaire. L'hon. M. Déchêne présidera à l'ouverture de cette exposition, à 8 heures, demain soir. Le spectacle se terminera le 2 mars prochain.

—Une fillette de huit ans, enfant de M. Leclerc, du village Hedleyville, près Québec, a été mordue au bras droit par un chien vicieux du canton. Les voisins coururent sauver l'enfant des dents du chien qui fut abattu séance tenante d'un coup de carabine.

—Un jeune Goulet, de St Sauveur, est allé, hier, faire un tour de voiture au Sault Montmorency en compagnie de sa blonde; le cheval prit le mors aux dents en traversant la Canardière, renversa le "cutter" et la jeune fille fut traînée sur un parcours de plus d'un arpent, risquant fort d'être assommée contre les poteaux de télégraphe. Elle en fut quitte pour quelques égratignures, tandis que le cavalier n'eut qu'une fière peur.

—J. E. Rousseau, notre athlète québecquois, a reçu un mot de Ronaldo, annonçant que ce dernier sera à Québec sous peu pour faire des arrangements pour une rencontre au Parc Savard. Vendredi prochain, il y aura lutte au Théâtre Jacques-Cartier, entre Little et Brown, genre graeco-romain.

—Depuis quelques jours, une femme parcourt les résidences des principaux citoyens de Québec se donnant comme la mère du soldat Richard Dalberg, actuellement dans le Sud Africain, et demande l'aumône.

Or, des parents du soldat Dalberg ayant eu connaissance de ce fait ont dénoncé la quêteuse qui s'était affublée du nom de madame Dalberg, pour faire une meilleure moisson.

—La Cour de Revision est en session depuis hier. Aujourd'hui, on procède avec les causes des districts ruraux, dont j'ai donné la liste l'autre jour. Les jugements seront rendus jeudi, dans les causes suivantes :

De Québec—Toussaint vs Goulet, et Gosselin vs Collège des Médecins.

Kamouraska—Chouinard et Lévesque, et Belzile vs Price.

Trois-Rivières : Fugue vs Girard, Dubuc vs Trottier, et Neault vs O'Shaughnessey.

Beauce—Roberge vs Mathieu.

Arthabaska—Valière vs Patent Development M. Co., Rouleau vs Lafontaine, et Valois vs Gareau.

—Les dégâts causés par la rupture du tuyau de l'aqueduc au coin des rues Napoléon et Aqueduc ont été passablement considérables. Une petite maison située près de l'endroit a été submergée et flottait hier matin, tandis que l'étage inférieur était rempli d'eau. Durant toute la journée, hier, une équipe d'hommes a travaillé aux réparations du tuyau, et les curieux étaient nombreux pour examiner les dégâts causés par l'eau.

La circulation des voitures a été interrompue sur cette partie des rues Napoléon et Aqueduc. Les travaux sont rendus plus difficiles par la gelée, la terre étant durcie sur plusieurs pieds d'épaisseur.

Les promoteurs de la Cie du chemin de fer Québec et lac Huron ont élu les officiers suivants :

M. John N. Nicol, de Détroit, président ; Phon. sénateur Landry, vice-président, et M. J. C. Langelier, secrétaire.

Le bureau se compose, à part de MM. Nicol et Landry, des personnes suivantes: Henry F. Shoemaker, M. Wolford, de New-York ; Cameron, Currie, S. F. Angus, W. L. Holmes, Fred. W. Hayes, de Détroit, H. G. Carroll, M. P., Thos. Davidson, Roger LaRue, John D. Cameron et les honorables MM. Turgeon, Jules Tessier et Chs Langelier. On dit que la compagnie va faire faire les explorations sans délai et qu'elle va se mettre résolument à l'oeuvre.

MADAME CARRIERE

Madame Carrière, dont nous annoncions il y a quelque temps la disparition, n'est pas l'épouse de M. J. U. Carrière, marchand de chiffons, de la rue William.

D'un autre côté, Mme Carrière, dont il était question, n'est qu'en promenade, et elle est revenue quelques jours après, bien surprise des bruits qu'on avait fait courir.

LE GRAND-TRONC

Recettes du 15 au 21 février:

En 1901.	$320,144
En 1900.	501,078
Surplus . . .	$19,066

Winnipeg, 20 février 1901. — La compagnie d'assurance "Great West Life" a tenu son assemblée annuelle aujourd'hui, et l'assistance était nombreuse. Les directeurs ont démontré par leur rapport que l'année avait été très heureuse pour la compagnie. Le revenu total a dépassé $400,000, et le montant d'assurance en vigueur est de plus de $11,800,000. Le surplus, net, a été plus que doublé. Comme il n'y a que cette compagnie d'assurance sur la vie, au Manitoba, ses rapports annuels sont suivis avec beaucoup d'intérêt.

CES FAMEUX ELEVATEURS

Les yndicat Conners devra se hâter, s'il ne veut pas faire annuler ses privilèges

La plainte d'un contremaitre

Les commissaires du port ont fait, hier après-midi, à leur séance, le premier pas vers l'annulation du contrat Conners. Ils ont demandé à M. John Kennedy, ingénieur en chef, de préparer le rapport pour la prochaine séance, afin de s'assurer si les travaux de construction des élévateurs ont été exécutés suivant les termes du contrat et si—dans l'opinion de l'ingénieur,—les travaux déjà exécutés permettent de faire espérer que l'élévateur et les entrepôts seront terminés suivant les spécifications du contrat.

Il y a quelque temps, M. Crathern fit à la Commission du port la remarque que le syndicat Conners était en train de se moquer du public canadien, et une résolution fut même présentée à l'effet de rappeler ses devoirs au syndicat ; mais on retarda l'adoption de cette résolution sur les représentations des agents du syndicat, qui assurèrent que les travaux allaient être immédiatement commencés.

L'ingénieur en chef Kennedy a dit que le syndicat Conners n'a pas encore donné signe de vie. De plus, le représentant du syndicat Conners, qui avait été invité à venir donner des explications à la Commission du Port, brillait par son absence à la séance d'hier.

Les commissaires perdirent enfin patience et M. Crathern, vexé de tant d'indépendance, insista énergiquement sur l'adoption de sa résolution. Cette résolution a été adoptée. En voici le texte :

"Que l'ingénieur du port soit prié de rapporter à la prochaine assemblée des commissaires si, selon lui, les travaux de construction des élévateurs de la Pointe au Moulin à Vent ont été commencés en quelque manière par le syndicat qui, par son contrat, s'était chargé de cette construction ; que l'ingénieur soit aussi prié de déclarer si, d'après lui, en prenant naturellement en considération les travaux qui ont été faits durant la dernière saison de navigation, il nous est permis d'espérer l'exécution du contrat octroyé au syndicat Conners pour la construction d'élévateurs et de hangars à l'endroit indiqué dans le dit contrat".

C'est en vertu du paragraphe 8 du contrat, que les commissaires ont adopté la résolution ci-haut. Ce paragraphe se lit comme suit :

"Les dites parties qui ont obtenu le contrat s'engagent à commencer les travaux de construction des dits élévateurs et entrepôts sur les dits terrains de la Pointe du Moulin à Vent, dès qu'il sera possible, et de poursuivre la construction aussi vigoureusement que possible. Le rapport de l'ingénieur de la commission déclarant que les travaux peuvent être poursuivis, sera la preuve du fait.

M. Kennedy a déclaré hier que le syndicat n'avait absolument rien fait depuis la présentation de son dernier rapport.

Le président, l'hon. M. Mackay, dit qu'il regrette que le représentant du syndicat ne soit pas présent, comme il avait promis de l'être.

M. Crathern : — Ce monsieur nous a fait assez perdre de temps, et je désire renouveler la motion que j'ai présentée il y a quinze jours, à l'effet de savoir, par un rapport de notre ingénieur, où en sont les travaux commencés depuis le mois d'avril. La section 8 établit que M. Kennedy est arbitre entre nous et le syndicat Conners. Avant tout, il nous faut un rapport de M. Kennedy, pour agir.

Finalement, après quelques remarques de MM. Contant, Racine, Lemay et Crathern, la résolution de M. Crathern est adoptée à l'unanimité.

Lecture a été faite des correspondances échangées, l'automne dernier, entre le gouvernement et les commissaires, à propos du dragage des battures Moison. On décide de rappeler au ministre des travaux publics qu'il a déjà promis que les travaux seraient commencés au printemps.

Le président du comité de police écrit aux commissaires pour les informer qu'au mois de mai dernier, un sous-comité du comité de police eut une conférence, à Ottawa, avec sir Louis Davies, à propos de la nécessité, pour le gouvernement, de contribuer au maintien de l'ordre sur les quais. Sir Wilfrid Laurier était présent ; la question fut longuement discutée ; le gouvernement parut bien décidé d'aider la ville ; mais il exprima la crainte que les autres ports demandassent la même faveur. Sir Louis Davies conseilla aux délégués d'écrire aux commissaires du port de Montréal, pour lui demander leur appui au maintien de la police sur les quais. Les commissaires ont promis d'étudier la question.

Le contrôleur du trafic du chemin de fer Canada Atlantic, M. C. J. Smith, a adressé à la Commission du Port une lettre par laquelle il demande si Montréal ne se sentait pas disposé à adopter le système d'assurances maritimes en honneur à Boston, à Portland et à New-York.

En réponse à M. Torrance, le maire Préfontaine dit qu'une délégation a soumis cette question des assurances au gouvernement d'Ottawa ; il conseille aux commissaires de s'adresser au gouvernement pour obtenir des informations.

M. Torrance — Nous recevrons la réponse habituelle : "Vos remarques vont être prises en sérieuse considération. Il vous faut faire quelque chose, autrement le port en souffrira. Vous devez rendre le port aussi sûr que les ports américains le sont, chose que les assureurs maritimes ne reconnaissent pas. Aussi longtemps que le gouvernement ne voudra rien faire, nous ne devons pas nous attendre à une amélioration. L'on fait depuis longtemps savoir au public que les signaux et les phares vont être améliorés ; mais cette promesse ne suffit pas aux assureurs ; il faut de l'action, les paroles ne servent de rien.

Le président. — Ce n'est un secret pour personne qu'une compagnie canadienne d'assurances maritimes est en voie de formation avec un gros capital.

M. Crathern — Cette compagnie ne pourra pas lutter avantageusement contre les compagnies étrangères si l'on ne met pas à exécution les promesses d'amélioration de la route du St Laurent.

Le maire dit qu'un député a déclaré à la Chambre des Communes, la semaine dernière, que les plaintes de certaines compagnies contre la route du St Laurent étaient mal fondées ; une enquête par une commission royale pourrait nous renseigner là-dessus.

Le président. — Une chose certaine c'est que plus nous faisons d'améliorations, plus les compagnies augmentent leurs taux d'assurances.

M. Torrance. — Les signaux d'alarme du bas St Laurent sont des plus défectueux.

M. Hodgson. — Combien d'accidents se sont produits depuis cinq ans dans cette partie du fleuve ?

M. Torrance. — Les compagnies d'assurance nous disent qu'elles ne diminueront pas leurs taux avant que ces signaux aient été améliorés.

La Commission du Port a reçu, hier, une lettre du contremaître Paulet, faisant allusion à la déclaration suivante adressée par les employés du port à la Commission.

"Nous soussignés, employés de la Commission du Port de Montréal, déclarons que M. Cuthbert Paulet, contremaître du chantier, n'a jamais essayé de nous influencer contre le gouvernement et qu'à notre connaissance il n'a pas pris part aux dernières élections.

"Tous ceux d'entre nous qui travaillent sous les ordres de M. Paulet certifient qu'ils sont entièrement satisfaits de la manière dont il les a traités durant leur travail et qu'ils n'ont aucune plainte à formuler contre lui.

Suivent les signatures.

Cette lettre de M. Paulet est la suivante :

Montréal, 21 février 1901.

Messieurs les commissaires,

Je vous demande la permission d'appeler votre attention sur une affaire qui est de la plus haute importance pour moi personnellement et qui n'est pas non plus étrangère aux intérêts de la commission du port.

Depuis que je suis entré au service de la commission, en qualité de contremaître du chantier on a dit que j'ai été critiqué et insulté de différentes manières par les hommes placés sous mes ordres, que ces hommes se sont réunis pour attaquer la façon dont je remplissais mes devoirs, la manière dont je traitais mon personnel, qu'ils m'ont aussi attribué des agissements politiques auxquels je ne me suis jamais livré.

Cela a été fait dans l'unique but de nuire à ma réputation et de me faire perdre ma position.

Les choses n'en sont pas restées là et un ou deux journaux montréalais ont rendu publics mes supposés méfaits. En justice pour moi-même et dans le but de me procurer l'influence nécessaire sur les hommes dont j'ai la charge, je demande respectueusement à la commission du port de vouloir bien se livrer à une enquête sur cette affaire.

J'ai la confiance la plus absolue qu'elle fournira à messieurs les commissaires la preuve de la justice et de la bienveillance avec lesquelles j'ai traité mon personnel, sans jamais avoir recours à la rudesse ; ils constateront que je n'ai jamais usé de mon influence personnelle pour combattre le gouvernement, ainsi qu'on l'a prétendu.

Je joins à cette lettre une déclaration signée par presque tous les employés du chantier et autres personnes travaillant dans les ateliers et sur la flotte de la commission, qui témoignent de la véracité de mes affirmations.

Je suis prêt à fournir d'autres témoignages et à subir la plus minutieuse enquête sur toutes mes actions.

Je demande respectueusement à la commission de m'accorder la faveur de m'entendre.

Je suis, messieurs les commissaires, votre obéissant serviteur.

C. PAULET.
Contremaître du chantier.

Cette lettre a été envoyée au comité des engagements qui fera une enquête s'il le juge à propos.

NOS TRIBUNAUX CIVILS

En Appel — Une cause très importante

Le premier terme de la Cour du Banc du Roi, sous Edouard VII, s'est ouvert hier. Coïncidence remarquable, ce terme tout à fait spécial fut fixé sous le règne de la reine Victoria à cause de la surcharge des causes.

La première cause entendue fut celle Préfontaine, appelant, la Great Northern Railway Company, mise-en-cause, et Picken et al, intervenants, intimés.

Cette cause parut devant la Cour sur une inscription en droit. Mtre Fortin, C. R., et M. Archer, représentant l'appelant et l'hon. P. C. Casgrain, C. R., et M. Barnard, les intimés. Le jugement a été réservé.

CETTE CAUSE AU SUJET D'UNE PATENTE

L'audition dans la fameuse cause de Came, défendeur en première instance, appelant, et la Consolidated Car Heating Company, demanderesse en première instance, intimée, a commencé hier.

L'hon. Solliciteur-Général Fitzpatrick, C. R., Mtre R. C. Smith, C. R., et M. Falkener, représentaient l'appelant, et l'hon. T. C. Casgrain, C. R. et M. Mitchell, l'intimé.

L'argumentation des savants conseils et procureurs durera plusieurs jours probablement.

L'appel est d'un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, rendu le 28 juin dernier, par l'hon. juge Pagnuelo. Ce jugement maintenait la validité de la patente de la compagnie intimée et accordait l'injonction demandée.

La compagnie intenta son action en première instance comme cessionnaire d'une patente obtenue d'un nommé Sewall, l'inventeur, pour des améliorations nouvelles et utiles dans l'accompagnement de foyaux à vapeur, se plaignant d'atteinte à ses droits par le présent appelant, qui était l'agent de la Gold Car Heating Company, et réclamant une injonction et des dommages.

L'AFFAIRE DELPIT

La motion de Mme Delpit pour une pension alimentaire de $30 par mois durant l'instance de son procès avec son mari a été présentée hier matin, en cour de pratique, présidée par l'hon. juge Doherty.

Maître F. J. Bisaillon, C. R., en réponse à la motion, a produit une déclaration assermentée établissant que M. Delpit pourvoit à l'entretien des trois enfants issus de son union avec Mme Delpit, à qui il a payé, vers le 1er janvier, la somme de $20, comme pension provisoire.

Depuis cette date, il a été forcé de quitter sa position de secrétaire du lieutenant-gouverneur, et n'aura aucun moyen de payer davantage d'ici à ce qu'il obtienne une autre position.

M. Taillefer, avocat de Mme Delpit, se fait fort de prouver que M. Delpit peut payer à sa femme une pension alimentaire.

Du consentement des parties, l'hon. juge Doherty a renvoyé la cause à la Cour d'enquête et mérite, où chaque partie pourra prouver ses prétentions.

LOYER SOUS CONDITIONS SPECIALES

L'hon. juge Curran a rendu jugement pour $132 en faveur du Demandeur dans une cause de Rochon vs Lalonde. Le demandeur réclamait $132, balance de loyer dû en vertu d'un bail verbal de $12.50 par mois.

Le défendeur admit avoir loué, mais plaida que le loyer dû en vertu du bail devait être payé par sa commission sur une prime d'assurance que le Demandeur lui aurait promis de prendre pour le montant de $5,000.

Le Demandeur répondit, alléguant que même en admettant les prétentions du défendeur, il avait fait application pour une police d'assurance, mais que le médecin examinateur l'avait refusé d'abord et que subséquemment on lui avait offert une police avec un bien de $2,000 qu'il n'était pas tenu d'accepter et qu'en conséquence le défendeur était tenu de le payer argent comptant, pour l'occupation de sa maison.

Le défendeur répliqua que si le Demandeur avait été refusé la première fois, cela était dû à de fausses représentations sur ses habitudes et sur l'histoire de sa famille au médecin chargé de l'examiner. Les plaidoiries se firent sur ces prétentions. Le Demandeur n'était pas tenu d'accepter une police, avec un bien, et surtout à un taux exorbitant des taux ordinaires.

La cour ne trouva pas fausses les réponses du Demandeur au médecin examinateur. L'histoire de sa famille parut vraie, et éreint de ses habitudes parfaitement correct. Bien plus, il fut prouvé que la compagnie d'assurance n'aurait pas donné de police sans bien au Demandeur, en raison de la condition de son coeur.

EVALUATION DIMINUEE

Une cause très intéressante, surtout pour la Ville de Delorimier s'est déroulée à la Cour de Circuit la semaine dernière.

En voici le résumé, tel que fourni par un des conseils intéressés.

Alfred Lionais et Henri Lionais, éditeurs de Montréal, contre la Corporation du village de Delorimier.

Le bref d'Appel déclare que les requérants sont contribuables et électeurs de la municipalité du village et qu'ils possèdent des biens imposables.

Les estimateurs de la municipalité ont fait, au mois de juillet et août derniers, le rôle d'évaluation, suivant la résolution du Conseil du 25 septembre.

Le dit rôle n'a pas été examiné et amendé. Le rôle doit être basé sur la valeur réelle des propriétés, et tous les détails relatifs à celles-ci doivent être énoncés avec soin et exactitude. La valeur assignée aux propriétés des requérants est de $164,258, tandis qu'en 1896, elle était de $85,125.

Le juge Dorion a réduit l'évaluation à $128,846.25.

LA PICOTE DISPARAIT

La terrible maladie semble conjurée, à Ottawa

Ottawa, 26 — Les neuf personnes qui étaient tenues en quarantaine à l'hôtel City, rue Clarence, ont été remises en liberté aujourd'hui, après 14 jours d'incarcération. Aucun des symptômes de la terrible maladie ne s'est déclaré. Couillard sera relâché dans une dizaine de jours.

A L'INSTITUT CANADIEN

M. de Labriolle donne une conférence sur la légende napoléonnienne

(Spécial à "La Presse")

Ottawa, 26 — C'est devant une salle littéralement comble que M. de Labriolles, le littérateur français, conférencier à l'Université Laval, à Montréal, a parlé, dimanche soir, à l'Institut, sur la légende napoléonienne au XIXe siècle. Sir Wilfrid et lady Laurier étaient présents, ainsi que plusieurs membres du clergé et du parlement. L'auditoire était des plus distingués.

Le conférencier a charmé son auditoire pendant plus de deux heures. Le sujet qu'il avait choisi était très vaste et aurait certainement pu être développé davantage ; mais alors, il aurait fallu toute une suite de conférences et non pas une seule. Cependant, les auditeurs se sont retirés l'esprit amplement satisfait.

La partie musicale de la séance a été très bien réussie sur toute la ligne.

ACCIDENT DE CHASSE

Un chasseur tué par un lapin

Voici le récit d'un accident de chasse qui, tout surprenant qu'il paraisse, est arrivé à un jeune garçon de 14 ans, aux environs de Par

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
Propriétaire.
Coin de la rue St Jacques et de la Cote St Lambert, Montréal.

ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année, $2.00 pour 6 mois, $1.00 pour 4 mois.
EDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année, 50c pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite P. P. 2376, Montréal, Canada.
Tél. Bell: Rédaction, - - - Main 2088
" Administration, - " 1006
" Agents d'Annonces, " 193
" Malle et Depots, - " 4235

BUREAU A PARIS:
31 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTET,
Représentant

BUREAU A LONDRES, (Angleterre):
145 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 23 FEVRIER 1901.

LUNDI	66,843
MARDI	67,013
MERCREDI	67,202
JEUDI	67,407
VENDREDI	67,511
SAMEDI	76,710
TOTAL	412,686
Edition Hebdomadaire	38,424
Total des deux Editions Durant la Semaine	451,110

MONTREAL, 26 FEVRIER, 1901.

" LIBERA NOS ! "

Serait-ce la fin du fanatisme Ontarien ?

Au banquet du Club Canadien, tenu à Hamilton, il y a eu après les discours du premier ministre et du chef de l'opposition, des remarques très importantes de la part de M. John Crevar, C. R., l'un des plus brillants orateurs et, nous pouvons ajouter, l'un des hommes les plus pondérés du Canada. "Il s'était d'abord opposé au toast, dit-il, parce qu'il n'avait jamais entendu parler d'un Canada désuni. On avait dit que les Canadiens-Français s'étaient unis pour supporter un seul chef et un seul parti. Bien, si tel était le cas, quel avait été leur but et pourquoi en auraient-ils agi ainsi ? Ont-ils cherché l'annexion aux Etats-Unis ? On n'en a pas entendu souffler mot. Ont-ils cherché à ramener ce pays à la France ? Personne jusqu'ici n'a été assez fou pour faire une telle suggestion. Supposons qu'ils aient été animés de la fierté de race. S'il en est ainsi, est-ce autre chose qu'une noble ambition qui les ferait chercher à voir leurs hommes d'Etat contrôler les destinées du pays ? Des requêtes ont déjà été signées dans ce pays demandant l'annexion, mais jamais, de mémoire d'homme, il ne s'y est trouvé la signature d'un Canadien-Français. Comme peuple, ils se sont enorgueillis, même plus que nous, des gloires de l'Empire Britannique. Il est vrai qu'il s'est trouvé en 1837, des rebelles, dans cette race, mais dans l'histoire d'Angleterre il y a eu des rebelles dont on se souviendra longtemps après que les noms d'hommes d'Etat loyaux auront été oubliés". L'orateur termine en disant qu'il n'y a pas le plus léger symptôme de désunion aujourd'hui au pays.

Ses nobles paroles seront retenues précieusement dans la province de Québec.

L'AVENIR DE CUBA

Si le Président McKinley convoque, après le 4 mars, une session extra du Congrès, cest la question cubaine qui en sera la cause. Les Etats-Unis doivent-ils, oui ou non, conserver une espèce de protectorat sur l'Ile et lequel ? Des intérêts privés considérables sont au fond de cette sérieuse hésitation. Comme on le sait, Sir William Van Horne s'est mis à la tête d'une compagnie qui doit construire les chemins de fer de Cuba. C'est une répétition du Pacifique Canadien, en ce sens qu'il s'agit de traverser tout le territoire cubain, où les chaines de montagnes ne sont pas les moindres obstacle. Plusieurs millions sont déjà enfouis dans l'entreprise, puisque 2,000 ouvriers y travaillent depuis bientôt un an; mais, comme le déclarait Sir William Van Horne, dans un dîner qu'on lui offrit, à la Havane, le 16 février 1900, en présence de tous les dignitaires cubains, la compagnie marche sans charte, à tout hasard, se fiant au bon vouloir des autorités lorsqu'elles seront constituées. Elle a, naturellement, une existence légale par un acte d'incorporation sous les lois du New-Jersey, mais elle ne possède aucun privilège de chemins de fer sur le territoire cubain. Or, cette compagnie est puissante. Son capital est de $8,000,000 et les actionnaires sont les gros bonnets suivants : Sir William C. Van Horne, Levi P. Morton, John W. MacKay, James J. Hill, Gén. Samuel Thomas, W. C. Whitney, Thomas F. Ryan, E. J. Berwind, P. A. B. Widener, W. L. Elkins, Gén. Grenville M. Dodge, H. M. Flagler, H. Walters, G. G. Haven, E. H. Harriman, Henry M. Whitney, G. B. Hopkins, William L. Bull, C. F. Barney.

Il va sans dire que le protectorat des Etats-Unis sera d'une immense protection pour ces capitalistes, qui ont acquis tout ce qu'il y a de franchise dans l'Ile : les tramways, les docks, les plus riches plantations, les droits de construction quand des édifices ou des travaux publics devront être décidés. La compagnie y possède, surtout, un très singulier privilège, de vieille date, celui des allèges. Sous le prétexte de lois sanitaires, aucun navire ne peut décharger à quai, malgré que le port fournisse jusqu'à terre 60 pieds d'eau. Il reste en rade, et le déchargement s'opère par des bateaux-transbordeurs à un tarif très rémunératif. A dire vrai, il vaut mieux pour les Etats-Unis assurer à ses citoyens, dès maintenant, la sanction complète de leurs droits que de s'exposer, plus tard, à des interventions désagréables. Voilà pourquoi, hier même, le comité des affaires cubaines, au Congrès, a décidé d'imposer huit clauses à la reconnaissance de la constitution cubaine entr'autres l'article 4 qui fait ratifier et protéger tout ce que les Etats-Unis ont pu faire pendant leur temps d'occupation et tous les droits en existence. Si ces amendements sont adoptés par Cuba, il n'y aura pas de session extra.

L'IGNORANCE DES HAUT-CANADIENS SUR LES AFFAIRES DE QUEBEC

Tout le monde sait que le Pacifique Canadien se rend, aujourd'hui, au Lac Témiscamingue, et nous apporte à Montréal le trafic de cette région. C'est pourquoi le gouvernement d'Ontario veut faire les frais d'une seconde ligne de North Bay au même lac, pour détourner une partie de ce commerce au bénéfice de Toronto. Eh bien ! monsieur Kemp, député fédéral, veut qu'on invite la Province de Québec à contribuer à cette oeuvre. Voici ce qu'il dit au "Mail" :

"Généralement parlant, je suis en faveur de tout mouvement tendant à ouvrir la voie du Nouvel Ontario ; mais j'hésiterais à approuver la construction, par la province, d'un chemin de fer dans le district de Témiscamingue, sans s'assurer d'abord de l'entente à laquelle on pourait en venir avec le G. T. R. et le C. P. R...

"Tous les privilèges accordés au G. T. R. devraient être accordés également au C. P. R. Les chemins de fer sont les maitres de la situation. Je ne suis pas du tout certain qu'Ontario devrait supporter tout le coût de la construction de cette ligne. QUEBEC, CELA ME FRAPPE, PARTAGERAIT DANS LES BENEFICES QUE PRODUIRAIT LA CONSTRUCTION DE LA VOIE, à moins qu'on n'obtienne des taux plus favorables à Ontario que les taux actuels. Le G. T. R. et le C. P. R. font présentement une distinction en faveur des stations de Québec, si l'on considère les distances parcourues. Ces questions devraient être réglées avant qu'Ontario entreprenne la construction d'une ligne de chemin de fer complètement dépendante du G. T. R. et du C. P. R.

"A moins qu'un arrangement définitif ne soit conclu avec les compagnies de chemin de fer, il me semble que si la province construit la voie, Québec aura sa part du trafic créé par la. TANDIS QU'ONTARIO AURA PAYE LES VIOLONS. Et de plus, toute entente avec le G. T. R., qui laisserait le C. P. R. dans le froid, pourrait occasionner une réaction préjudiciable au Vieil Ontario. Cette dernière compagnie tient la clef de plusieurs points de distribution importants dans le Nouvel Ontario, et il lui serait très facile de se retirer de cette province en arrangeant les choses de manière à faire converger vers Québec le commerce de ces districts".

PAYEURS ET PAYES

La Réforme a, hier, donné une fois de plus l'illustration de ses procédés autoritaires et du mépris qu'elle affiche pour la charte qu'elle a elle-même fait adopter et les principes qu'elle entend imposer aux autres.

C'est toujours à propos de ce fameux emprunt de $300,000 que la lutte d'hier a eu lieu.

La bataille a été engagée naturellement par l'échevin Jacques qui, sans avoir l'air d'y toucher, a posé au président du comité des finances une question dont l'échevin Laporte n'a, malheureusement pour lui, jugé l'importance ni la portée.

La discussion fut chaude, comme nos lecteurs pourront s'en convaincre en lisant notre compte-rendu et l'échevin Laporte ne gagna son point que par une voix. Il est bon de faire remarquer que dans cette question toute légale soulevée par l'échevin Jacques, ce dernier avait pour lui non seulement le maire, dont la compétence en jurisprudence municipale ne saurait être discutée, mais encore les échevins Lebeuf, Martineau et Lavallée, c'est-à-dire tous les avocats du Conseil.

Le vote aveugle, servile du Conseil ne change rien à la situation ; il ne rendra pas légal un emprunt absolument illégal et que le premier citoyen venu peut faire déclarer comme tel.

Le plus grave dans cette affaire, c'est que les faits, tels qu'exposés hier, prouvent que le comité des finances et ses avocats sont convaincus de cette illégalité.

La prétention de l'échevin Jacques était qu'on ne pouvait appliquer l'emprunt de $300,000 au remboursement de sommes surtirées à la Banque de Montréal, alors que la charte indiquait formellement les travaux auxquels cet emprunt devait être employé.

Or, l'aveu de ce remboursement fait ouvertement dans le premier rapport du comité des finances a disparu dans le second rapport, celui qui a été présenté et adopté par le Conseil. Et l'échevin Laporte a déclaré que c'est à la demande des avocats de la Corporation que cette suppression a été faite.

Pourquoi ? N'est-ce pas parce que l'emprunt ne peut être employé à aucun remboursement et que pour le rendre possible, pour cacher son illégalité, il fallait de toute nécessité cacher l'emploi qu'on ferait de cet emprunt.

Le président des finances se rendait parfaitement compte de la position ; aussi a-t-il été forcé, comme l'a dit plus tard l'échevin Martineau "de faire des affirmations contredites par les faits" pour sortir de l'impasse dans laquelle l'échevin Jacques l'avait acculé.

Le président du comité des finances nia que la ville eût emprunté quoique ce soit pour payer les travaux faits en vertu de la section 344 et déclara qu'ils avaient été payés à même une somme de $339,000 que la ville avait de disponible, à son crédit à la Banque de Montréal, au 1er janvier 1900.

Ces $369,000 provenaient du surplus du revenu de 1899, des dépôts des contracteurs, etc., etc.

Or comme l'a dit l'échevin Martineau, cette affirmation est contredite par les faits, par les chiffres, car d'après l'état fourni à l'échevin Jacques par le trésorier Robb, la ville n'avait à son crédit, à la Banque de Montréal, au 1er janvier 1900, qu'une somme de $126,267.

La ville n'a jamais eu à son crédit, en 1900, cette somme de $369,000, ou même la moitié. Par contre, la ville avait surtiré son compte de $500,084 au mois d'avril et de $980,852 au mois de mai, c'est-à-dire dans le mois même où le Conseil autorisait le comité des finances à contracter l'emprunt de $300,000.

Et le comité des finances voudrait faire croire qu'il avait $369,000 de disponible, en caisse, alors que la ville devait près d'un million à la Banque de Montréal !

On comprend maintenant pourquoi le président du comité des finances a forcé toute la Réforme à l'aider à faire repousser cette demande de l'opinion des avocats approuvée par le maire et tous les échevins avocats.

Il a beaucoup été question du crédit de la ville et du mal que lui faisaient de semblables discussions. L'échevin Le-Bert a vertement relevé ces paroles de son voisin, le président des finances, en montrant au contraire que ces discussions qui avaient pour but d'établir un titre indiscutable ne pouvaient qu'influencer favorablement les prêteurs.

Une chose par contre pouvait nuire considérablement au crédit de la ville, c'est l'étrange proposition faite par l'échevin Laporte, répondant maladroitement aux justes observations de l'échevin Savignac, d'insérer dans le rapport " que la Banque de Montréal ne pourrait pas soumissionner pour l'emprunt qu'on lui demandait de faire valoir."

On se figure l'effet que cette insertion aurait eu pour le crédit de la ville. On voit la tête des demandeurs de renseignements sur la ville de Montréal quand le représentant de la Banque leur aurait appris que l'emprunt était une affaire d'or, mais que la Banque n'en prenait pas.

Nous maintenons que l'intervention de la Banque de Montréal, ou d'aucune autre banque, n'était pas nécessaire et qu'elle sera plutôt nuisible qu'utile.

Nous allons plus loin et nous disons que les déclarations faites par les échevins Laporte et Smith tendent à prouver que la Banque de Montréal est également de cet avis, puisqu'elle s'est tout d'abord refusée à s'occuper du placement de l'emprunt, et qu'elle n'y a consenti presqu'à contre-coeur.

La Banque de Montréal prête et n'emprunte pas ; ses relations, ses transactions se font avec des gens qui ont besoin d'argent et non avec ceux qui en ont à prêter ; c'est ainsi qu'au 31 décembre dernier, elle avait 25 millions de piastres de prêts à l'étranger.

La clientèle des capitalistes, des institutions, ayant de l'argent à placer, n'est pas celle des banques et surtout de la Banque de Montréal.

Cette clientèle se sert d'autres intermédiaires : des courtiers, des institutions de crédit, des caisses d'épargne, des assurances, et, comme l'a fait remarquer l'échevin Brunet, ces capitaux offerts paieront une commission au courtier qui les offrira, ce qui, avec le 1-2 payé à la Banque de Montréal, fera deux commissions au lieu d'une.

Le comité des finances fut battu et le Conseil décida — 17 contre 17 — par le vote prépondérant et motivé du maire, que l'emprunt de $300,000 serait offert directement au public, par la ville.

On passa ensuite à l'emprunt de $1,500,000, et le conseil, par 18 voix contre 16, décida que cet emprunt serait fait par l'entremise de la Banque de Montréal.

On ne saurait être plus inconséquent, plus illogique ; seul, de tous les corps délibérants, le Conseil de Ville pouvait donner un spectacle aussi ridicule, aussi servile.

Que s'était-il passé entre les deux votes? Ceci: que les chefs de la Réforme, se voyant battus, avaient rappelé à leurs suivants, aux échevins dont la Réforme avait fait les élections, qu'ils s'étaient engagés à suivre leurs chefs, leurs maitres, là où ces derniers voulaient les mener. Voilà pourquoi les quelques échevins dont les élections ont été payées par la Réforme, ont été forcés de voter pour le rapport de $1,500,000, après avoir montré quelqu'indépendance lors du vote de l'emprunt de $300,000.

Ces échevins représentent non leur quartier mais les idées et les gens de la Réforme et autres associations de pureté municipale.

Et pour terminer la séance, l'échevin Ames déclara que les membres du comité d'hygiène, qu'il préside, avaient des moeurs de brigands.

Ca va bien.

DES REPRESSAILLES

Les Américains exportent au Canada leur bois manufacturé, sans payer de droits ; quand les Canadiens exportent le même bois aux Etats-Unis, ils se trouvent en face d'un impôt de $2 par 1000 pieds, du moins pour le bois de pin.

Cette différence d'avantages, dans un commerce qui est l'un des plus importants de notre marché, devient surtout sensible à la Colombie Anglaise.

La province d'Ontario n'en souffre guère. Ses exportations vont principalement à l'Angleterre et aux pays étrangers. Cette province s'est d'ailleurs protégée contre la concurrence américaine, en prohibant l'exportation du bois brut canadien, ou plutôt en défendant la coupe du bois destiné à l'exportation, à moins qu'il ne soit travaillé dans la province elle-même.

Mais la Colombie Anglaise se trouve dans une position différente, toute à son détriment. Les industriels américains peuvent y venir impunément et sans entraves exploiter la forêt, et introduire en franchise, leur bois scié, de ce côté.

C'est pour cette raison qu'une députation importante de la province de l'Ouest, sera bientôt à Ottawa, pour demander au gouvernement de protéger cette province par des représailles.

Le sud du Manitoba est le seul territoire intéressé à voir maintenir l'état de choses actuelles ; tout près de la frontière américaine, c'est de l'autre côté des lignes qu'il peut s'approvisionner de bois à construire, mais l'industrie du sciage s'est fort développée, depuis quelque temps, dans la région de la Rivière à la Pluie ; et cette objection ne paraît pas devoir peser lourdement dans la balance.

Bref, la situation de la Colombie, et la démarche que projettent ses hommes d'affaires vont peut-être pousser nos hommes d'Etat à se demander s'il n'est pas temps de repousser par les représailles, l'agression commerciale et industrielle que nos excellents voisins sont en train d'étendre à tout le Canada.

Nous pourrions prendre conseil de la Russie sur ce point !

HIER LE FER, AUJOURD'HUI LE SEL

Le sucre, l'huile, le fer, sont entre les mains des syndics ou trusts.

Ces jours derniers, Morgan et Rockfeller ont acheté toutes les aciéries de Sydney, Cap Breton. Leur avocat, M. Ryan, présentement dans les Provinces Maritimes, vient de le déclarer publiquement.

Aujourd'hui, un autre trust s'empare de tous nos gisements de sel.

Une dépêche de Buffalo annonce que M. Frank A. McGraw, de cette ville, vient de conclure une opération financière, d'une immense portée. Toute la région canadienne de production saline a été achetée. Il s'agit d'un "deal" de $8,000,000.

Nous publions aujourd'hui même l'extrait de la "Gazette Officielle" relativement à cette compagnie.

La nouvelle compagnie portera le nom de "Canadian Salt Company". Elle a déjà demandé sa charte à Ottawa, et déposé, entre les mains de l'auditeur général, 5 p. c. de son capital, soit $400,000.

Plusieurs capitalistes canadiens sont dans la combinaison; Sir William Van Horne, Wm Richard, B. Angus, de Montréal ; George R. R. Cockburn, président de banque, Toronto ; H. Vincent Meredith, banquier, Montréal, etc.

Ces financiers possédaient déjà 80 p. c. des gisements ; ils ont ajouté 20 p. c., c'est-à-dire, le reste du territoire d'où le sel canadien est extrait.

Les gisements de sel, au Canada, sont situés entre les extrémités ouest du lac Erié, et du lac Ontario. Le sel, en couches solides, est atteint à 2,100 pieds de la surface. Le puits, après le forage, est rempli d'eau. La solution a lieu, l'eau est pompée, et le liquide évaporé redonne le sel.

Le rendement, avec la nouvelle compagnie, sera de 20,000 barils par jour. C'est à Windsor, Ont., que le puits principal a été ouvert.

Quel effet cette nouvelle organisation aura-t-elle sur le prix du sel ?

La compagnie, dit M. McGraw, n'a pas l'intention d'augmenter le prix actuel.

Le sel se vend 87 cts, au Canada, par baril de 280 lbs, et aux Etats-Unis, $1.10.

Nous verrons bien. L'influence de la nouvelle combinaison ne sera pas lente à se faire sentir.

Enfin, si cela peut consoler le public, sachons que le bureau principal du trust sera établi à Montréal.

ECHOS

Le " Journal "

Notre confrère "Le Journal" a fait plaisir à une classe importante de lecteurs en redevenant organe du matin. Il y avait là, certainement, un grand vide à remplir, car le public ne peut guère se passer des premières informations de la journée. L'énergie, pour ainsi dire perdue, que sa rédaction mettait dans un journal du soir, trouvera, au contraire, sa récompense dans la publicité du matin, qui est toujours accueillie avec avidité, par l'homme d'affaires avant son départ pour le travail du bureau, du magasin ou des ateliers. Le bon jugement de Monsieur Milton McDonald, le gérant, mérite d'être reconnu en cette circonstance.

Harvard et la littérature française

A peine M. Gaston Deschamps' l'éminent écrivain français, a-t-il terminé, où va-t-il terminer, la série de ses conférences à l'Université Harvard, que son successeur, pour l'an prochain, est déjà choisi, paraît-il.

Ce serait M. Hugues Leroux, célèbre auteur parisien, qui viendrait à Boston en 1902.

M. Leroux remplit en ce moment une mission diplomatique auprès de Ménélick, roi d'Abyssinie.

Depuis la fondation par un généreux américain, ami des lettres, qui a doté Harvard, d'un fonds suffisant pour appeler, chaque année, à Boston, l'un des meilleurs représentants de la littérature française, la grande institution américaine n'a eu qu'à se louer du profit que ses étudiants ont retiré des conférences française. Elle montre qu'elle n'entend pas être prise au dépourvu, ni manquer la bonne aubaine.

Vers la protection

La guerre nécessite une forte augmentation de l'impôt, en Angleterre.

Est-ce la protection en perspective ?

Le correspondant londonien du "Sun", de New-York, lui écrit :

"Il paraît généralement admis que le budget impérial s'éloignera, d'une manière sensible, des principes du libre-échange. Et il est également probable que cette orientation nouvelle dans le regime économique de la Grande-Bretagne ne produira pas le cataclysme politique auquel elle aurait donné lieu, il y a quatre ou cinq ans."

Bien entendu, le nouveau régime en Angleterre, ne sera pas décoré du titre de "protectionnisme." On désavouera même le nom ; mais ce sera tout comme.

Sous l'euphémisme de tarif de revenu, l'Angleterre aura pour longtemps à payer un impôt tout-à-fait anormal.

Le Cardinal Vaughan et le serment du roi

Le cardinal Vaughan a adressé à son clergé, une lettre pastorale, au sujet du serment de Edouard VII, lors de son avènement. Cette lettre a été lue dans toutes les églises catholiques d'Angleterre.

En substance, voici comment s'exprime Son Eminence :

"Seul, parmi tous les parlements du monde, le corps législatif d'Angleterre oblige le souverain à déclarer que trois des membres de la famille chrétienne son adonnés à la superstition et à l'idolatrie."

Le cardinal conseille fortement aux catholiques d'employer les moyens constitutionnels pour faire abroger ce que le serment contient d'offensant. Il en a écrit lui-même au roi.

Aussi, le second dimanche du carême, en Angleterre, la communion générale des fidèles est recommandée comme réparation.

Le cardinal Vaughan s'est déjà, il y a trois ans, adressé au gouvernement et à la reine. Aujourd'hui, il demande la coopération des pairs du royaume, et espère du nouveau règne que justice sera rendue aux catholiques.

Argent comptant ou à crédit

Nous croyons fermement que nous vendons nos meubles et tapis pour argent comptant ou à crédit meilleur marché que vous trouverez ailleurs, et il n'en tient qu'à vous de voir à la vérité de cette réclame. — F. LAPOINTE, fournisseur d'ameublements complets, 1447-1449 rue Ste Catherine-Est, et 189-189A rue Montcalm.
84—n—mjs

Si vous Toussez—BAUME RHUMAL

MÊME LES COULEURS
que toutes les autres compositions à laver ternissent sont embellies par la
'VICTORINE'
Prévient de frotter sur la planchette et ne ronge pas le linge.
2 roulettes 5c, 1 avent 4 bouilloires. (3)

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 26 Fév. 1901

Embellissement de la Maison

Le fini d'une maison bien montée repose dans son embellissement, de là la raison d'être de ce magasin—pour montrer comment embellir—et cela avec le moins de frais possible. On sentait le besoin d'une vaste agglomération de facilités au moyen desquelles on pourrait atteindre les coins les plus reculés du globe, à la recherche des couvertures de plancher et draperies. Le besoin d'un plan symétrique dans l'ameublement pour compléter la BEAUTE DU CHEZ-SOI, les délicats rideaux en dentelle, les élégantes tapisseries, les gracieuses draperies, les riches tentures orientales dans tout l'épanouissement de leur beauté sont somptueusement étalés pour réjouir votre vue.

Nouveaux Tapis de Printemps

Les nouveaux tapis arrrivent en quantité infinie au Gros Magasin. L'assortiment de cette saison est le plus considérable et le plus complet qui ait jamais été exposé. Toutes les lignes, depuis le chanvre le plus commun qu'aux Eilton et Axminster de la plus belle qualité, sont complétés avec les marchandises les plus élégantes et les tout dernières qui se produisent dans le monde.

Nouveaux Tapis Tapestry

Une admirable collection des dessins les plus récents et des couleurs les plus riches.

Nouveaux Tapis Tapestry, en une grande variété de magnifiques patrons et couleurs. Spécial, 29c, 35c, 40c et..... 48c

Tapis Tapestry, de qualité extra, avec riches bordures pour convenir. Spécial 63c, 75c

Nouveaux Tapis Tapestry à escalier, dans tous les principaux dessins.

Largeur 5-8. Spécial 35c, 40c, 55c.
Largeur 3-4. Spécial 48c, 65c, 75c.
Largeur 4-4. Spécial 80c, 90c, $1.10.

Nouveaux Tapis Wilton, dans les plus belles qualités $1.55

Nouveaux Tapis du Printemps

Nouveaux Tapis Bruxelles, en une superbe variété d'effets les plus nouveaux et les plus élégants. Dans ce choix se trouvent quelques patrons magnifiques et de chic couleurs de vert, bleu, cramoisi, avec très jolies bordures pour appareiller. Spécial..... 89c

Des meilleurs Bruxelles de confection speciale, avec élégantes bordures pour convenir. Prix spécial..... 97c

Les meilleurs Bruxelles à 5 brins, en une variété infinie de nouveaux genres et de nouvelles bordures, couleurs superbes. Spécial $1.25

Nouveaux tapis Kidderminster, les meilleures marchandises de la plus belle qualité. Spécial, 29c, 40c, 60c, 80c..... $1.05

Gilets de Dames

Elégants gilets en drap beaver drab box, pâle, bien faits et bien cousus, devant croisé et doublés partout pour dames. Régulier $10.50. Spécial. $5.20

Gilets en drap beaver box faon, bien taillés, devant croisé, collet en velours, garnis de nervure de satin, doubles de satin de fantaisie pour dames. Régulier $14.00. Spécial..... $7.35

Gilets en drap beaver gris-pâle, garnis partout, appliqué de fantaisie de même étoffe que celle du gilet, collet de velours, doublure en satin, pour dames. Régulier $15.50. Spécial..... $8.35

Conférences gratuites, sur l'Art Culinaire Hygiénique, Simple et de Fantaisie, par M. Mailloux, dans le Soubassement, voisin du Département des Epiceries, de 3 à 5 hrs p. m. Demain après midi, M. Mailloux traitera des Epices. Apportez votre livre de note et votre crayon. Echantillons offerts gratuitement.

Les feuilles de modes Butterick sont maintenant prêtes.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

LUNETTES ET LORGNONS

Essai Gratuit de la Vue. 170—mjs-n

Montures en or solide	$4.00
Montures doubleés en or, garanties pour 10 ans	2.00
Montures en aluminium	75c
Montures lunettes acier nickle	25c
Verre de 1ère qualité, la paire	$1.00
Verre de 2ème qualité, la paire	50c

A. MONGEAU, 42 rue St Laurent MONTREAL

SOBRITE 10 CENTS
nettoie rapidement
n'egratigne pas.

Colonial House

Square Philippe.

DEPARTEMEMT de COUPE

De Nouvelles Marchandises Pour Vêtements De Printemps Arrivent Chaque Jour.

HABILLEMENTS dans tous les tweeds écossais et worsted de l'ouest de l'Angleterre, dans les patrons les plus nouveaux et les couleurs les plus nouvelles, de
$20 à $30 chacun.

PANTALONS en étoffes rayées, carreautées, en tweed écossais et worsted de l'ouest de l'Angleterre, de
$5 à $10 la paire.

PARDESSUS DE PRINTEMPS, en gris Oxford et Cambridge, seront beaucoup porté, fini cheviotte et drap de Vigogne,
$20 en montant.

Aussi un assortiment complet de Drap Covert pour Pardessus Box.

CARTE

Tapisseries et Décorations
DE MAISON

Grande variété de Tapisseries et personnel complet d'ouvriers compétents.

DESSINS SOUMIS ET ESTIMATIONS DONNÉES.

Salle à Manger

Diner de table d'hôte de 12 heures à 2 heures p. m., 40c. Repas à la carte comme auparavant.

Les Commandes par la Poste Remplies avec Soin.

Henry Morgan & Co

MONTREAL.

"STYLE C"

Bec Auer a Bas Prix
Avec Manchon d'une Grande Puissance d'Eclairage.
Choix de Globes Vendus pour... 75c
MANCHONS REPARES, 20c.
AUTRES BECS, 40c a $2.00.
D'après notre système de louage, nous faisons toutes les réparations gratuitement.
AUER LIGHT CO., 1682 Notre-Dame.
35—m,v-n

LA FAIBLESSE GENERALE

Est une maladie dont un grand nombre de personnes souffrent. Vous vous sentez alors langoureux, inactifs, hors de vos gonds, sans ambition pour faire quoi que ce soit, vous êtes mélancoliques, vous ne pouvez pas reposer, vous avez la palpitation du coeur et des douleurs au dos, vous êtes atteint d'insomnie, d'abattement, de relâchement des muscles, de maladie des poumons, vous êtes émaciés, vous souffrez de consomption, de débilité nerveuse, de perte d'appétit, d'indigestion, de perte de mémoire.

Ce qu'il faut alors, c'est un tonique pour donner l'énergie et la vigueur et RETABLIR immédiatement TOUTES VOS FORCES.

Le meilleur dans ces cas est le

VIN MARIANI

LE TONIQUE FRANCAIS IDEAL STIMULANT

Qui tonifie le système et enrichit le sang.

Il n'y a qu'un seul VIN MARIANI. Il est en vente chez les pharmaciens recommandables dans tout l'univers.

Recommandé par écrit par au delà de 8,000 médecins canadiens et américains.

Demandez-le à votre pharmacien, Evitez les substituts.

LAWRENCE A. WILSON & CIE, AGENTS CANADIENS, MONTREAL.

MALADIES DES HOMMES—Guérison assurée—Perte de vitalité, de mémoire, impotence faiblesse, débilité, insomnie, excès de travail, ou autres.

PASTILLES DU Dr JEAN
JEUNES VIEUX

Les seules véritables. Soulagement immédiat. Vérité perpétuelle. $1.00 le flacon, par la malle franco. Ecrivez pour notre livre "Hommes Faibles et Fatigués." Envoyé Gratis sur demande. Adressez: CIE MEDICALE DU Dr JEAN, B. P. Boite 197, Montréal, Québec, et toutes les pharmacies. 27,30

LETTRE PARLEMENTAIRE

(De notre correspondant parlementaire)

Ottawa, 25 février 1901.

Nous avons eu aujourd'hui la première surprise de la saison, surprise qui sera peu agréable sans doute à la grande confraternité des parieurs d'élections.

On sait que généralement les paris qui se font sur le résultat général des élections et sur la majorité du gouvernement sont décidés "sur le premier vote."

C'est une coutume généralement admise.

Or le premier vote s'est pris aujourd'hui à six heures et le gouvernement n'a eu que neuf de majorité, 59 contre 50.

Tous ceux qui avaient parié sur une grande majorité gouvernementale vont perdre beaucoup d'argent.

D'ailleurs, tout le monde paraissait dangereusement ennuyé lorsque l'on s'est aperçu que c'était sérieux et que l'opposition insistait sur un vote.

Un grand nombre de députés étaient partis pour leur souper ; beaucoup d'autres n'arrivent que le lundi soir et les whips s'arrachaient les cheveux de ne pas pouvoir mettre la main sur leurs hommes.

Un des whips de la province de Québec est arrivé juste à temps pour trouver la porte fermée et se livrer à des réflexions pénibles sur les vicissitudes de l'emploi.

Voici comment s'est passé ce curieux incident :

L'hon. M. Sproule avait présenté sa résolution relative au paiement d'une prime d'encouragement pour la culture de la betterave ; la discussion s'était faite sur cette question pendant deux heures environ, et six heures approchaient lorsque l'hon. M. Fielding proposa l'ajournement du débat.

C'est la proposition que fait généralement le gouvernement pour remettre à plus tard ou étudier un vote sur la question.

L'hon. Clarke Wallace s'aperçut alors de la faiblesse numérique des députés ministériels et insista pour que l'on continuât la discussion ou qu'on prît le vote immédiatement.

Le gouvernement n'avait plus d'autre alternative que d'insister sur la motion d'ajournement du débat et de demander un vote sur l'ajournement.

C'est ce que fit l'hon. M. Fielding et aussitôt l'Orateur lança l'ordre traditionnel qu'entendaient pour la première fois les nouveaux députés :

"Call in the members !"

Aussitôt les cloches se mirent à sonner, les whips se lancèrent dans tous les cous et recoins de l'édifice pour faire la chasse aux députés et ramener le plus de voteurs possible au bercail.

Mais le ralliement se fit bien difficilement et les rangs ministériels étaient bien éclaircis quand l'Orateur mit aux voix la motion de l'hon. M. Fielding.

Le résultat a été, comme je l'ai dit, de 59 à 50.

Naturellement, au point de vue politique, il n'a aucune signification, car il y avait au moins deux députés libéraux absents contre un conservateur absent.

Mais, au point de vue des paris, c'est grave.

Voilà encore une foule de gens qui auront une bonne raison de plus pour en vouloir à Clarke Wallace.

* * *

La séance s'est ouverte par la lecture d'une jolie série de pétitions.

Voici quelques-unes des plus importantes.

Un groupe de capitalistes du comté d'Essex, parmi lesquels les MM. Girardot, de Sandwich, Ont., demandent la permission de faire reconnaître une société d'assistance mutuelle, sous le nom de "Canadian Mutual Aid Society".

Une requête est présentée par MM. R. Dandurand, John Torrance, Robert Mackay et Geo. E. Drummond, pour se livrer à l'Assurance sur la Navigation Intérieure et les Transports ; pour employer et faire naviguer sur les lacs et les rivières des steamers brise-glace et des vaisseaux pour relever les épaves.

La compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, South Shore Ry, expose dans une requête qu'elle a obtenu une charte pour construire une ligne de Valleyfield à la Pointe-Lévis, mais que le temps lui a manqué pour terminer ses travaux dans le délai déterminé ; qu'elle a 61 milles de chemin en exploitation ; qu'elle a acheté une partie de ces 61 milles de la Montréal et Atlantic Ry Co. ; qu'elle a acheté l'autre du shérif du district de Richelieu en vertu d'une vente du 2 sept. 1899 et d'un transport fait le 6 décembre 1899, devant M. de Salaberry, notaire.

La Compagnie demande que ces ventes et achats soient ratifiés pour éviter tout malentendu ; que son délai d'achèvement soit prolongé de 7 ans ; qu'on lui permette d'émettre des bons conformément à sa charte sur les 61 milles qu'elle a achetés tout construits.

* * *

Plusieurs bills ont été présentés et lus une première fois.

M. Clancy a présenté un bill pour amender l'Acte des élections fédérales. L'objet de ce bill est de prescrire une pénalité pour ceux qui s'efforcent de persuader aux ouvriers pour les intimider et les empêcher de voter, qu'il n'y a de garantie pour le secret du vote et que ce secret n'est pas absolument secret. M. Clancy demande que ces manoeuvres frauduleuses soient punies comme la circulation de bruits ou rumeurs annonçant faussement la retraite d'un des candidats.

M. Robinson présente un bill pour modifier l'Acte fédéral du drainage, de façon à donner aux propriétaires dont les terres longent les cours fermées les mêmes privilèges pour écouler leurs terres que les compagnies de chemins de fer ont pour drainer leurs voies.

M. Richardson a présenté deux bills.

Le premier, relatif au Pacifique, a pour objet de dissiper tout doute et d'éviter un litige judiciaire pour fixer à quelle époque cesse l'exemption de taxes accordée pour 20 ans à la Compagnie du Pacifique sur les 25 millions d'acres qui lui ont été donnés comme subvention dans le Manitoba. La Compagnie ne prend pas possession de ces terres et prétend que l'exemption court du temps où sont émises les patentes, c'est-à-dire du moment où elle les vend. D'un autre côté, on considère au Manitoba que l'exemption doit dater du contrat en vertu duquel les terres ont été concédées au Pacifique et que l'on n'a pas à s'occuper que celui-ci prenne ou non les patentes pour ces terres qui, de fait, sont réservées pour son usage. Le bill de M. Richardson a pour objet d'éclaircir tout doute. Le parlement du Canada qui a concédé les terres et l'exemption étant parfaitement apte à déterminer quand cette exemption doit commencer et se terminer, il demande que celui-ci détermine que l'exemption cessera le 15 mars prochain pour toutes les terres qui ont été cédées au Pacifique. Le 15 mars 1901 se trouve être juste 20 ans après le contrat qui a accordé cette subvention au Pacifique.

Le second bill de M. Richardson tend à amender l'acte des élections contestées. Il a pour objet d'empêcher les paiements de contestations. En cas d'abandon de poursuites le juge pourra exiger des affidavits des contestants et des contestés et s'il lui semble qu'il y a eu collusion, il pourra ordonner la confiscation du dépôt de $1,000 fait en prenant les contestations.

* * *

L'orateur a annoncé qu'il avait été avisé de l'annulation de l'élection de Bruce Ouest et que les brefs pour une autre élection étaient lancés.

* * *

Les ministres ont répondu à une foule d interpelations.

M. Morrisson demandait des renseignements sur l'envoi des troupes de milice à Steveston, C. A., à l'occasion de difficultés entre mineurs, en juillet dernier.

L'hon. M. Borden a répondu que le gouvernement n'avait pas eu connaissance de cet envoi de troupes, à l'époque ; qu'il n'avait donc pas été consulté à cet égard ; que l'appel des troupes dans ces cas était fait par l'autorité civile, qui s'adressait au commandant de district ; que les dépenses incombaient aux municipalités, mais que dans le cas actuel, vu les circonstances particulières, le département de la milice avait pris à sa charge les dépenses.

M. Prior a appris que 4,212 Chinois étaient débarqués dans la Colombie Anglaise, en 1900 ; sur ce nombre, 1,592 étaient en transit ; la capitation sur les Chinois a rapporté $210,610. Dans la même année, il est entré 10,500 Japonais.

L'hon. M. Blair a annoncé que seul, le bonus municipal payé par la corporation de Pembrooke, pour construction de chemins de fer, savoir : $85,250, avait été remboursé par le parlement fédéral, et que le gouvernement n'a pas décidé de faire de remboursement à d'autres municipalités.

M. Casgrain a appris de l'hon. M. Blair que le département des chemins de fer avait, dans ces deux dernières années, plusieurs propriétés auprès de Lévis. En voici la liste et les prix :

Héritiers D. D. Young, 10,467 pieds, terre faite, à 80 cts le pied.

Héritiers W. Rhodes, 11,583, rivage, à 45 cts le pied.

Héritiers D. D. Young, 50,600 pieds, rivage, à 42 cts le pied.

Succession Chapleau ou Murphy, 8,908 pieds, terre faite et rivage, à $1.75 le pied.

Ces prix ont été payés sur expropriation.

Joseph Turgeon, $1,640, non réglé.

Joseph, John et Edward Goulet, $1,632, non réglé.

Edouard Couture, $22,356, non réglé.

Corporation de Lévis, $78,868, non réglé.

Héritiers W. Rhodes, $154, non réglé.

Elizabeth Mary Burnett, 4,280 pieds, près d Hadlow : l'ingénieur du département a offert $500 en bloc, et l'offre a été acceptée.

Sir W. Laurier a répondu à M. Monk que les listes électorales de la cité de Montréal n'ont pas encore été transmises au greffier de la couronne en chancellerie.

Sir W. Laurier a informé M. Clare que, depuis le 30 juin 1900, jusqu'à aujourd'hui, $1,066.66 avaient été dépensées pour l'application de l'Acte des Aubains.

M. Robinson a appris de la bouche du premier ministre que les membres de la Chambre et du Sénat, appartenant à la profession médicale, ne seraient pas conviés à faire une enquête sur le meilleur mode de prévention de la tuberculose.

L'hon. M. Fielding a répondu à M. Monk que le gouvernement n'avait pas fait de réponse formelle aux demandes des déposants de la banque Ville-Marie, mais qu'ils avaient été informés personnellement que le gouvernement n'avait pas l'intention de rembourser une partie de leurs pertes.

Sir W. Laurier annonce qu'il n'y a pas de correspondance en cours actuellement au sujet de l'entrée de Terreneuve dans la Confédération canadienne et que Terreneuve n'a pas indiqué d'intention de demander son admission.

Sir W. Laurier répond à M. Bruce que le gouvernement n'a pas l'intention de proposer de loi pour faire du 24 mai une fête légale.

L'hon. M. Fielding répond à M. Clarke qu'il n'y a pas besoin de loi pour empêcher les marchandises allemandes passant par l'Angleterre, de jouir de la préférence de tarif, elles n'y ont aucun droit en vertu de la loi et ne peuvent en jouir que par fraude, la préférence n'étant accordée qu'aux articles qui sont "bona fide" de fabrication britannique.

M. Clancy a été informé que c'est par erreur que les tableaux de commerce et de navigation comportent qu'il a été importé au Canada, en 1900, $14,194 d'agneau et de mouton de Grande-Bretagne, c'est d'Australie qu'il aurait fallu dire.

M. Britton a appris que M. J. E. P. Prendergast avait été chargé de faire une enquête au sujet de prétendues irrégularités qui se seraient produites aux ventes de terres scolaires en Manitoba. L'enquête n'est pas encore terminée ; quand le rapport sera fait, il sera déposé.

Sir Wilfrid Laurier a répondu à M. Wilson, que le gouvernement n'ayant reçu aucune plainte ne se proposait pas, au cours de cette session, de proposer une mesure pour amender l'acte de tempérance du Canada conformément à la résolution passée à la dernière session.

L'hon. M. Borden a dit à M. Hughes que le gouvernement n'avait aucune intention de porter à $10,000 le salaire du général commandant la milice même pour avoir l'avantage de posséder un général anglais de longue expérience.

* * *

Voici la résolution de M. Sproule dont la discussion a fait amener une défaite pour le gouvernement et dont j'ai donné plus haut les incidents :

Que, vû les fortes importations de sucre en Canada pour la consommation locale et qu'il a été clairement démontré que la culture de la betterave à sucre est non seulement praticable mais qu'elle réussit parfaitement dans plusieurs parties du pays, cette Chambre est d'opinion que pour induire les fermiers du Canada à se livrer à la culture de ce précieux produit et pour encourager l'établissement de manufactures de sucre de betterave, une prime devrait être offerte pour tout sucre fabriqué avec ce produit en Canada pendant les prochains dix ans et que l'outillage nécessaire à cette fabrication et qui ne sera pas manufacturé en Canada sera admis en franchise.

M. Sproule a défendu avec beaucoup de chaleur cette proposition qui est très populaire dans Ontario et il a fourni des statistiques très intéressantes. Les districts situés sur la rivière St. Clair ont vendu, l'an dernier, aux sucreries de Détroit, 90,000 tonnes de betteraves à $3.20 par tonne, fret et douane payés. Ils vont doubler cette production cette année. A ce prix, chaque acre de terre a rapporté une moyenne de $88. Le maximum atteint a été de $65 par acre. Aucune espèce de grain n'a produit la moitié autant. Le loyer des terres à betteraves a doublé et triplé dans ces districts. Si le Michigan, avec ses usines, et les Etats-Unis avec leurs 40 usines font d'excellentes affaires, malgré la cherté comparative de leur main-d'oeuvre et de la nécessité d'acheter notre betterave, pourquoi le Canada qui n'a pas ces désavantages n'en ferait-il pas lui aussi une de ses meilleures industries. Les districts de la rivière St. Clair produisent une betterave qui donne environ 14 pour cent de sucre d'une pureté de 85 pour cent en moyenne, ce qui est considéré un peu meilleur que la moyenne ordinaire.

La législature d'Ontario a promis $100,000 à diviser également entre huit manufactures. La prime d'un cent ou moins qu'accorderait le gouvernement fédéral servirait aux fabricants à payer une armée d'instructeurs pour les cultivateurs, les frais de transport, etc. Environ 50 pour cent des profits de l'industrie retourneraient aux cultivateurs. Les fabricants se partageraient l'autre moitié des bénéfices.

M. Legris, député de Maskinongé, a fait de son côté un habile plaidoyer en faveur d'une subvention ou prime à la culture de la betterave.

L'hon. M. Fielding était assez embarrassé pour se prononcer ; il fit remarquer que le discours du budget devait être prononcé sous peu de jour et qu'une déclaration de politique dans ce sens ou dans un autre était impossible en ce moment.

Il proposa alors l'ajournement du débat qui fut, comme nous l'avons vu, repoussé par M. Clarke Wallace.

De là, le fameux vote de parti et la mince majorité du gouvernement qui fait l'objet de toutes les conversations.

* * *

Voici quel a été le vote sur la motion d'ajournement du débat proposée par M. Fielding :

Pour — Blair, Borden (King's), Bourbonnais, Britton, Calvert, Christie, Copp, Davies (Sir Louis), Desmarais, Emmerson, Fielding, Flint, Fraser, Geoffrion, Gibson, Gould, Guthrie, Holmes, Hughes (King's), Johnston (Lambton), Lang, Laurier (Sir W.), Laurier (Assomption), Lebarc, Lewis, Loy, Macdona'd, Mackie, Maclaren (Huntington), McEwen, McGugan, Melsaac, McLennan, Maloulo, Matheson, Maxwell, Meigs, Mignault, Monet, Morrison, Olivier, Paterson, Prouix, Reid (Restigouche), Roche (Halifax), Ross (Ontario), Ross (Victoria), Russell, Scott, Sifton, Stephens, Sutherland (Essex), Sutherland (Oxford), Tarte, Thompson, Tolmie, Turgeon, Wade, Wright. — 59.

Contre — Alcorn, Barker, Bell (Addington), Bell (Pictou), Bennett, Birkett, Bain, Borden (Halifax), Boyd, Brodeur, Bruce, Calvin, Cargill, Carscallen, Clancy, Clare, Cuilbert, Earle, Fowler, Gourley, Hackett, Henderson, Hughes (Victoria), Johnston (Cardwell), Kaulbach, Kendry, Kidd, Lancaster, LaRivière, Leveil, Lefurgey, Lennox, McGowan, McLeod, Monk, Morin, Northrup, Reid, (Grenville), Richardson (Grey), Robinson (Elgin), Rosamond, Sherritt, Simmons, Sproule, Taylor, Tolton, Wrsoman, Wallace, Wilmot, Wilson. — 50.

* * *

Poignée de nouvelles:

Sir Wilfrid Laurier recevra, le 5 mars, une délégation des Chambres de commerce d'Ottawa, Montréal, Toronto, au sujet de l'établissement d'écoles techniques.

On parle de changer le local du haut commissariat canadien à Londres. Les bureaux de Victoria Street sont encombrés. Quinze mille personnes y sont passées l'an dernier.

Melle Florence Brown, sténographe du Bureau des Mines, de Toronto, est partie pour Ottawa, où elle va occuper une position dans le bureau de récensement.

L'hon. M. Tarte assistera, le 2 mars prochain, à Welland, à une assemblée des clubs et associations libérales du comté de Welland.

Le département de la milice a décidé que le Troisième Régiment Canadien, de service spécial, resterait à Halifax. Les engagements expirent le 17 mars. Le recrutement pour remplir les vacances va commencer immédiatement.

* * *

Avis de motion.

M. Johnston (Cardwell) soumet à la Chambre : "Que l'inscription du mais sur la liste de franchise a été préjudiciable aux intérêts agricoles du Canada."

M. Horsey présentera mercredi un bill intitulé : "Acte relatif au Victoria Day."

L'hon. Fitzpatrick présente trois bills pour amender l'Acte du cens électoral et l'Acte des élections fédérales, et pour rendre uniformes les conditions des polices d'assurance contre le feu.

M. Northrup demande si le gouvernement a quelques indications sur la date de la visite du duc de Clarence, et quels arrangements ont été pris pour le recevoir.

M. Britton, député de Kingston, propose une résolution à l'effet d'établir en Canada une cour de divorce dans chaque province, pour donner aux pauvres le même avantage qu'ont les riches devant le sénat de divorcer.

* * *

Un état déposé par le ministre des chemins de fer indique que les subventions suivantes ont été votées aux chemins de fer, depuis 1896 :

1896 : Néant.
1897 : $7,671,688.
1898 : Néant.
1899 : $6,951,487.
1900 : $3,493,000.

Il a été payé, en subventions, en 1900 :

South Shore Ry, $14,725.
Canada Eastern Ry, $8,000.
G. T. R., Pont du Jubilé, $228,371.
C. P. R., $92,800.
Ottawa, N. Y. Ry, $90,000.

Aucune compagnie n'a déposé d'intérêt en garantie des obligations que le gouvernement s'est réservé le droit d'imposer.

* * *

Le col. Sam. Hughes a occupé la séance du soir à nous donner, en détail, toute sa correspondance avec le général Hutton.

Il a agrémenté les passages épicés de remarques narquoises, qui ont amusé la Chambre.

De plus, il a fait un historique complet de la campagne : un historique hautement coloré, qui avait des passages intéressants.

Mais il n'y avait rien de nouveau dans cette partie.

La seule partie frappante est celle où M. Sam. Hughes a revendiqué une intuition prophétique en écrivant avant la guerre, au général Hutton, tout ce qui arriverait d'humiliant aux officiers anglais nommés et promus grâce aux intrigues des Horse Guards, et qui, ne sachant que capituler et retraiter, avaient encore l'audace de croire que les coloniaux ne seraient pas capables de les égaler en cela.

La Chambre a accordé à M. Hughes la communication des pièces de correspondances qui lui manquaient.

* * *

La dernière nouvelle à propos de l'augmentation d'indemnité.

Il paraît que les députés qui s'occupent de pousser à cette augmentation offrent de supprimer le mileage et de remplacer le tout par un traitement de $1,500 par session.

Le mileage est une relique du passé et établi sur une base qui ne correspond pas avec les nécessités réelles actuelles.

Ainsi, les députés de la Colombie Anglaise touchent pour mileage $500 et $600 dans certains cas.

Ce sont ceux-ci qui s'opposent au changement.

La suppression du mileage et l'augmentation de $500 seraient pour eux une perte. Il n'est pas étonnant qu'ils se débattent.

Mais $800 pour venir de Vancouver ; c'est trop.

D'un autre côté, l'indemnité parlementaire est réellement insuffisante.

Il est probable qu'on s'arrangera.

* * *

Tout indique que la fameuse question du Serment du Couronnement va être discutée au Parlement canadien.

Notre parlement sera appelé à donner une expression d'opinion sur la convenance de conserver ou de faire disparaître du serment d'investiture royale une formule archaïque insultante pour les catholiques.

Les conservateurs avaient d'abord songé à prendre les devants dans cette matière, et même une résolution avait été préparée ; mais avant d'aller plus loin les intéressés, c'est-à-dire les députés catholiques, ont tenu à s'assurer du bon vouloir unanime de leurs amis.

Dans l'intervalle, les libéraux qui avaient eu vent de ce qui se préparait dans le camp de l'opposition ont pris les devants et sont tombés d'accord sur une résolution qui, paraît-il, rencontre l'approbation de sir Wilfrid Laurier et sera présentée incessamment.

C'est l'hon. M. Costigan qui présentera cette résolution.

PASCAL.

La Coqueluche—BAUME RHUMAL

AVIS SPECIAL

Un son pur et doux et un fini élégant, voilà ce qui caractérise les pianos Behr Bros. Layton Bros., seuls agents. La grande maison de pianos et orgues anglais, 144 rue Peel, carré Dominion.

23-26

Allez-vous Mieux ?

Revenez-vous à la santé aussi vite que vous le devriez ? Est-ce que votre ancienne maladie n'a pas laissé votre sang rempli d'impuretés ? Et n'est-ce pas là la raison de votre mauvaise santé ? Ne tardez pas plus longtemps à revenir à la santé, mais prenez

Ayer's Sarsaparilla

Elle chassera toutes les impuretés de votre sang et tonifiera votre système nerveux tout entier. Aidez un peu la Nature cette fois. Aidez-la en enlevant de votre sang tous les produits de la maladie.

$1.00 la bouteille. Chez tous les Pharmaciens.

Tenez vos intestins en bon état avec Ayer's Pills.

Prix 25c la boîte.

Ecrivez librement au médecin toutes les particularités de votre cas. Vous recevrez une réponse prompte. Adresse : Dr J. C. Ayer, Lowell, Mass. yoww

LETTRE DE QUEBEC

La législature provinciale

Courte séance hier après-midi

(De notre correspondant particulier)

Québec, 26.—La semaine est commencée comme la dernière est finie ; c'est-à-dire que la séance a été à peu près nulle. L'Orateur prit le fauteuil à 3.15 hrs, et la séance était terminée à 3.35 heures.

Le greffier donna lecture des pétitions reçues la semaine dernière. Il n'y eut pas de présentation de rapports des comités de la Chambre, et pour cause ; les comités n'ayant pas encore siégé. Les journalistes se consultent pour savoir quoi mettre dans leur lettre parlementaire ; ils s'en prennent aux députés pour le manque de matière pour faire une lettre intéressante. Pour être franc, on doit dire que ce n'est vraiment pas la faute du gouvernement si les affaires ne vont pas aussi vite que nous aimerions les voir aller ; car le gouvernement attend le bon plaisir de la députation pour introduire ses propres mesures. Dans quelques jours, les subsides à accorder à Sa Majesté seront pris en considération ; cela sera expédié assez rapidement, vu que, quand bien même tous les membres de l'opposition parleraient sur ce chapitre, cela ne ferait toujours bien rien que sept discours. Le premier ministre entend clore la session le 28 ou le 29 mars prochain. Si les députés qui ont des mesures à présenter durant la présente session voulaient faire diligence, le gros de la besogne serait fait d'hui à trois semaines.

L'ordre du jour d'hier ne citait que quatre bills ; cependant, il y en a 85 qui doivent être présentés. Les députés des districts ruraux n'ont aucun intérêt à faire un séjour prolongé dans la capitale provinciale, et ils devraient aider le gouvernement à raccourcir la longueur de la session. En ce faisant, ils diminueront les dépenses d'autant.

Le bill intitulé : Loi amendant et refondant la loi concernant l'hygiène publique, dont l'hon. M. Turgeon est le parrain, a subi sa première lecture, hier après-midi. L'hon. M. Gouin est le secondeur de ce bill qui, comme on le sait, a déjà été traité longuement dans les journaux.

En réponse à une interpellation de M. Chicoyne, l'hon. M. Duffy a répondu que le gouvernement n'est pas informé que les greffiers de la paix exigent un honoraire des juges de paix pour recevoir leur serment d'allégeance à notre nouveau souverain.

La chambre vota pour les ordres de la Chambre suivants, proposés par l'hon. M. Flynn :

"Etat des différentes recettes et paiements de toutes sources, de la province de Québec, depuis le premier juillet dernier (1900) jusqu'à date.

"Copie de documents, depuis le 1er juillet 1897, au sujet du droit de pêcher dans le fleuve St Laurent, en ce qui regarde le territoire qui est compris dans le comté de Nicolet, etc., etc."

Le bill de M. Cochrane dont il est question plus loin fut référé au comité de Législation, puis la Chambre fut ajournée à cet après-midi.

INTERESSANT POUR LES CULTIVATEURS DE MONTREAL

Le bill présenté par M. Cochrane est intitulé :

"Loi amendant l'Ordonnance 3 Vict., ch. 31, intitulée : "Ordonnance pour voir à l'amélioration des chemins dans le voisinage de la cité de Montréal et y conduisant et pour établir un fonds pour cet objet et les divers actes et ordonnances qui l'amendent."

Ce bill rencontre du pour et du contre parmi les députés rouges et bleus. Hier, l'hon. L. P. Pelletier a fait remarquer que la Chambre devrait étudier ce bill soigneusement avant de l'adopter ; c'est pourquoi le bill fut référé au comité de législation, afin d'entendre les intéressés, s'il s'en présente contre cette mesure.

M. Cochrane est d'opinion que la loi qu'il propose aura pour effet de favoriser les chemins et les habitants aussi. Les véhicules servant au transport des engrais devront avoir des roues de quatre pouces de largeur pour être exempts du péage des barrières ; et les automobiles paieront moins cher que les voitures à chevaux.

L'ADOPTION DES ENFANTS

Le bill de M. Hutchinson décrétant les dispositions relatives à l'adoption des enfants échouera probablement au comité des bills privés ; car plusieurs députés ont déjà exprimé l'opinion que le principe de ce bill est mauvais. Les députés sont défavorables au projet de loi de M. Hutchinson, qui veut que quiconque, marié ou célibataire, adopte cinq ou six enfants de dix à douze ans pour s'en faire plus tard des serviteurs esclaves. Le projet de loi de M. Hutchinson décrète que les enfants âgés de moins de dix ans peuvent être adoptés conformément aux dispositions ci-après déterminées, soit par une seule personne comme père adoptant, ou par un mari et sa femme conjointement.

Les enfants qui peuvent être adoptés sont :

(a). Les enfants dont les pères et mères sont décédés et qui n'ont pas de parents plus rapprochés qu'au quatrième degré pouvant en avoir soin et leur fournir les moyens de subsister ;

(b.) Les enfants abandonnés par leurs parents ou dont les parents sont absents de la province, qui sont élevés par des institutions de bienfaisance ou de réforme et qui n'ont pas de parents plus proches qu'au quatrième degré pouvant en avoir soin et leur fournir les moyens de subsister ;

(c.) Les enfants illégitimes.

L'adoption des enfants se trouvant dans les conditions de l'une ou de l'autre des classes mentionnées dans les paragraphes (a) et (b) de l'article précédent, doit être autorisée par l'autorité judiciaire ayant le droit de nommer un tuteur à l'enfant, et cette autorisation doit être basée sur l'avis d'un conseil de famille, convoqué et composé selon les dispositions du chapitre "De la Tutelle" sauf que la convocation de ce conseil de famille peut être demandée par toute personne qui a l'intention d'adopter l'enfant.

L'adoption d'un enfant illégitime peut avoir lieu sans autorisation judiciaire, mais le consentement préalable par écrit de la mère de l'enfant est nécessaire.

A partir de et après l'époque de l'exécution de l'acte d'adoption, l'adoptant ou les adoptants exercent l'autorité et la responsabilité paternelles sur cet enfant, aux lieux et place des auteurs naturels, ou des autres personnes qui sans l'adoption auraient possédé l'autorité et la responsabilité paternelles, et l'enfant est soumis à ce ou ces adoptants de la même manière et au même degré que s'il était né de tel adoptant ou de tels adoptants en légitime mariage.

L'adoption ne confère aucun droit de succession "ab intestat," et, en ce qui concerne les enfants illégitimes, elle n'est pas affectée par le mariage subséquent des parents de l'enfant illégitime.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Voici le texte du projet de loi de M. Allard, lequel est intéressant pour ceux qui s'intéressent aux questions d'instruction publique :

1. L'article 245 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé en remplaçant, dans la première et deuxième lignes, les mots "doivent fixer" par les mots : "peuvent fixer".

2. L'article 247 de la dite loi est amendé en ajoutant après le mot : "exigible", dans la première ligne, les mots : "dans les municipalités où elle a été imposée par les commissaires ou syndics d'écoles".

3. L'article 251 de la dite loi est amendé en remplaçant les mots : "n'ont pas fixé la rétribution mensuelle ou ne l'ont pas perçue", dans les troisième et quatrième lignes, par les mots "n'ont pas perçu la rétribution mensuelle après l'avoir fixée."

4. L'article 303 de la dite loi est remplacé par le suivant :

"303. La cotisation scolaire doit être imposée par toute corporation scolaire de commissaires ou de syndics d'écoles entre le premier jour de juillet et le premier jour de septembre de chaque année. Telle corporation peut, en même temps, imposer la rétribution mensuelle si elle le juge à propos.

L'imposition de ces taxes ne doit pas être considérée comme nulle si elle a été faite après le délai fixé."

NOTES DIVERSES

Le banquet offert à l'hon. Jules Tessier est définitivement fixé au 12 mars.

—L'honorable Horace Archambault, procureur général et président du Conseil législatif, a donné, l'autre soir, un fort joli dîner dans ses appartements au Parlement.

Voici les noms des personnes présentes :

M. et Mme Roy, Montréal; Mme Turgeon, Mme Déchêne, Mme Pérodeau, Mme Rainville, l'hon. M. Duffy, M. Alphonse Pelletier, de Trois-Pistoles ; M. Nap. Pelletier, M. O'Meara.

—L'honorable M. Rainville, président de la chambre des députés, a lancé des invitations pour un dîner qui aura lieu ce soir.

SE LAISSER MOURIR DE FAIM EST UNE SOTISE.

— Le dicton qui veut qu'on arrête de manger quand on souffre d'indigestion a vécu. Les Tablettes aux Ananas du Dr Von Stan a introduit une nouvelle ère dans le traitement des maladies d'estomac. Il a démontré qu'on peut manger à sa faim et de tout ce qu'on aime, et une tablette après le repas aidera l'estomac à accomplir son travail. 60 dans une boîte, 35 cents. Vendues par R. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame. 24 w

C'est Comique !

Avez-vous lu les Journaux de la Semaine Dernière !

Certainement. Vous connaissez donc tout le tapage que font les marchands spécialistes. Ils admettent que nous vendons nos marchandises tellement en dessous des prix qu'ils les payent eux-mêmes, que nos ventes à bon marché, de chaque jour, sont ruineuses pour leur commerce. Ils ont raison. M. le spécialiste, vous avez nos plus sincères sympathies. Cependant, nous sommes heureux, pour le bénéfice de notre clientèle, de continuer à donner de meilleures marchandises pour le même argent, ou les mêmes marchandises pour moins d'argent, que n'importe quel autre magasin de Montréal, et ce, à n'importe quelle heure du jour et n'importe quel jour de la semaine.

Nous pouvons démontrer, à l'évidence, pourquoi nous pouvons vendre à meilleur marché que nos compétiteurs.

1o. Notre maison de commerce étant située dans la partie Est, notre loyer est moins élevé que dans les autres quartiers de la ville.

2o. Nos taxes, en général, sont moindres que celles de n'importe quel autre magasin départemental.

3o. Nous achetons presqu'exclusivement des fabricants, et notre établissement est administré avec la plus stricte économie.

Maintenant, permettez-nous de vous donner une idée du résultat d'une loi telle que Messieurs les Marchands Spécialistes veulent imposer au public acheteur.

Cette loi vous obligerait de payer 65c au marchand spécialiste, pour une bouillotte à riz en granit émaillé que Dupuis Frères vous vendent à..... **30c**

Cette loi vous obligerait de payer au marchand spécialiste, $10.00 pour un service à dîner, (97 morceaux) verni et décoré, de la meilleure faience anglaise que Dupuis Frères vous vendent à..... **$6.00**

Cette loi vous obligerait de payer au marchand spécialiste, 45c, pour une bouillotte que Dupuis Frères vous vendent pour..... **20c**

Cette loi vous obligerait de payer au marchand spécialiste, 65c la verge pour une riche brillantine noire, fleurie ou brochée, que Dupuis Frères vous vendent pour..... **25c**

Cette loi vous obligerait de payer au marchand spécialiste, $3.00 pour une verge de riche crépon noir en soie, avec fleurs brodées en couleurs, que Dupuis Frères vous vendent **$1.00**

Nous pourrions ainsi multiplier ces comparaisons avec le même résultat.

Si vous demeurez loin, prenez les chars, et chaque 5c que vous payerez pour votre passage vous vaudra des dollars d'économie sur vos achats.

N'oubliez pas de visiter notre soubassement, et rendez-vous au comptoir, où l'on vous donnera, GRATIS, une tasse de l'excellent chocolat "Suchard."

DUPUIS FRERES Le grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE SAINTE-CATHERINE.

A PROPOS DES "MEMORIAL SERVICES"

(Du "Courrier du Canada")

Nous lisons dans "La Vérité Française" du 13 février :

"Catholiques sérieux, catholiques fantaisistes et protestants graves, argumentent depuis quelques jours dans ces colonnes du "Times" les uns pour excuser, les autres pour accuser le cardinal Vaughan de n'avoir point ordonné de services publics pour la reine dans les églises catholiques de son diocèse.

"Hier enfin un correspondant du "Times", Mgr Stanley, remet les choses au point. Il rappelle que Rome a été consultée sur cette question pour les pays où il y a des chefs d'Etat non catholiques.

"Et la réponse de Rome a été formelle comme elle devait l'être.

"Il est permis assurément de prier pour des chefs d'Etat qui appartiennent à une autre religion. Mais il n'est point permis de le faire dans des cérémonies publiques comme pour des membres de la religion catholique. Et une messe de "Requiem" est, évidemment, hors de question pour une souveraine protestante."

Voici les trois questions qui ont été posées au Saint-Office par Monseigneur Stanley :

1. Les catholiques peuvent-ils assister aux "memorial services" qui sont devenus habituels en Angleterre, depuis quelque temps, et qui sont célébrés dans les églises portestantes, le corps non présent, et non dans le but de prier pour les défunts protestants, mais pour honorer leur mémoire ?

2. Ces "memorials services" peuvent-ils être permis dans les églises catholiques en l'honneur des défunts non-catholiques ?

3. Les catholiques peuvent-ils célébrer dans leurs églises quelque office solennel à l'occasion de l'avènement ou du couronnement du souverain ?"

A la première et à la seconde question, le Saint-Office a répondu négativement. A la troisième, il a déclaré que des offices religieux pour la préservation du roi, et pour la prospérité de la nation peuvent être permis.

Commentant ces réponses du Saint-Office, notre confrère de la "Gazette" de Montréal fait les observations suivantes :

"D'après ce qui précède on peut voir que la défense faite par Mgr l'archevêque Bruchési aux catholiques, d'assister aux "memorials services" protestants, est strictement d'accord avec les lois de l'Eglise.

"C'est sans doute la raison pour laquelle les membres catholiques du cabinet se sont abstenus d'assister au service célébré à la cathédrale protestante d'Ottawa.

"Quand ils avaient promis d'y assister, ils étaient sous une fausse impression, et ils auraient mieux fait de l'avouer. La hiérarchie catholique est allée aussi loin qu'il lui était possible dans ses expressions de révérencement et de loyauté, à la mémoire de la reine ; et une franche explication de la situation par les membres catholiques du cabinet leur aurait fait une position également nette et également appréciée."

Ces commentaires font honneur à la largeur d'idées de la "Gazette" et à son esprit de justice. Ils correspondent exactement à l'opinion que nous émettions l'autre jour, lorsque nous écrivions que, dans les questions de ce genre, la franchise et la loyauté peuvent prévenir tous les froissements et tous les malentendus.

Notons, avant de terminer, une légère inexactitude de la "Gazette". Notre confrère dit que les ministres catholiques se sont abstenus d'assister au "memorial service" d'Ottawa. Tous les ministres catholiques ne se sont pas abstenus. Si l'on s'en rapporte aux journaux de la capitale, M. Tarte était présent à cette cérémonie, violant ainsi la règle bien connue que le Saint-Office vient de rappeler.

GRAND CONCERT SACRE

A l'église St Malo de Québec

"La Rédemption"

(De notre correspondant particulier)

Québec, 26.—C'était sublime. C'est tout ce que ma plume peut dire du grand concert sacré exécuté, hier soir, en l'église de Saint-Malo de Québec. "La Rédemption," cette trilogie sacrée de Chs Gounod, a été rendue avec le plus grand succès sur toute la ligne, tant pour la musique que pour le chant.

Je me contenterai d'enregistrer les noms des artistes ; pour ceux qui les connaissent—et ils sont universellement connus—il serait superflu de faire leur éloge. Pour les instrumentistes :

1ers violons :—MM. Arthur Lavigne, Emile Taranto, Montréal ; J. A. Gilbert et W. Edge.

2èmes violons :—Mlles R. M. Audet, B. Pelletier, MM. Alfred Vézina, J. Carbonneau, W. T. Davies et J. Darveau.

Violes :—MM. Alfred Paré, N. Campbell, J. Labranche et Z. Bertrand.

Bassons :—MM. Arthur Vézina et Raoul Vézina.

Contre-basson :—M. Quiveron, Montréal.

Cors français :—Sergent W. Pugh,

PETITES ANNONCES

—TARIF—

Payablement payable d'avance

ELEVES DEMANDES, EMPLOI DEMANDE, CHAMBRES A LOUER, TROUVE — 20 MOTS POUR 10 CENTS

1 CENT PAR MOT EXTRA.

SITUATION VACANTE, SERVANTE DEMANDEE, MAISON A LOUER, A VENDRE, PROPRIETE A VENDRE, PERDU — 25 MOTS POUR 25 CENTS

1 cent par mot extra.

"PERSONNEL" 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES ....DE.... LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux même prix qu'au Bureau principal.

Hors de Montréal
41 Succursales

BERTHIERVILLE, Qué.—J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Qué.Mme M. Laberge.
BORDEAUX Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES.—T. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL.—Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué.—Alex. Méthot.
CHICOUTIMI, Qué.—Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué.—Jos. Garant.
FARNHAM, Qué.—Mme H. Sabourin.
GRANBY, Qué.—F. W. West.
GRAND'MERE, Qué.—F. X. Faucher.
HAWKESBURY,Ont.—F. X. Berthiaume.
HULL, Qué.—Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué.—N. A. Guilbault et Cie.
LEVIS, Qué.—C. Carrier.
LEVIS, Qué.—D. Bourget.
LONGUEUIL, Qué.—E. Carrière.
LACHINE, Qué. — Henri Robert.
MARIEVILLE, Qué.—F. Arpin.
MONTMAGNY, Qué.—A. E. Michon.
NICOLET, Qué.—Z. A. Langlois.
OTTAWA, Ont.—P. C. Guillaume, No 1 rue York.
RIGAUD, Qué.—Mlle J. Charlebois.
ST VINCENT DE PAUL, Qué.—Cyrille Bisson.
SOREL, Qué.—G. D. Lussier et Cie.
ST LAMBERT, Qué.—V. Trudeau.
ST JEROME, Qué.—J. E. Parent.
STE THERESE, Qué.—W. P. Brennan.
STE ANNE DE BELLEVUE, Qué.—Mlle Lamarche.
ST HYACINTHE, Qué.—A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué.—V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
ST REMI, Qué.—Arthur Collette.
ST JEAN, Qué.—Ed. Arpin.
ST EUSTACHE, Qué.—Mme Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué.—J. Bellefeuille.
TERREBONNE, Qué.—J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué.—C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué.—O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué.—C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué.—E. Melançon.

A Montréal
27 Succursales

1—Librairie DEOM FRERES, 1877 rue Sainte-Catherine.
No 2 — LIBRAIRIE CHAPMAN, 2407 rue Ste Catherine, 8e porte à l'ouest de la rue Windsor.
3—Pharmacie DECARY, rue Saint-Denis, coin Sainte-Catherine.
4 — Dr W. GADBOIS, pharmacien, 739 rue St Antoine, Westmount.
5—Pharmacie J. H. NAULT, 2149 Notre-Dame, coin Richmond.
6—Pharmacie Dr LEDUC et CIE, 2054 rue Notre-Dame, carré Chaboillez.
7—Pharmacie J. O. QUENNEVILLE, 397 rue Saint-Antoine, coin Fulford.
8—Pharmacie BRAULT, 540 rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier.
9—F. X. LASALLE ET FILS, 349 rue Rachel, coin Rivard.
10—Pharmacie Dr B. THERRIEN, 1313 Saint-Denis, coin Carrières.
11—Pharmacie J. E. W. LECOURS, 370 rue Craig, coin Bonsecours.
12—Pharmacie V. LEVESQUE, 131 Rachel, coin Chambord.
18—Pharmacie A. D. QUINTIN, 1120 rue Ontario, coin Panet.
14—Pharmacie ROD. CARRIERES, 1406 rue Sainte-Catherine, coin Visitation.
15—Pharmacie E. RICHARD, 743 rue Sainte-Catherine, coin Dufresne.
16—E. C. LAUMIERE, 239 rue Notre-Dame, coin Déserv.
17—Pharmacie H. LANCTOT, 525 rue Saint-Laurent, coin Prince-Arthur.
18—Pharmacie Dr DEMERS, 1157 rue Saint-Laurent, coin Marie-Anne.
19—Pharmacie E. DUBERGER, 260 rue Centre, coin Island.
20—Pharmacie SENECAL, 100 rue Windsor, coin Saint Antoine.
21—Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue Saint-Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, Saint-Louis du Mile-End.
22—A. BERNARD, 2637 rue Notre-Dame, près du pont, Saint-Henri.
23—Pharmacie LAURENCE, coin Saint-Denis et Ontario.
24—Pharmacie HUOT, 1934 rue Sainte-Catherine, angle Saint-Charles-Borromée.
25—Pharmacie FILION, coin Ontario et Fullum.
26—Pharmacie BOUTIN, coin Mont-Royal et Saint-André.
No 27 — PHARMACIE CENTRALE, coin Amherst et Ontario.

A QUEBEC
8 Succursales

SUCCURSALE GENERALE
124½ RUE ST JOSEPH

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue Saint-Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue Saint-Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 76½ rue Saint-Joseph, Saint-Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue Saint-Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 766 rue Saint-Valier.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.
L. F. LAROCHELLE, 80 rue Sainte-Marguerite.

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE SITUATION

Comment le saura-t-on, si vous ne faites connaître vos besoins. Quelqu'un requiert vos services, mais ce quelqu'un ignore que vous êtes ce qu'il qui prendra cette position. Une petite annonce dans "La Presse" coûte peu. Tous les bourgeois lisent les petites annonces.—Pour vous accommoder, nos succursales sont nombreuses et leur taux est le même qu'au bureau principal.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toutes sortes fournie.
On trouvera à ce bureau :
Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des presseurs, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des aides de cuisine, des garde-malades, des femmes de journée, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, des charpentiers-menuisiers, des copistes, des cultivateurs, des peintres, un polisseur de meubles, des ferblantiers, des poseurs d'appareils de chauffage, etc.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant.

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles, LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA

Succursale No 1
Librairie DEOM FRERES,
1877 rue Ste Catherine.

Vous payerez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BOUCHER — Un jeune boucher de 12 ans d'expérience, sobre, honnête, bon vendeur, demande place comme premier commis dans un étal ou comme gérant,ayant les capacités voulues. Ecrire à N., 3842 "La Presse." 98—2

CUISINIER — Un bon cuisinier demande emploi. S'adresser 3192 rue Notre-Dame. 97—2

EPICIER — Un homme ayant 5 années d'expérience dans l'épicerie, parlant les deux langues, demande emploi. Ecrire à H., 3836 "La Presse." 97—2

HOMME — Un homme ayant cheval et voiture à disposer, demande un emploi, soit pour collecter ou introduire une marchandise, soit à salaire ou commission. S'adresser A. A. B., 661 St André. 23,26,2

JEUNE HOMME — Un jeune homme de 19 ans, connaissant les deux langues, désire apprendre le commerce d'épiceries. Conditions : pension et $1.00 par semaine. Ecrire à L. C., 47 rue Green, Woonsocket, R. I. 97—2

JEUNE HOMME — Un jeune homme demande place dans un bureau ou commis, connaissant les deux langues. Bonnes références. S'adresser Michel Hébert, Saint-George de Windsor. 98—3

JEUNE FILLE — Une jeune fille connaissant la clavigraphie et les deux langues, demande place dans un bureau. Ecrire à O., 3843 "La Presse." 98—2

LAVAGE — On demande du lavage au No 156 rue Lafontaine. Lavage de première classe. 98—1

MENAGERE — Une dame veuve, avec références, demande place comme ménagère, dans une famille de une à deux personnes. S'adresser 129 Berri. 97—3

PHOTOGRAPHE — Un jeune photographe désire position, a cinq années d'expérience dans la photographie, bon retoucheur, bon partout, bonnes références. S'adresser Alphonse Godin, boîte 471, Trois-Rivières, P. Q. 95—6

VOYAGEUR — Un homme ayant 16 années d'expérience dans l'épicerie, demande place pour voyager, dans ce commerce ou autres lignes, à la ville ou à la campagne, pourra fournir cheval et voiture. S'adresser 614 Richmond, Pointe St Charles. 96—4

ELEVES DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

ELEVES DEMANDES — Jeune homme, français, bachelier, lettres-sciences, donnerait des leçons, domicile, français, mathématiques, latin. S'adresser A. Faga, 522-524 rue St Jacques. 96—6

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

APPAREILLEUSE — On demande deux bonnes appareilleuses au No 582 avenue Laval. Bons gages. 98—1

COUPEUR — On demande un coupeur; inutile de se présenter si l'on ne sait pas comment se servir du grand couteau. Montreal Shirt and Overall Co. 97—2

CONTREMAITRE — On demande un contremaître de première classe pour une boutique de menuisier, un homme pouvant distribuer l'ouvrage, sachant faire les escaliers et toutes sortes d'ouvrages en bois à la machine. S'adresser à Geo. Robert, 597 rue Lagauchetière. 98—2

CLAVIGRAPHISTES — On demande des clavigraphistes à domicile, clavigraphe et instructions gratis. Nous payons 10 cents de l'heure tout en apprenant. Envoyez 10 cents pour échantillons et renseignements. Maritime Supply Co., Dépt., H. Moncton, N. B. 26,28,2

COLLECTEUR — On demande un collecteur, à salaire, place à l'année. S'adresser par lettre en donnant les références, A S., 651 bureau de "La Presse". 98—2

CIGARIERS — On demande un contremaître comme cigariers et des ouvriers, pour la fabrication des cigares canadiens. S'adresser à J. U. Gervais et Cie, Joliette, P. Q. 95—6

CUISINIER — Un cuisinier, plusieurs années d'expérience, demande place dans un hôtel, restaurant ou maison de pension. Références fournies. S'adresser 200 rue Montcalm. 98—1

CUISINIER-CUISINIERE — On demande un cuisinier ou une cuisinière, première classe, pour restaurant. Se présenter avec excellentes références, entre 8 et 11 heures ou de 2 à 4 heures, M. Ruel, 542 Craig. 98—1

COUTURIERES — On demande de bonnes couturières pour habits de pratiques. L. Boyer, 239 rue Saint-Jacques. 98—1

COUTURIERES — On demande des couturières pour coudre au moulin. S'adresser 7 rue Saint-Philippe. 98—1

COUTURIERES — On demande des personnes compétentes pour faire des boutonnières. S'adresser à The Empire Manufacturing Company Limited, 646 rue Craig. 98—1

COUTURIERES — On demande des couturières de première classe, pour finir les habits. S'adresser 13 Place du marché St Laurent. 98—1

COUTURIERES — On demande immédiatement des couturières pour finir les habits. H. Levy, 140 Vitré. 98—1

DESSINATEUR — On demande un dessinateur en mécanique, un habitué aux travaux du chemin de fer préféré. S'adresser par lettre à X. Y. Z., bureau de "La Presse". 98—1

FLEURS — On demande des fleurs pour presses Gordon et cylindre. S'adresser Cie d'Imp. Perrault, 73 rue Saint-Jacques. 98—1

FILLE — On demande une jeune fille en qualité de servante générale, pour une petite famille demeurant dans un logement sur plein pied. Bonnes références requises. Se présenter au No 215 rue Prince Arthur. 98—1

FILLES — On demande des filles pour service, rue la table. No 12 Côte Saint-Lambert. Queens Restaurant. 98—1

FILLE — On demande une fille générale sachant faire la cuisine, pas de lavage ni d'enfants. S'adresser immédiatement 80 rue St Denis. 98—1

FILLE — On demande une fille active pour faire l'ouvrage de la maison dans une famille de quatre. Se présenter au No 101 rue Selby, Westmount. 98—1

FILLES — On demande immédiatement de bonnes filles d'expérience pour faire les doublures de toutes sortes de casques de drap. Se présenter au No 944 rue St Laurent. 98—1

FABRICANT DE BEURRE — On demande un bon fabricant de beurre pour fabriquer de 6,000 livres de lait par jour ; un aide sera fourni ; devra très bien connaître ses fonctions. Les épreuves du lait au tabeosé et au lactodensimètre. Logé gratuitement à cinquante pieds de la fabrique. S'adresser à J. O. Danis, inspecteur de beurreries et fromageries, Saint-Jean de Matha, comté Joliette. Spécifiez le salaire désiré. Devra fournir de bonnes références. 98—1

GARCON — On demande un jeune garçon sachant l'anglais et le français, pour un bureau. S'adresser par lettre à A., 3854 "La Presse". 98—1

GARCON — On demande un garçon de bureau, connaissant les deux langues, Drouin et Lamarche, chambre 610, bâtisse New York Life. 98—1

HOMMES — On a besoin de deux hommes d'expérience pour vendre des sacs en papier. 8 St Gabriel. 98—1

HOMME — On demande un homme connaissant la fabrication du mastic pour peintres et la préparation des peintures. S'adresser par lettre à B., 3855 "La Presse". 98—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour épicerie, avec bonnes références, garçon de la campagne, préféré. S'adresser 620 Berri. 98—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour ouvrage général, dans une épicerie. S'adresser à Labelle Frères, coin Duluth et St Denis. 98—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme possédant un peu d'expérience, dans la ferronnerie. S'adresser 358 Rachel. 98—1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

JEUNES FILES — On demande des jeunes filles pour travailler dans les blouses, bon salaire pour personnes compétentes. S'adresser 1869 et 1871 rue Notre-Dame. 98-1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme ayant un peu d'expérience, dans l'imprimerie. S'adresser 1153 rue Notre-Dame. 98—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour avoir soin d'un cheval, prendre et livrer les ordres de viande. Il devra connaître l'anglais, 558 rue Notre-Dame, ville Maisonneuve. 97—2

MODISTES — On demande des modistes de robes et des apprenties, au No 570 Sanguinet. 98—1

MODISTE — On demande une modiste d'expérience pour garnir les chapeaux. Références requises. S'adresser à Mme Jos. Dumers, Thetford Mines, Qué. 26,28,2,5

PEINTRES — On demande immédiatement deux peintres de voitures, chez F. N. Tremblay, 349 William. 98—1

PEINTRE — On demande un peintre de voitures, au No 955 St Jacques. 98—1

SERVANTE — On demande une servante générale pour une famille de trois personnes. Pas de lavage. Références exigées. 104 rue Cherrier. 98—1

SERVANTE — On demande une servante générale. S'adresser à 443 rue Mance. 98—1

SERVANTE — Demande place dans une maison de pension ou dans un restaurant. S'adresser 21 rue Saint-Philippe. 97—2

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale au No 413 rue Sanguinet, carré Saint-Louis. 97—n

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale, lavage et repassage au dehors, devra savoir faire la cuisine. S'adresser 74 avenue Laval, près carré St Louis. 97—2

SERVANTE — On demande une servante générale pas de lavage, petite famille de deux personnes, au No 1954 rue Saint-Jacques, Saint-Henri. 98

SERVANTE — On demande une servante, 395 rue Saint-André. 97—2

SERVANTE — On demande une bonne servante sachant faire la cuisine, pas de lessive ni repassage. S'adresser au No 172 Mance. 97—2

SERVANTE — On demande une servante pour une petite famille. S'adresser 114 avenue du Parc, St Henri. 98—1

SERVANTE — On demande une servante générale, pour famille de six, une qui ne parle pas anglais sera préférée, pour aider le français aux enfants. Salaire $2.25 par semaine. S'adresser L. E. Dyer, Sutton, Qué. 98—1

SERVANTE — On demande une servante générale, blanchissage hors de la maison, 300 avenue des Pins. 98—1

SERVANTE — On demande une servante pour aider au soin du ménage. 257A Craig. 98—1

SERVANTE — On demande une servante de 15 à 16 ans, pour prendre soin des enfants, au No 12a avenue Sussex. 98-3

SERVANTE — On trouvera une servante avec des références, pour la cuisine ou fille générale. No 665 rue Wolfe, ou dans la cour, au No 541a. 98—1

SERVANTE — On demande une servante, au No 165 Rachel. 98—1

SERVANTE — Petite famille, pas d'enfant, repas réglés, demande jeune servante bien recommandée. 650 rue Cadieux. 98—1

SERVANTE — On demande une servante, 750 rue Saint-André. 98—1

STENOGRAPHE — On demande immédiatement un stenographe et clavigraphiste, ayant des connaissances générales de l'ouvrage de bureau. Position permanente avec de bonnes perspectives pour une personne compétente. La position se trouve à Thetford Mines, sur le chemin de fer Québec Central. La personne qui fera application devra fournir les meilleures références ; une personne sachant les deux langues sera préférée. Les applications devront être faites en anglais. Ecrire à boîte 75 Thetford Mines, P. Q. 97—3

VOYAGEUR — On demande un voyageur de commerce, pour la chaussure. S'adresser J. A. Dubé et Cie, 1485 Notre-Dame. 94—6

AGENTS DEMANDES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AGENTS — Les petits garçons et petites filles font de l'argent en vendant des boutons émaillés ornés d'une véritable photographie de la fine reine, du roi Edouard VII, du pape Léon XIII, du Sacré-Coeur de Jésus et de Marie, à dix cents chacun. Envoyez vingt cents et essayez-en une demi-douzaine assortis. Photo Enamel Co., Toronto. 80—m j—n

AGENTS — On demande des agents dans tous les territoires inoccupés, pour vendre nos cabinets à bain de vapeur Niagara. Faciles à vendre. Gros profits. Jones et Co, 37 rue Yonge, Toronto 18,20,26

AGENTS — On demande des hommes de première classe pour vendre comme ligne extra, "side line," des claques, dans les différentes parties de la province de Québec. Prix, dans votre application, dans quelle partie de la province vous voyagez. S'adresser immédiatement A boîte B. P., 1094, Montréal. 97—3

ASSOCIE DEMANDE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ASSOCIE — On demande un associé pour un bureau d'affaires, capital requis $300. Bon avantage. $15 à $25 de gages par semaine. Ecrire à F., 3847 "La Presse." 98—3

VOUS AVEZ UNE MAISON A LOUER OU A VENDRE

Il est plus temps que jamais d'en informer le public.

Si vous passez cette époque, vous courez grand risque de ne pas louer ou vendre.

Vous ne pourriez trouver un agent plus direct, plus efficace et plus économique que la "petite annonce" de "La Presse," qui est placée, chaque soir, sous les yeux d'un quart de million de lecteurs.

Afin de mettre cet excellent service de publicité à la portée de chacun, nous avons établi de nombreuses succursales, par toute la ville, où vous pouvez déposer vos annonces exactement aux mêmes prix qu'au bureau principal de "La Presse."

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BAS — A louer, un bas de maison de six appartements, portant les Nos 395 et 397 rue Lagauchetière, aussi trois petits logements de trois chambres chacun, situés en arrière du No 391 rue Lagauchetière. S'adresser au No 395 rue Lagauchetière. 84—n

LOGEMENTS A LOUER — Pour le 1er mai prochain : 715 rue Berri, $12.00 par mois ; 719 Berri, $14 par mois ; 12 Allard, $8 par mois ; 188 Panet, $7 par mois. S'adresser Fr. Martineau, 1883 Sainte-Catherine. Tél. Bell Est 1042 ; Marchands, 79. 87—n

LOGEMENTS — A louer, 380 avenue Greene, $25.00, Westmount ; 66 rue Waverley, $18.00, annexe de Montréal ; 53 rue Cournoyal, $18.00, Montréal, fournaise ; 21 avenue Selkirk, $30.00, Montréal, fournaise ; 308 rue St Charles-Borromée, $18.00, Montréal, fournaise ; 310 rue St Charles-Borromée, $23.00, Montréal, fournaise ; 121 rue St Antoine, $25.00, magasin ; 213 rue McGill, $58.33, magasin. S'adresser à T. F. Trihey, Imperial Building, 107 rue St Jacques. 93—n

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

LOGEMENTS — Logements à louer, flat, 3238 Mentana, 6 chambres, bain et w. c., loyer $11, au No 682 Drolet, bas, 4 chambres, loyer $6.50. S'adresser sur les lieux. 95—6

MAISONS DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAISON — On demande à louer à ou près de Sainte-Agathe, pour 4 ou 5 mois, une petite maison meublée et non meublée, eau et bois fournis. Les conditions devront être faciles. Ecrire à V., 3849, bureau de "La Presse." 98—1

MAISON DEMANDEE — Soit un beau logement ou cottage, 8 appartements modernes, avec cour ou grande plateforme, rue Sherbrooke ou environs, prix $15 à $20, pour famille de deux avec bébé. Ecrire à Bon Locataire, "La Presse". 94—n

RESIDENCE — On demande à louer une résidence de 10 à 12 appartements, avec appareils de chauffage, lumière électrique, et écurie. S'adresser à E. Lepage, de la maison E. Lepage et Cie, coin Saint-Laurent et Sainte-Catherine. 76—n

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ¼ cent par mot extra

CHAMBRE A LOUER — Une grande chambre confortable, dans une famille privée, rue Sanguinet, No 120. 98—6

CHAMBRES — A louer, pour mai, une grande et jolie chambre, devant, bien éclairée, meublée ou non, maison privée, pas d'enfant, bain, lumière électrique, 55 rue Saint-Antoine. 23,26,28

CHAMBRE — Chambre avec bonne pension, $3.50 par semaine, pension de table, $2.50, 307 rue Saint-Denis. 98—1

CHAMBRES — A louer, trois belles grandes chambres avec ou sans pension, 54 Cadieux. 95—4

CHAMBRES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

SALON — CHAMBRE — Deux messieurs demandent salon et chambre à coucher, où on pourra leur apprêter deux nourriture pour le déjeuner et le dîner. L'annonceur fournira les provisions. Prix limité à $20. Ecrire à X., 3857 bureau de "La Presse." 98—1

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — A louer, sur le devant, une très jolie grande chambre, toute meublée à neuf, avec pension de première classe, 49 rue St Hubert. 97—3

CHAMBRE ET PENSION DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION DEMANDEES — Un monsieur désire chambre et pension dans une famille privée. Ecrire à F., 3843 "La Presse." 97—2

A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BUREAUX — A louer, bureaux, rue Notre-Dame, No 1485, près Bonsecours, éclairés, chauffés, avec l'usage du téléphone Bell, $10 par mois. 94—6

ETAL — A louer, un étal de boucher, en parfait ordre, situé dans la partie ouest, sur la rue Ste Catherine, au coin de l'avenue Tower, en communications avec une épicerie de première classe, le tout en parfait ordre. S'adresser à G. Jordan, 2723 rue Ste Catherine. 98—1

ETAGE A LOUER — Bas de maison de plein pied, de 35 x 20, avec rallonge de 15 x 8, gaz, appareils de chauffage et très bien éclairé. S'adresser 117 Plessis, près Sainte-Catherine. 98—2

Avant le Déménagement

VOUS AVEZ QUELQUES ARTICLES A VENDRE

C'est le temps de songer à en disposer, afin de ne pas vous trouver dans la nécessité de payer des transports onéreux, d'autant plus que ces articles seraient un embarras pour vous.

Vous avez besoin de vendre ce que d'autres ont besoin d'acheter. Pour cela, il faut que l'acheteur soit mis en connaissance de ce que le vendeur a à lui offrir.

La "petite annonce" est là toute prête à vous trouver des centaines d'acheteurs, si vous prenez la peine de recourir à ses bons offices.

Que, que soit l'article à vendre, annoncez-le. Vous trouverez sûrement l'acquéreur désiré.

Adressez-vous à une de nos nombreuses succursales — le taux est le même qu'au bureau principal de "La Presse."

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AUX FORGERONS-VOITURIERS — A vendre et à louer, assortiment complet pour voiturier désirant se placer, comprenant diverses voitures,bois de voiture, peintures, etc. Aussi boutique à louer. S'adresser F. Bouchard, 278 Notre-Dame. 97—2

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et portes. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 206—n

BOUILLOIRE — A vendre, bouilloire à vapeur horizontale, 5 forces, et un bureau tout vitré, le tout en bon ordre, 2015 rue Notre-Dame. 98—1

CHEVAL — A vendre, un magnifique cheval pur sang, garanti sain et bien dompté, une perfection sous selle et harnais, 15.2, 7 ans, appartenant de la ville. S'adresser après 5 heures, 141 rue Fullum. 98—1

CHIENS — A vendre, trois chiens collie. S'adresser 91 Osborne. 98—1

EPICERIE A VENDRE — Localité insurpassable, beau coin, grosses affaires au comptant, gros profits, petites dépenses, stock frais, enfin, c'est l'épicerie que vous cherchez, monsieur. $600 nécessaires. Ecrire à L., 3840 "La Presse." 26,28,2

EPICERIE A VENDRE — Beau petit stock d'épiceries à vendre, magasin et logement, $12 par mois. Possession immédiate. S'adresser au No 152 rue Mentana. 98—1

FIXTURES — A vendre, aux modistes de chapeaux et confiseurs, 3 grandes vitrines d'étalage qu'on fixe au mur, 2 moiroirs, balances, tables, comptoirs, etc., à bon marché. G. Jordan, 2723 rue Ste Catherine. 98—1

MANUFACTURE — A vendre ou à échanger pour une propriété de ville, une manufacture de sacs en papier, profit par année au delà de $5,000. Ecrire K., 3839 "La Presse". 98—1

MAGASIN A VENDRE — A St Charles, un beau et grand magasin avec deux hangars, pour cause de santé, extraordinaire, vente pour cause de santé. S'adresser à Chicoine et Frères, St Charles, Richelieu. 8,15,22,29,5,12,19,26

MAGASIN — Magasin de tabac et jouets à vendre, pour cause de maladie, magnifique place d'affaires, bonne clientèle. S'adresser immédiatement 347B Rachel, entre Rivard et Berri. 95—4

PIANO — A vendre, piano Steinway classique, droit, à 3 cordes et avec sous-diapason, en véritable bois de rose, prix $225, a coûté $650. Se présenter aux entrepôts de pianos et orgues de Layton Bros., 144 rue Peel, carré Dominion. 23,26

PIANO — A vendre, piano droit, 7 octaves, convenable pour théâtre, salle ou salon, n'a pas servi un an, $60 comptant, seul bargain de la ville. 1743 rue de Montigny, près de la rue Saint-Laurent. 98—1

PIANO — A vendre, bargain, un piano cottage, trois pédales — Shuily, N. Y., a coûté $350. Prix $100. S'adresser à A. Morsoin, 1572 rue Notre-Dame. 98—1

PIANO A VENDRE — Piano cottage américain, de première classe, presque neuf, bien bon marché pour comptant. Saisi pour dette. 1875a Sainte-Catherine. 27,26,28,2

PIANO A VENDRE — Pour cause de déménagement, magnifique cottage, presque neuf, à sacrifice, au No 174 rue Saint-Hubert. Chance exceptionnelle. 98—1

POELE — A vendre, magnifique poêle à gaz, en bon ordre. Conditions faciles. 536 Drolet. 98—1

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

STOCK D'EPICERIE — A vendre, stock d'épicerie, se montant à à peu près $1,000.00. Stock frais, vente pour cause de maladie, loyer très bas, magasin licencié. S'adresser à Arthur Masson, comptable, 62 rue St Jacques, Montréal. 95—5

SOFA, COUCHETTE, CARROSSE, RIdeaux, lampes, berceau, chaises d'enfants — A vendre, un sofa, couchette en fer, un carrosse de bébé, quatre paires de rideaux, berceau et chaises d'enfants, presque neufs, cause de mortalité, au No 192 rue Ste Elizabeth. 97—n

SOFA, CARROSSE, RIDEAUX ET LAMPES — A vendre, un sofa, un carrosse de bébé et quatre paires de rideaux, presque neufs, cause de mortalité, au No 192 rue Ste Elizabeth. 97—n

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec, de moulin, ecsé, bois franc, $1.40. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin, 721 Marchands 131. 97—26

BOIS — A vendre, pour tout le monde: Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupé, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up. 2553. 186—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Epinette rouge, $1.50 ; slabs sciés, $1 le voyage, livrées à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1095 ; Marchands, 150. 173—n

HOTELS A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

HOTEL — A vendre, à Montréal, hôtel 300 chambres, rapportant annuellement $12,000 profits clairs, recettes de bar, $400 par semaine, facilités de paiement. Ecrire à D. T., Parc Logan, 430, Montréal. 97—2

HOTEL — A vendre, chance rare, cause de départ, un restaurant licencié, un coin, recettes par semaine, $100 en hiver, prix $2,500. Conditions $2,000 comptant. Ecrire à P., 3844 "La Presse". 98—1

HOTELS — Hôtels à vendre. Deux magnifiques restaurants licenciés, faisant de très grosses affaires.S'adresser au No 225 rue Saint-Timothée. 97—6

HOTEL A VENDRE — Village Dorion. Madame Serré se retirant d'affaires, offre en vente son hôtel en brique, à deux étages, ameublement compris, 14 chambres à coucher. Service d'eau municipal. S'adresser à J. N. Legault, Vaudreuil. 94—15

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

LOTS — A vendre, lots rue Chambord, et plusieurs adjacents au parc Logan, bonnes conditions. Red. J. A. Beauchamp, Pire, Côte St Paul, près Montréal. 98—1

MAISONS — A vendre, sur la rue Rivard, deux belles petites maisons sur plein pied — flats — en parfait ordre, $1,450.00, loyer annuel $162.00. On échangerait pour une petite propriété dans la partie ouest. W. Ernest Bolton, 1765 rue Notre-Dame. 98—1

PROPRIETE — A vendre ou à louer, une propriété pour cause de maladie, à de bonnes conditions. S'adresser No 5 rue Saint-Joseph, quartier Saint-Denis. 97—2

PROPRIETE A VENDRE — Bon clos de bois, charbon, foin et grains, établi depuis environ quinze ans, au delà de $20,000 d'affaires par année. 39 Dufferin. 98—4

PROPRIETE — A vendre, une propriété située sur la rue Saint-Denis, et portant les Nos 389, 391, 393, 395, avec quatre logements en arrière de ces numéros. Le bas du No 391 est aujourd'hui tout prêt pour un étal de boucher, qui y fait de magnifiques affaires. S'adresser au No 395 rue Lagauchetière. 98—10

PROPRIETE — Propriété à vendre, une des meilleures propriétés commerciales, avec logement, un des meilleurs coins de rues du haut de la ville, en parfait ordre, on ne fera affaires qu'avec des gens dont la solvabilité est connue. Ecrire à M., 3841 bureau de "La Presse". 98—2

TERRAIN — A vendre, grand terrain, 9 arpents, dans la partie nord de la ville — voie de garage et deux lignes de tramways. Un site idéal pour une manufacture. S'adresser à R. A. Mainwaring, 147 rue St Jacques. 98—6

TERRAIN — A vendre, terrain vacant, Montréal Annexe. Un des meilleurs coins de la rue Fairmount. Environ 10,000 pieds. A sacrifice pour du comptant. Ecrire à P., 3772 "La Presse". 95—9

ARGENT A PRETER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

ARGENT A PRETER — Argent à prêter sur hypothèque, par montants de $500 et plus, propriétés à vendre, etc, conditions faciles. M. Dunlop, notaire, 16 Saint-Jacques. Tél. Main 1098. 78—mjs—n

EMPRUNT

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

EMPRUNT — On demande à emprunter $1,200 pour sept mois, bonne garantie et bons intérêts. Ecrire à R., 3846 "La Presse." 98—2

PERDU

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

CHIEN — Perdu, le 25 courant, un chien mastiff répondant au nom de Boer, avec attache en cuir. Celui qui le détiendra après cet avis sera poursuivi. Aviser J. J., 17 Huron. 98—1

PORTE-MONNAIE — Perdu, lundi, le 25 février, un porte-monnaie contenant de l'argent, des échantillons de marchandise, sur les rues Beaudry, Sainte-Catherine, à la banque, coin Saint-Timothée ou au magasin Labonté. Récompense libérale à la personne qui le remettra à 310 Plessis. 98—1

ON DEMANDE A ACHETER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

CHEVAL — La personne soussignée désire acheter un cheval étalon, âgé de quatre ans, poil rouge, crin noir, pesant douze cents livres, trottant en trois minutes. S'adresser à Philias Veilleux, Saint-Ephrem, Beauce. 94—6

PIANO — On demande immédiatement un piano ayant une jolie caisse, quand bien même que l'action serait défectueuse ; devra être très bon marché pour du comptant. Boîte 128, Longueuil. 98—1

POLICES D'ASSURANCE — On demande à acheter des polices d'assurance sur la vie, M. J. Doherty, 180 rue St Jacques, Montréal. 97—6

STAND — On demande un "stand" complet pour barbiers, de 2 ou 3 chaises, au No 257 Mont-Royal, ou 1303 St André. 98—1

SCIE — On demande une petite scie à ruban de seconde main.Laprairie Brick Co, 294 rue Saint-Jacques. 96—6

DIVERS

AVIS — Je, soussigné, ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit, sans un écrit de ma main. Arsène Larose, Greenville, Qué. 98—1

DIVERS — Madame Bellehumeur a le plaisir d'annoncer à ses clientes l'ouverture d'un salon de modes, le 1er mars prochain, avec les dernières nouveautés du printemps. Au No 2448 Notre-Dame. 98—3

MME POULIN — Pension confortable, pour dames, sous des meilleurs médecins, traitement privé, conditions faciles. 171 rue Montcalm. 96—6

MANUFACTURE DEMANDEE — On demande à louer une manufacture avec ou sans pouvoir. Ecrire à D., 3831 "La Presse." 97—3

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus, au Sacré-Coeur de Marie, à saint Antoine de Padoue, pour position obtenue, avec promesse de publier

CHEZ NOS COLONS DU NORD

Intéressante entrevue avec quelques-uns d'entre eux

ON DEMANDE UN CHEMIN DE FER

Plusieurs Colons abandonnent leurs terres, parce que le gouvernement ne leur accorde pas de patente

"La presse" profitait, samedi dernier, du prétexte d'une conférence qui devait être donnée à St Ignace du Nominingue, pour dépêcher un de ses reporters dans cette région reculée, afin de connaître la véritable situation de nos compatriotes établis là, se faire l'écho de ces braves défricheurs, qui ouvrent à la culture une partie de immense domaine national, appelé dans l'avenir rapproché à être le grenier d'district de Montréal. Il est inutile de parler ici du trajet de Montréal à Labelle; presque tout le monde l'a fait. C'est à part de Labelle que la misère commence véritablement, en hiver, bien entendu, pour le voyageur; aussi, n'est-on pas surpris d'entendre de toutes parts — à l'exception des citoyens de Labelle, qui voudraient que le chemin de fer eût pendant des lignes années encore son terminus dans cette localité — les colons établis dans les cantons au nord de Labelle, demander avec instance au gouvernement d'aider au prolongement de la voie ferrée jusqu'au Nominingue, et même au Rapide 1'Orignal.

Il faut qu'il nous faut, dit-on surtout, c'est un chemin de fer; sans voie de communication avec Montréal, que pouvons-nous faire ! Nous savons bien que l'industrie laitière serait pour nous une source de revenus considérables, mais nous est-il possible de songer à avoir des beurreries et des fromageries, quand il nous faudrait faire un trajet d'une cinquantaine de milles pour écouler nos produits ?"

Il a été décidé, dimanche dernier, de présenter une requête au gouvernement, par l'entremise de M. C. B. Major, M. P., et l'hon. M. Roland. La requête sera envoyée mardi prochain.

Les colons établis dans Montigny sur les terres que longe le chemin Chapeau, la grande artère du Nord, ont demandé à un représentant de "La Presse", d'exprimer publiquement le sujet de plainte que voici : "Aucun des lots de ce canton n'est disponible, ou plutôt, les colons qui y sont fixés et qui ont rempli toutes leurs obligations, observé tous les règlements imposés par le gouvernement, ne peuvent obtenir leur "patente", c'est-à-dire devenir maîtres absolus de terres défrichées et mises en culture par eux, au prix des plus grands sacrifice. Pourquoi ? parce que, dit-on, "il y a de trop beau bois à vendre dans ce canton." Le marchand de bois y règne en maître absolu. Les conséquences : trente colons français ont abandonné les lots, quand ils se sont aperçus qu'ils exposaient à travailler our rien."

Les colons du Nord ont fait tant de démarches depuis quelques années, on leur a tant fait de promesses, qu'ils semblent un peu le découragient s'emparer d'eux.

"Je vous en prie, s'aient quelques-uns d'entre eux, après messe, en s'adressant au reporter de "La Presse," notez donc la question. Votre journal a toujours été le défenseur du faible et a toujours pris courageusement la part du colon; vous pouvez cette circonstance nous rendre de grands services. Du reste, il y a vu de l'intérêt de Montréal, dans cette question. Jugez que nous sommes plus rapprochés d'Ottawa que de votre ville. Qu'arrive-t-il si une compagnie construisait une voie ferrée reliant Buckingham au Ride L'Orignal et le Nominingue ? Montréal perdrait du coup tout le commerce du Nord, et naturellement toute sa clientèle ! Nord, et naturellement toute sa clientèle ! Nord, et naturellement toute sa clientèle !

LE PROJET DE "LA PRESSE"

Comment il est accueilli par tout le public

UNE AUTRE BOTTE DE LETTRES INTÉRESSANTES

Ci-suit d'autres lettres non moins intéressantes, se rapportant à l'expédition maritime de "La Presse" :

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE MARITIMES

Au directeur de "La Presse",

Monsieur,

C'est une question excessivement difficile à résoudre que celle de la navigation d'hiver et bien que je sois disposé à vous donner toute information que je puis avoir sur le sujet, je désire qu'il soit bien compris que je ne suis pas un expert en une pareille matière et que mon sentiment n'est basé que sur des renseignements de seconde main.

Quant à la "désirabilité" de tenir la navigation ouverte jusqu'à Québec toute l'année, il ne peut y avoir qu'une opinion ; ce serait d'un avantage immense pour le Canada. Quant à sa "praticabilité" il y a deux problèmes à résoudre:

1o. Sera-t-il possible de fournir suffisamment de fret à un grand nombre de navires tout l'hiver ? C'est enlever la question des facilités d'embarquement et de transport par chemins de fer, tels qu'entrepôts et élévateurs, question que seuls peuvent traiter les experts en matière de transport de fret.

2o. Il faut penser aussi à la sécurité des navires qui s'engageraient dans une entreprise nouvelle comme celle-là et aux taux des assurances qu'ils auraient à payer tant sur le contenant que sur le contenu.

Quant aux dangers même de la navigation, il semble que la glace qui est toujours plus ou moins brisée par l'action des marées est encore suffisamment résistable pour offrir des dangers pendant la dernière partie de janvier, tout le mois de février et possiblement pendant le mois de mars. L'expérience du passé semble prouver d'une façon concluante que la navigation pourrait être tenue ouverte bien plus tard en automne et reprise plus tôt au printemps si les phares étaient allumés et que les balises indiquant les endroits les plus dangereux du chenal fussent mises en place. L'établissement par le gouvernement d'un phare permanent au quai de la Traverse a résolu en partie cette objection et il n'y a pas apparemment de difficultés insurmontables à l'établissement d'un plus grand nombre de guides du même genre.

D'aucuns prétendent que c'est au milieu de l'hiver et même dans la dernière partie de l'hiver que les glaces offrent le plus de danger, du fait des grosses glaces riveraines qui, avec chaque saute de vent, se meuvent en champ immense d'un côté à l'autre du golfe, barrant ainsi le passage aux navires qui ne sont pas outillés pour forcer le blocus. C'est ainsi qu'en 1899, le steamer "Gaspesia" a essayé de se rendre à Gaspé, mais en a été malheureusement empêché par les obstacles comme ceux dont je viens de parler et, n'ayant pu être secouru, dut rester captif dans les glaces jusqu'au printemps. Il n'y a pas de doute qu'avec un navire du genre "Ernack", sous la main, le "Gaspesia" aurait pu être délivré sans retard. Il résulte de tout cela que la navigation d'hiver dans le St Laurent implique l'aide continuelle d'un navire brise-glace.

La question la plus difficile à résoudre est probablement celle des assurances, vu que les compagnies ne se sentiront guère tentées de prendre des risques, même modérés, avant qu'une expérience assez pratique ait été faite. Je recommanderais en conséquence au gouvernement de consacrer toute une saison d'hiver à l'exploration des courants et à l'étude des glaces dans leurs rapports avec la navigation à l'aide d'un navire tenu sur la route des transatlantiques spécialement pour ce service. Le résultat de cette expérience fixerait les compagnies d'assurance sur les risques de la navigation d'hiver, risques qu'elles ne peuvent estimer d'une façon très juste dans l'état actuel des choses.

Tout à vous,

E. L. BOND,

Directeur de compagnies d'assurance.

Nous avons reçu la lettre suivante de l'honorable M. Turgeon, secrétaire de la province, au sujet de l'offre faite par "La Presse", d'apporter les bref s pour l'élection des Iles de la Madeleine, retardée par le fait que les communications sont interrompues avec la terre ferme :

"La Presse",

Montréal.,

Cher monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre en date du 19 février courant, relativement à l'expédition organisée par "La Presse", de Montréal, et par laquelle vous offrez d'apporter, aux îles de la Madeleine, les brefs d'élection, pour être remis à l'officier nommé par le gouvernement.

Je vous remercie très cordialement de votre offre, mais la loi déclare que la nomination et la votation, dans ce collège électoral, ne peuvent avoir lieu que du vingt mai au vingt novembre.

En conséquence, il serait inutile d'envoyer les brefs pour la prochaine élection aux îles de la Madeleine, maintenant.

Veuillez me croire, cher monsieur,

Votre tout dévoué,

ADELARD TURGEON,

Secrétaire de la province par interim.

LA CORPORATION DES PILOTES DE QUEBEC

Québec, 22 février, 1901.

Au gérant de la "Presse" Montréal,

Monsieur,

Re la navigation d'hiver jusqu'à Québec, les Pilotes licenciés pour le Havre de Québec et au-dessous, tous membres de la Corporation des Pilotes ont, pour ainsi dire, presque tous répondu affirmativement au journal "The Quebec Chronicle" voir Nos 1, 10 et 16 janvier dernier. En résumé presque tous s'accordent à dire que la navigation d'hiver est praticable avec des vaisseaux propices et par des marins compétents.

Votre très humble serviteur,

F. X. DION,

Secrétaire-Trésorier,

BUREAU DU MAIRE DE TORONTO

222 février 1901.

A l'hon. M. Berthiaume,
propriétaire-éditeur de "La Presse"
Montréal, P.Q.

Monsieur,

Je m'intéresse beaucoup au projet de "La Presse" pour résoudre par une expérience pratique le problème de la navigation d'hiver jusqu'au port de Québec.

Si vous parvenez à prouver que le chenal du fleuve est libre en hiver et qu'il n'y a rien à craindre du mouvement des glaces, vous aurez contribué, je puis le dire sans crainte, à une étonnante découverte scientifique et commerciale.

Agréez, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée,

Votre tout dévoué,

O. A. HOWLAND,

Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TROIS-RIVIERES SAISI DU PROJET DE "LA PRESSE"

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 26 février.

A la dernière séance de notre Conseil de ville, lecture a été donnée d'une lettre de "La Presse," informant nos autorités municipales, qu'elle a décidé d'organiser, à ses propres frais, une expédition maritime qui, partant de Québec, prochainement, devra se rendre à l'intersection des lignes océaniques, se dirigeant, à cette saison, sur les ports américains de Portland, Boston et New-York. Cette expédition sera faite dans le but de savoir si la navigation océanique serait possible jusqu'à Québec, en hiver. Comme la réalisation de ce projet serait un immense bénéfice pour le commerce de tout notre pays, tous nos hommes d'affaires y sont intéressés plus ou moins directement ; mais l'intérêt existe certainement pour tous, car, par ce fait, le chiffre de nos exportations et de nos importations augmenterait de plusieurs millions de dollars. Nos financiers et nos navigateurs sont reconnaissants à "La Presse," d'avoir bien voulu, avant de mettre à exécution cette grandiose entreprise, s'adresser à eux, leur demandant l'aide de leurs lumières et de leurs conseils sur ce sujet. Pour des hommes si bien renseignés que le sont les têtes dirigeantes de "La Presse", sur toutes les question qui sont susceptibles de procurer le progrès de notre beau pays, cette marque de courtoisie à l'égard de ceux de nos concitoyens qui sont en mesure, par une longue étude de la navigation, d'émettre leur opinion qui pourrait être utile dans la circonstance actuelle, mérite certainement des éloges, pour la modestie dont elle est empreinte, et témoigne hautement en leur faveur.

Tous, ici, font des voeux pour que "La Presse" réussisse pleinement dans cette entreprise appelée à faire tant de bien au commerce et aux industries du Canada. Tous espèrent que, sous peu, Québec sera reconnu comme le port d'hiver de la navigation océanique entre le vieux continent et notre pays.

LETTRE DE L'HON. M. LARUE

Québec, 21 février 1901.

"La Presse", Montréal,

Messieurs,

Malgré mon peu d'expérience dans cette affaire, je suis un de ceux qui croient, comme vous, que la solution affirmative de ce problème veut dire des sommes considérables versées dans notre commerce et dont, comme vous aussi, j'entends tirer parti. Je vous avoue que je ne puis vous fournir aucun renseignement touchant le projet et le moyen de résoudre le problème ; mais l'un de mes amis avec qui je conversais, il y a quelque temps, m'a expliqué ses théories à ce sujet et a prétendu avoir fait une étude spéciale de cette question depuis vingt ans ; j'espère qu'il va se mettre en communication avec vous et va suppléer avantageusement à mon manque d'expérience et de connaissance en cette matière. Son nom est W. C. Languedoc, C. R., Québec.

Je vous souhaite le succès que vous méritez et vous félicite de l'esprit d'initiative et d'entreprise qui vous a toujours distingué et vous fait reconnaître encore comme un bienfaiteur de bien du monde.

Votre dévoué,

V. W. LARUE,

LETTRE DE M. G. B. REEVE, GERANT GENERAL ET DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC.

Monsieur le directeur,
de "La Presse".

Permettez-moi d'abord de vous féliciter de l'esprit public qui vous anime dans le projet d'envoyer un navire à vos frais dans le golfe St Laurent, pour résoudre le problème de la navigation d'hiver.

Mon sentiment personnel est qu'avec un navire équipé spécialement pour cet objet, il est possible de tenir le port de Québec en communication avec le golfe en hiver. Ce ne serait pas toutefois sans de grandes difficultés, des risques, des retards et des dépenses non moins grandes. Mais ce résultat obtenu, le côté impraticable de la question n'en subsisterait pas moins, à savoir le coût non seulement de la navigation, à proprement parler, mais celui surtout de la manipulation de la cargaison. Les taux des assurances seraient très élevés, et l'incertitude, quant à l'horaire ne serait pas petite. Ce sont là tout autant de choses qui vont à l'encontre de l'économie qui a été instituée sur toutes les autres routes, économie qui comprend l'expédition rapide.

L'un des gros items de l'expédition rapide est l'espace de temps auquel les produits et autres commodités sont exposés à s'arrêter en route du point d'expédition au point de destination, tandis que l'intérêt de la valeur en argent de ces marchandises continue de courir aussi longtemps qu'elles sont en transit.

Pour toutes ces raisons, je le déclare sans hésitation, j'en suis venu à la conclusion qu'au point de vue commercial, la navigation du St Laurent l'hiver est impraticable.

Bien à vous,

G. B. REEVE,

2e vice-président et gérant-général.

Les Eboulements, 22 fév. 1901.

Je vous adresse une lettre pour remettre au capt. Ed. Tremblay, gardien du phare de Heath Point, d'Anticosti, et du bureau de télégraphe.

C'est le premier hiver que ce gardien passe sur l'Anticosti, ; inutile de vous dire comment votre représentant va être bien reçu. J'inclus dans ma lettre à Tremblay, toutes les nouvelles des Eboulements. Au retour, si "La Presse" n'a pu toucher, vous me retournerez la lettre.

JOS. W. TREMBLAY, M. P.

Matane, 22 février.

"La Presse",

Montréal.

M. l'Editeur,

Le projet de navigation d'hiver dans la province de Québec, sur le fleuve St Laurent, est un des plus admirables et des plus importants que l'on connaisse. Aussi, dans cette partie du pays, ne s'en est-on pas occupé depuis 1872. Voyez des rapports, adressés au département des travaux publics, à Ottawa, ainsi que ceux confiés au ministre d'alors, et vous trouverez les notes les plus importantes basées sur des données inexpugnables. Des navigateurs, ainsi que des missionnaires se plaisaient à rapporter à ce département tout ce que l'expérience et la pratique sur la côte de Terreneuve avaient acquises pour en commander une organisation complète en notre province.

Mais les temps et les événements politiques n'ont pas permis les succès alors espérés.

En 1870, ou vers cette époque, Sir L. H. Langevin, posait sa candidature dans le comté de Rimouski, et il disait : " Le comté de Rimouski est la clef de la province de Québec, comme la province de Québec est la clef du Dominion, par ses rapports avec la navigation d'été et d'hiver.

Sir L. H. Langevin voulait alors tenter l'entreprise que "La Presse" veut suivre aujourd'hui.

Son plan, toujours basé sur les rapports adressés à son département par les capitaines de longs cours, et les missionnaires de Labrador, de la Pointe-aux-Esquimaux, était : celui de faire pénétrer, en hiver, un bateau par le Détroit de Belle-Isle, dans le fleuve Saint-Laurent, de là à ou vers la Pointe-des-Monts, Côte Nord, vers la Pointe-au-Père, ou à Tadousac. Tel était son plan sur les données du temps.

Mais, depuis cette époque, et depuis que des hommes soucieux et conscients de l'avenir de notre province, se sont occupés de l'affaire de la navigation hibernale, on s'est dit : "Il ne faut pas faire manquer un projet aussi important que celui-là ; disons, sans ambiguité, que ce projet de l'entrée dans le fleuve Saint-Laurent, par Belle-Isle, Pointe-des-Monts, et Pointe-au-Père, sont des plans trop risqués pour tout faire perdre à la province de Québec, qu'il vaut mieux s'assurer un port d'hiver, dans le comté de Gaspé, et avoir un embranchement de l'I. C. R., qui relierait l'Atlantique avec le Pacifique. Et, alors, si la navigation est possible, entre Québec, il serait toujours temps d'y voir et la navigation d'hiver serait établie pour toujours en notre province.

Un navigateur très important, de 50 années d'expérience et au-delà, s'accorde à dire, avec des jeunes, aussi bien entreprenants, désirant voir la navigation d'hiver en ce pays, que l'on ne peut remonter le fleuve St Laurent plus haut que le Bic, en hiver, ou Tadousac, suivant les vents, car le chenal de la Traverse St Roch étant dangereux, très dangereux, par le plus beau temps d'été, ne le serait pas moins en hiver, et que ce projet de remonter là en hiver est aussi risquer pour le moins que celui qui veut aller dans la lune au moyen du canon électrique.

Ainsi, que l'on consulte les rapports du Père Lacasse et autres, au Département des Travaux Publics, de 1878, ou vers cette époque, ainsi que les suggestions de ce jour, et l'on trouvera le moyen le plus sûr d'assurer un port d'hiver dans cette province, en y faisant même de la colonisation par la voie de Gaspé et Matane, au moyen de l'Intercolonial.

Dr Z. BOUILLON.

* * *

HARBOUR COMMISSIONERS' OFFICE

Québec, 23 février 1901.

Monsieur le directeur de "La Presse",

Montréal,

Monsieur,

Vous m'adressez, en ma qualité de Président de la Commission du Havre de Québec, une lettre en date du 19 du courant, au sujet de l'importance, pour le commerce du Canada, d'établir la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, et en terminant, vous me demandez si la navigation océanique est possible en hiver jusqu'à Québec.

La Commission du Havre de Québec s'est spécialement occupée de cette importante question, l'année dernière, et des renseignements très pratiques ont été obtenus de plusieurs pilotes, capitaines de bateaux à vapeur et de voiliers, tous en haute réputation par leur expérience de la navigation du fleuve et du golfe Saint-Laurent, en bas de Québec.

Cette enquête que nous avons faite a démontré à l'évidence la possibilité de la navigation de Québec au golfe, en hiver, avec des vapeurs bien conditionnés pour les exigences de cette navigation.

Les dangers de la navigation d'hiver, causés surtout par les tempêtes de neige, ont été signalés par nos marins. Pour y remédier, il a été suggéré de construire quelques ports de refuge, depuis le Bic jusqu'à Québec, d'ériger des phares améliorés, pourvus de sirènes puissantes, et d'établir des signaux héliographiques et autres aux points les plus importants du fleuve, où les changements atmosphériques ou tout autre incident seraient communiqués aux vaisseaux.

Le havre de Québec est généralement d'un accès assez facile en hiver. Nos vapeurs faisant la traversée entre Québec et Lévis, quoique d'un pouvoir restreint, sont rarement interrompus dans leur service ; et lorsque le pont de glace est formé au Cape-Rouge, le fleuve est toujours libre dans le havre, et à une grande distance dans le bas du fleuve.

Le Bassin Louise et autres docks dans le havre peuvent être facilement tenus libres de glaces pour recevoir en toute sûreté tout vaisseau qui visiterait notre havre en hiver.

En terminant, monsieur le directeur, j'ajouterai que nos marins sont presque tous d'opinion que les océaniques qui fréquentent actuellement notre havre en été peuvent naviguer en toute sûreté, du 15 mars au 15 décembre de chaque année, si notre système de phares était amélioré, et que deux ou trois havres de refuge étaient créés, depuis le Bic jusqu'à Québec, pour parer à toute éventualité.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes salutations empressées,

J. B. LALIBERTE,

Président.

* * *

Lotbinière, 22 février 1901.

A M. le Directeur de "La Presse",

Montréal.

Monsieur,

Je suis réellement très heureux de votre esprit d'initiative au sujet de la possibilité de la navigation d'hiver jusqu'à Québec.

Comme pilote de Montréal, mes connaissances de cette partie du fleuve ne me permettent pas de vous donner des conseils qui puissent vous être utiles dans une si grandiose entreprise, quoique j'en eusse été très flatté. Soyez certain que ce n'est pas sans un vif intérêt que tous les citoyens de cette paroisse qui ont à coeur l'avancement industriel et commercial de notre pays, voient la réalisation d'une entreprise qui n'a été jusqu'à présent qu'à l'état de projet.

Je forme donc des voeux sincères pour le plein succès de votre oeuvre patriotique et nationale.

Votre dévoué serviteur,

PHILIPPE BELANGER,

Pilote.

* * *

Deschambault, 22 février 1901.

A la "Presse" de Montréal.

Messieurs,

En réponse aux questions que vous m'avez faites par rapport à la navigation d'hiver partant de Québec en bas. D'après les expériences qui ont déjà été faites, je ne vois moi-même aucune possibilité que ce puisse être une navigation pratiquable tout l'hiver.

Cependant cette navigation pourrait peut-être exister en profitant des marées et en choisissant des journées propices pour passer aux places dangereuses. En remontant, je ne vois aucune place sûre pour mouiller les vaisseaux à la rencontre des glaces. Mais enfin, vous feriez bien de demander avis à quelques pilotes licenciés qui pratiquent cette navigation en bas de Québec.

Si toutefois vous désiriez avoir d'autres renseignements de ma part, je me ferai un plaisir de répondre à vos demandes.

Je demeure votre serviteur,

EDOUARD PERRAULT,

Pilote.

St Thomas de Montmagny, 21 fév. 1901.

"La Presse" Montréal.

Re : Navigation d'hiver jusqu'à Québec.

Je crois cette navigation possible, en y apportant les améliorations que nécessite une aussi importante entreprise. Voici suivant moi, ce qu'exige un aussi hardi projet :

1o. Les vaisseaux construits assez forts pour résister à la glace.

2o. Des engins assez puissants pour les pousser dans les banquises.

3o. Trois havres de refuge depuis l'Isle Rouge à Québec.

4o. Un de ces ports serait : Les Pelerins, après y avoir construit : Un quai dispendieux. Havre sud, bon pour tous les vents.

5o. Un deuxième, Baie Saint-Paul. Do Nord, bon aussi pour tous les vents après construction de quais.

6o. Un troisième, Pointe aux Pins, havre central, bon aussi pour tous les vents, après construction de quais.

7o. Ces havres de refuge, peu éloignés les uns des autres, assureraient un abri certain pour les vaisseaux à l'approche des tempêtes de neige, qui seraient tant à redouter. Trois ports ainsi disposés, les navires pourraient avoir une chance de fuir les banquises, qui suivent les vents. Tout le monde paraît s'accorder sur un point : "c'est que la navigation d'hiver est praticable jusqu'à Tadousac."

PH. C. DUPUIS,

Maire.

LE SENATEUR FISET

Rimouski, 22 février 1901.

MM. de "La Presse".

Chers messieurs,

Je m'empresse de répondre à votre intéressante lettre du 18 courant. Je ne saurais trop féliciter "La Presse" de son grand projet ; seulement pour ne point donner prise à la critique il eut été préférable que l'épreuve fut tentée dans le mois de janvier.

Je crois à la possibilité de la navigation du St Laurent en hiver et j'y crois fermement. Je suis un de ceux qui à la Chambre des Communes en 1875 ou 76 ont appuyé de tout coeur M. Ls. Honoré Fréchette, lorsqu'il exposa les plans de l'ingénieur Sewell relativement à cette navigation. Mais si elle est possible jusqu'à Québec à combien plus forte raison le serait-elle jusqu'à la Pointe au Père, à Rimouski, au Bic. Pour ces derniers endroits la navigation est aussi "facile" qu'en été, depuis le 15 de mars au 15 de décembre chaque année, et en tout temps de l'année, avec des steamers construits pour les glaces. Tous les pilotes qui débarquent ici avant que leurs steamers prennent la mer, vous diront la même chose. Le Bic, Rimouski sont de bons havres à proximité de l'Intercolonial. Il en sera de même de la Pointe au Père, lorsque seront terminés les travaux que l'hon. ministre des Travaux Publics est en voie d'y faire exécuter.

Puissent ces quelques remarques vous encourager dans votre projet grandiose. Je vous souhaite plein succès et d'avance mon faible appui vous est acquis.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

J. B. R. FISET.

Bic, 22 février 1901.

A "La Presse",

Montréal.

Re votre projet de navigation d'hiver, j'ai l'honneur de vous faire les observations suivantes:

1o. LA ROUTE A SUIVRE : — Depuis le 15 juin jusqu'au 15 mars, les navires devraient suivre la route du Détroit de Belle-Isle, afin d'éviter la glace qui descend dans le St Laurent en janvier et février et qui se dirige vers le sud-est et dont une grande partie passe entre St Paul et Terreneuve, l'autre partie se dirigeant vers l'Ile du Prince-Edouard. Le reste de l'année les navires devraient passer par le sud de Terreneuve.

2o. LES GLACES : — Durant janvier et février les glaces vis-à-vis Bic ne sont pas un obstacle à la navigation d'hiver. Le fleuve charroie quelques banquises qui sont toujours en mouvement par l'action du vent et des marées. Aujourd'hui le fleuve vis-à-vis Bic est libre de glace comme en été.

3o. LA TEMPERATURE : — Dans les plus grands froids de janvier et février, le thermomètre descend à cinq degrés au-dessous de zéro durant sept à dix jours. C'est le maximum du froid au Bic.

4o. LES PORTS DE REFUGE : — Le seul port de refuge pour les grands vaisseaux en hiver, dans le St Laurent, et l'Isle du Bic, situé à 141 milles de Québec et à six milles du havre du "Vieux Bic".

L'Isle du Bic offre un abri très sûr contre tous les vents ; et les courants en éloignent toutes les banquises de glace. La profondeur de l'eau entre l'Isle et le havre du Vieux Bic, est plus que suffisante pour les plus grands steamers. La station des pilotes est au Bic et le phare du Bicquet est situé à ¾ de mille au Nord de l'Isle, et est muni d'un sifflet d'alarme. Le phare du Bicquet et l'Isle du Bic devraient être reliés au havre du Vieux Bic, par un câble sous-marin.

5o. LES CONDITIONS DE DEBARQUEMENT. — Le gouvernement fédéral a voté, l'année dernière, $5,000 pour commencer un quai à eau profonde au Vieux Bic, à la "Pointe à Côté." Malheureusement, ce projet n'a pas eu de suite et les travaux sont encore à venir. Avec un quai en cet endroit, situé seulement à un demi-mille du chemin de fer Intercolonial, les plus grandes facilités seraient offertes à la grande navigation et au commerce en général. Un embranchement de l'Intercolonial à ce quai serait d'une construction facile et coûterait peu.

6o. POSSIBILITE DE LA NAVIGATION OCEANIQUE EN HIVER JUSQU'A QUEBEC. — Cette navigation est possible jusqu'au Bic durant toute l'année. Elle ne serait pratique ou possible jusqu'à Québec que durant dix mois, et c'est le maximum, croyons-nous. Il serait très difficile de se rendre à Québec en janvier et février, vu le grand nombre de battures et d'obstacles de toutes sortes dans le haut du fleuve. Un steamer d'un tirant d'eau de 24 à 28 pieds qui fausserait sa route dans une tempête de neige et au milieu d'une banquise, courrait grand risque d'être entraîné sur les battures par la glace et les courants.

Voilà ce que j'aurais à vous suggérer en vous félicitant bien sincèrement de l'entreprise et de l'expérience que vous tentez dans l'intérêt du Canada et surtout de notre province.

Veuillez me croire,

Votre très humble serviteur,

JOSEPH MICHAUD,

Maire du Bic.

Montréal, 22 février 1901.

"La Presse', Montréal.

Je ne puis laisser passer l'occasion de vous féliciter de votre entreprise, si intéressante, pour la province de Québec et le pays en général, et soyez assuré que si la question vient devant la Chambre de Commerce, comme directeur, vous aurez tout mon appui.

Vous souhaitant tout le succès possible, veuillez accepter mes remerciements et me croire, votre bien dévoué,

G. BOIVIN,

Vice-Président.

Trois-Rivières, le 22 février 1901.

"La Presse", Montréal.

Je dois vous dire que, n'ayant pas eu assez d'expérience dans la navigation dans le bas du fleuve pour pouvoir me prononcer sur un sujet aussi important que celui de la navigation d'hiver en bas de Québec ! Cependant, d'après le peu de connaissance que j'ai pu acquérir durant mon temps d'apprentissage, je n'hésite pas à dire que la navigation durant les mois de janvier et février serait très dangereuse, même impraticable ; d'abord la rigueur de la température durant ces deux mois fermerait l'entrée de plusieurs havres de refuge ! Et les brouillards, la neige et les glaces mouvantes mettraient tant d'obstacles sur la route des vaisseaux, qu'il serait fort douteux qu'ils puissent se rendre à Québec ! !

Malgré que mon opinion soit contraire à la navigation d'hiver, permettez-moi de vous féliciter sur l'heureuse et patriotique idée que vous avez de tenter l'expérience.

Veuillez me croire,

Votre obéissant serviteur,

CONSTANT TOUPIN,

Pilote Breveté,

Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 21 février 1901.

Au bureau de "La Presse",

Messieurs,

Je dois vous dire que la navigation d'hiver de Québec jusqu'en bas du golfe, à mon avis, n'est pas une chose impossible ; tant qu'à mon opinion sur la route à suivre, je partage celle énoncée par "La Presse" du 19 février. Le chenal étant plus large en passant par le sud de Terreneuve, cette route serait certainement la plus avantageuse.

Mon père, Pierre Gagnon, ancien pilote, de Montréal, ayant été plusieurs années, président du comité des pilotes, s'intéressait beaucoup à votre entreprise, la croit bien réalisable et vous souhaite tout le succès qu'elle mérite pour la prospérité du pays. Je serais heureux d'être du nombre des marins qui doivent prendre part à l'expédition que "La Presse" doit entreprendre.

Tout à vous,

ALBERT GAGNON.

Sainte-Geneviève, 23 février, 1901.

Hon. M. Berthiaume,

"La Presse".

Monsieur,

Nos campagnes, autant que les grands centres, devant avoir leur large part au mérite de vos succès, je suis, avec beaucoup d'intérêt, le développement de votre projet hardi et difficile.

Les voies et moyens pour ouvrir le St Laurent à la navigation d'hiver n'étant pas de ma compétence, je ne puis que vous offrir, Hon. M. Berthiaume, mes sincères félicitations pour votre généreuse et patriotique entreprise.

Bien à vous,

Dr D. LADOUCEUR.

Les Eboulements,
20 février 1901,

"La Presse", Montréal,

Vous avez lu le rapport de M. J.W. Gregory, ainsi que de dix-neuf pilotes de St Jean, paru dans le "Soleil", en faveur du Chenal du Nord. J'ai étudié le mouvement des glaces, tous les jours, depuis l'automne dernier. Le point le plus important du grand problème que vous travaillez à résoudre, est de faire du quai des Eboulements un havre de refuge, car il sera toujours plus difficile de remonter le fleuve St Laurent que de le descendre. Les navires peuvent se rendre jusqu'au quai des Eboulements, en remontant, sans aucune idifficulté, vu que cette partie du fleuve, à partir de l'Ile Rouge, par le nord de l'Ile aux Lièvres, est toujours libre de glace, et l'eau y est très profonde. Cependant, à partir du quai des Eboulements, en décembre et janvier, il sera très prudent que le pilote attende la marée montante, et le jour, pour continuer. Je suis positif que le capitaine Bégin partage déjà cette opinion avec les connaissances qu'il a du Chenal du Nord et de l'avantage qu'offre le quai des Eboulements.

Je vous demande humblement d'étudier ces suggestions, lors de votre excursion.

Votre très humble et dévoué,

JOS. W. TREMBLAY.

Deschambault, 20 février 1901.

Bureau de "La Presse",
Rue St Jacques, Montréal.

Messieurs,

En réponse à votre lettre me demandant votre opinion sur la possibilité de tenir la navigation ouverte en hiver jusqu'à Québec, je dois vous dire d'abord que je suis pilote entre Québec et Montréal, et non pour la rivière d'en bas ; cependant, je suis bien volontiers content de vous dire ce que j'en pense, en vous recommandant de prendre cette humble opinion pour ce qu'elle vaut. Je crois que le projet est réalisable ; des vaisseaux pourraient certainement remonter le fleuve jusqu'à Québec, même en hiver; mais ce que je ne crois pas, c'est que des vaisseaux pourraient être construits de manière à passer à travers les glaces et prendre assez de chargement et de passagers pour payer ceux qui les feraient marcher. La première chose, il faudrait un vapeur brise-glace, qui serait toujours à la disposition des bâtiments marchands ; il faudrait aussi un système télégraphique parfait. Un vaisseau qui passerait la Pointe-aux-Pères devra avoir les probabilités de la température pour les vingt-quatre heures à venir, et si une tempête était annoncée, un capitaine prudent devra prendre les précautions nécessaires. Pour les améliorations à faire dans la rivière, je sais qu'il faudrait construire des phares sur des quais, à la place des bouées à gaz, et des phares flottants, et même assurer des havres à différentes places; soit pour le vapeur brise-glace, ou pour les vaisseaux en désordre. Mais je laisse aux pilotes qui tiennent une licence pour cette partie du fleuve de donner la manière et les places où devront être faites ces opérations,

Votre serviteur dévoué,

WILBROD GAUTHIER,

Pilote.

Champlain, 20 février 1901.

Projet de la navigation d'hiver,
"La Presse", Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après mon expérience de vingt ans, comme pilote, je crois bien difficile, sinon impossible, pendant à peu près les trois mois rigoureux ; on pourrait probablement prolonger la navigation un mois l'automne, en ayant des vaisseaux propres à pouvoir se frayer un passage dans la glace ; au printemps, au commencement de mars, je crois aussi la possibilité, avec les mêmes bateaux, de casser les glaces, faire le chenal libre; et je crois qu'à cette saison de l'année, il serait relativement facile de tenir ce chenal ouvert.

Quant aux mois d'hiver, comme janvier et février surtout, je ne crois pas qu'on puisse tenir la navigation ouverte sur le fleuve; on pourrait peut-être à grands frais casser la glace constamment, mais quant à naviguer, je ne le crois pas.

Il y a un grand nombre d'inconvénients, les plus frappants étant qu'on ne pourrait pas voir les amers pendant les temps de neige ; ensuite, serait-il possible de tenir des bouées, et enfin, qu'il s'élève tout à coup un brouillard de neige pendant qu'un bâtiment est dans un endroit où il est impossible de jeter l'ancre, qu'adviendra-t-il ? un grand danger d'accident !

Je vous donne ces quelques remarques à vol d'oiseau. Nous pourrions raisonner ce sujet plus en détail, dans un travail plus élaboré.

Espérant vous être agréable en vous envoyant ce rapport restreint,

Je demeure, Messieurs,

Votre très humble serviteur,

NORBERT ARCAND,

Pilote.

Deschambault, 23 février 1901.

"La Presse",
Montréal.

En réponse à la vôtre du 18 courant, je dois vous dire : 1o Que je crois la navigation d'hiver praticable depuis Québec au golfe ; 2o Le golfe offre beaucoup de difficultés par la glace ; 3o Je crois qu'au point de vue des affaires, la navigation d'hiver ne peut pas être payante ; 4o L'expérience que "La Presse" veut maintenant tenter aurait dû être faite un mois plus tôt, car aujourd'hui, la glace étant arrêtée au Cap Rouge, il n'y en a plus en bas de Québec.

Quant à la route à suivre, les pilotes de Québec ont plus d'expérience que moi sur ce sujet.

Tout à vous,

NARCISSE PERRAULT,

Pilote.

Demandez à la Garde Malade

CE qu'elle pense des **Pilules Roses pour les Personnes Pales du Dr Williams** et vous constaterez que la réponse invariable est celle-ci : de splendides résultats répondent à leur emploi dans la chambre du malade. Plusieurs des meilleurs médecins prescrivent ces pilules quand il s'agit de pauvreté de sang, de nerfs affaiblis et de débilité générale. Les principaux journaux du pays ont fait faire des enquêtes très rigides sur les guérisons opérées par ces pilules et le résultat a été de démontrer qu'aucune autre médecine dans le monde entier jouissait d'un tel succès, basé entièrement sur les termes que d'autres emploient pur arriver aux mêmes fins. C'est à cause de cela que les

Pilules Roses du Dr Williams

ont une vente beaucoup plus considérable que n'importe quelle autre médecine dans l'univers entier et c'est aussi à cause de leur vertu médicinale bien établie que des millions de personnes, dans toutes les parties du monde, ne recourent maintenant à aucune autre médecine.

Voici l'attestation la plus positive que ces Pilules guérissent l'Anémie, les Désordres nerveux, le Rhumatisme, la Paralysie Partielle, la Danse St-Vitus, l'Ataxie Locomotrice, la Maladie du Cœur et tout ce qui résulte de l'appauvrissement du sang ou d'un dérangement du système nerveux.

Aucune affliction corporelle n'est plus terrible que la maladie du cœur. Avoir toujours devant soi la menace d'une mort subite cause une souffrance morale que bien des personnes redoutent plus qu'une maladie douloureuse. La moindre excitation devient un grave danger pour ces personnes-là.

Durant plusieurs années, Mme Gravel, femme de P. H. A. Gravel, contremaître de la fabrique de cigares de Barry, faubourg St-Jean, Québec, P.Q., souffrait de cette maladie, mais les Pilules Roses du Dr Williams lui ont rendu sa bonne santé d'autrefois. Mme Gravel dit :

"Ma santé était mauvaise depuis plusieurs années ; j'avais peu d'appétit, un rien me fatiguait, mais ce qui m'inquiétait le plus c'était des douleurs aiguës et des battements de cœur violents. Je consultai plusieurs médecins, j'essayai différents remèdes, mais sans succès. Ma faiblesse était devenue si grande pour m'empêcher de m'occuper de mon ménage et de faire garder le lit presque tout le temps. Sur le conseil de quelques amies je tentai les Pilules Roses du Dr Williams. Dès les premières boîtes m'apportèrent une vigueur nouvelle. Les douleurs dans la région du cœur étaient moins fréquentes et moins fortes, et ma santé était devenue meilleure. Je continuai le traitement et je pris en tout huit boîtes de pilules, ce qui suffit pour me guérir parfaitement. Mon poids a augmenté, j'ai bon appétit, je fais mon ménage sans éprouver de fatigue, je n'éprouve plus cette lassitude qui m'accablait autrefois. Je suis très reconnaissante envers vous, vos Pilules Roses du Dr Williams m'ont délivrée de mes souffrances."

Quelques vendeurs de médecines, entés par un profit plus fort, offrent des substitutions qu'ils prétendent être des médecines "juste aussi bonnes." Cela n'est pas vrai vu que ces médecines substituées sont sans valeur et constituent une menace pour la santé. Veillez à ce que le terme au long de **Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pales** soit sur l'enveloppe mise autour de chaque boîte. Si vous avez quelque doute, adressez-vous directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., et les pilules vous seront envoyées franco au prix de 50 cts la boîte ou six pour $2.50.

1,000 lbs de HADDOCK de PORTLAND

PAR EXPRESS, CET AVANT-MIDI

Nous vendrons le Haddock frais du Stock sus-mentionné, non accommodé à 6c la livre—accommodé, prêt à faire cuire, à 7c la livre. Nous avons tellement réduit le prix de ce poisson que nous en avons augmenté la vente de 1,000 à 2,000 livres par semaine. Nous sollicitons votre commande de poisson pour le Carême et nous garantissons vous vendre le meilleur que vous puissiez vous procurer.

Nous recevons, chaque jour, des Agneaux South Down du printemps, que nous offrons à des prix très raisonnables.

BROWN BROS, - MARCHE WINDSOR,

Angle des Rues Ste Catherine et McGill.

Radia Poli de Ménage 10¢

Un Gouter Froid

est hygiénique et délicieux avec une tasse de

THE DE BŒUF CHAUD fait

d'Extrait de Boeuf d'ARMOUR

En vente chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Dépôt au Canada :

JAMES ALLEN, - MONTREAL. (6)

La tôle galvanisée Apollo est meilleure sous tous rapports, et coûte moins pour n'importe quelle sorte d'ouvrage—que n'importe quelle autre—en gages.

American Sheet Steel Company, New-York.

Représentants pour le Canada,

B. et S. H.

Profitez-en !

L'Occasion Manquée Ne Revient Pas

Une Visite à Londres, Paris et Rouen

Rien ne satisfait le besoin de connaître comme le voyage.

L'instruction la mieux outillée ne peut arriver à son développement parfait que par la vue des choses du dehors; que par la sortie des milieux accoutumés.

Quels enseignements donc dans un voyage à Londres et Paris, les deux plus importants foyers de la civilisation.

LA PRESSE vous Offre Ce Voyage Gratuitement

LA PRESSE vous l'offre encore dans des conditions exceptionnelles.– Vous n'aurez à vous inquiéter ni de l'itinéraire ni des lignes de navigation, ni de votre logement, ni de votre guide. Tout vous viendra à souhait. Aucun ennui. Sorte de voyage enchanté où vous n'aurez qu'à vous laisser mener, promener, récréer.

Une Vraie Promenade Sur Mer et sur Terre.

Vous en aurez la jouissance, sans le souci et la fatigue.

Donc à Londres, Rouen et Paris.

A Qui le Veut.

Remarquez-le bien, nous publions, chaque jour, des coupons. Ces coupons serviront à un tirage au sort. Le bon numéro assurera à son heureux possesseur place gratuite dans toute cette excursion, privilèges égaux, mêmes avantages, qu'aux excursionnistes réguliers.

LA PRESSE est le premier journal du Canada qui ait donné au public, une chance de voyager dans des conditions aussi faciles, aussi agréables et aussi avantageuses—qui ait donné un voyage de $300 pour rien.

Conservez soigneusement les Coupons de LA PRESSE, et vous irez en Europe.

RAPPORT ANNUEL

Du Dr P. Lussier, médecin du Bureau d'Hygiène, à Maisonneuve

A Monsieur le maire et MM. les conseillers de la ville de Maisonneuve.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre bien respectueusement, par les présentes, le rapport annuel du bureau d'hygiène de la ville de Maisonneuve.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Je ferai observer au conseil que pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai fait minutieusement l'inspection de la ville à deux ou trois reprises différentes.

J'y ai découvert de nombreux cas de fièvres scarlatines, fièvres typhoïdes, rougeole, diphtérie, etc. Au nombre des maladies contagieuses, qui ont menacé d'envahir notre population, j'ai remarqué un cas de variolide dont la contagion offrait les mêmes dangers que celle de la picote ordinaire. Le cas était si grave qu'il a causé la mort de la personne qui en fut atteinte, et, sans les mesures de prudence que j'ai cru devoir prendre en cette circonstance, par l'établissement de la quarantaine, la terrible maladie eût inévitablement répandu la désolation dans nos familles, entraîné la municipalité dans de fortes dépenses et paralysé une bonne partie du commerce de notre ville.

Sans doute, l'établissement de la quarantaine a donné lieu à des mécontentements en certains quartiers, mais les données de la science médicale sont là pour montrer l'urgente nécessité de cette sage mesure de prudence, qui nous a sauvés des ravages d'une épidémie. J'ai été forcé d'agir ainsi pour respecter la volonté d'un bureau d'hygiène supérieur, dont les pouvoirs découlent de notre Législature provinciale. D'un autre côté, j'ai toujours eu trop à coeur le bien-être et la prospérité de la ville de Maisonneuve pour avoir failli à mon devoir en pareille circonstance, quelque pénible que fût pour moi et pour d'autres, l'accomplissement de ce devoir. Aussi, je me flatte aujourd'hui d'avoir enrayé à temps une maladie qui pouvait ravager notre population.

Je dois ajouter que depuis une année, j'ai cru qu'il était prudent de placarder toutes les maisons où il existait des cas de maladies contagieuses. Bien qu'en plusieurs cas, il ne soit pas absolument nécessaire de mettre les maisons en quarantaine, surtout quand il s'agit de maladies qui n'atteignent que les enfants, j'ai cru devoir placarder quand même afin de prévenir les personnes qui fréquentaient ces maisons.

LACUNES

Je n'ai pu retracer l'origine du cas de variolide plus haut mentionné. Comme il est fort possible, même probable, qu'il ait été causé par l'emploi de lait impur ou provenant d'animaux malades, il serait opportun pour le conseil, d'adopter un règlement à l'effet de rendre l'inspection du lait obligatoire.

Je constate avec regret que nombre de médecins ayant une clientèle à Maisonneuve, persistent dans leur négligence en ne faisant pas rapport des maladies contagieuses qu'ils sont appelés à traiter dans la municipalité. C'est une lacune qu'il faut combler. Jusqu'ici, la plupart de ces médecins ont semblé se moquer de la loi parce que nous n'avions pas de cour du recorder, pour la faire respecter ; néanmoins, nous pourrons, à l'avenir, sévir avec plus de rigueur, attendu que le conseil a eu l'excellente idée d'établir, à Maisonneuve, un tribunal ayant le pouvoir d'infliger aux délinquants une condamnation méritée.

Je crois devoir recommander au conseil de faire tenir un registre des cas de maladies contagieuses rapportés dans la municipalité. Cela ne serait pas coûteux, pour la corporation, attendu que votre médecin du bureau d'hygiène se chargerait lui-même de tenir ce registre.

Quant à l'entretien des canaux d'égouts et à l'enlèvement des vidanges, j'ai eu beaucoup de difficultés à amener les citoyens à se conformer à la loi, vu que nous n'avions pas de tribunal de justice, et, ce n'est qu'à force d'instances auprès d'eux que j'ai pu leur faire respecter les règlements. A l'avenir, j'espère qu'il suffira de faire un exemple devant la cour du recorder pour mettre fin à ces désagréments.

NOTES ET RECOMMANDATIONS

En raison de l'augmentation de la population, le nombre des désinfections a été, cette année, plus considérable que par le passé.

Il y a eu, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, une quarantaine de cas de désinfection, tant rapportés que découverts pendant l'exercice de ma profession. La désinfection a été faite, cette année, d'une manière plus efficace que par le passé, sous la surveillance de votre médecin, et de plus en conformité avec les règles de l'hygiène. J'ai cru devoir m'opposer, cette année, à toute intervention dans la désinfection, parce que cette tâche délicate n'avait pas été accomplie par le passé, d'une manière satisfaisante.

J'ai remarqué, comme l'an dernier, nombre de lots vacants qui laissent à désirer au point de vue hygiénique, à cause des mares stagnantes qui y séjournent. Il faudrait réagir dès le printemps prochain contre cet état de choses, par l'établissement de puisards.

Maintenant, je ne saurais trop insister sur la nécessité de nettoyer les puisards plusieurs fois l'été et de les munir de trappes, car j'ai toujours remarqué que dans les cas de maladies contagieuses, ces maladies existaient dans le voisinage d'un puisard ou d'un marais répandant une mauvaise odeur.

Je recommande également que l'enlèvement des vidanges soit fait au moins deux fois par semaine.

LA VACCINATION

Je ne crois pas devoir m'étendre sur l'importance de la vaccination comme moyen indispensable de prévenir de la variole. Ce fait est déjà assez connu.

Néanmoins, j'ai remarqué avec plaisir que les directeurs de la raffinerie de sucre et ceux de la manufacture Watson Foster, se sont montrés plus zélés que par le passé à observer les règlements à ce sujet. Tous les employés de ces deux industries, sans exception, ont été vaccinés.

D'autre part, je regrette de constater que nos manufacturiers canadiens-français, aussi bien que nos commissaires d'écoles, se sont opposés à cette sage mesure de prudence.

En conséquence, je recommande donc respectueusement la mise en vigueur des règlements touchant la vaccination.

J'ai l'honneur d'être, bien respectueusement,

Votre dévoué serviteur,

(Signé.) Dr. P. LUSSIER,
Médecin du bureau d'hygiène de Maisonneuve.

Maisonneuve, 5 décembre, 1900.
(Vraie copie.)

A. O. ECREMENT,
Secr. de la Ville de Maisonneuve.

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS

Du Rhumatisme, quand une application du Griffith's Menthol Liniment vous soulagerait de tous vos maux en quelques minutes? C'est un antidote contre toute douleur.

M. R. A. Pilgrim, de Pilgrim Bros., manufacturiers de soda water, Hamilton, écrit : "Il y a quelque temps, je fus si gravement en proie à une attaque de rhumatisme musculaire au poignet que mon bras enfla jusqu'au coude, la douleur était presqu'insupportable. Griffith's Menthol Liniment fut appliqué et la douleur m'abandonna en quelques minutes, et en moins de six heures, toute trace d'inflammation et de mal avait entièrement disparu. Il guérit certainement la rhumatisme." Prix 25 cents. Chez tous les pharmaciens. N o a m y o w

CONFECTION de ROBES à DOMICILE

Patrons Spéciaux — Si vous désirez un patron de la Blouse de petits garçons (No 3752), illustrée dans cette page, envoyez-le. Ce modèle convient aux enfants de 4 à 12 ans. Dites le numéro et la grandeur que vous voulez avoir.

Adressez :

May Manton Pattern Co., (M. La P.)
138 East Twenty-Third St., New-York. k—q—b

FEU M. J. H. LEDUC

Notre correspondant de Saint-Léonard d'Acton, qui nous annonçait la mort de M. J. H. Leduc, ex-député de Nicolet, arrivée le 22 courant, s'est fait un devoir de nous transmettre quelques télégrammes de sympathiques condoléances adressées à la veuve du regretté défunt. La dépouille mortelle exposée en chapelle ardente disparaissait sous les offrandes de couronnes de fleurs artificielles expédiées par les parents et les amis du défunt. Les tributs spirituels sont aussi très nombreux.

Voici les principales dépêches :

"Ottawa, Ont., 23 Fév. 1901.
Veuillez accepter l'expression de ma profonde sympathie. La mort de mon ami est pour moi personnellement et publiquement une perte irréparable. Mes devoirs parlementaires m'empêcheront, à mon regret, d'assister aux funérailles, mais je m'y ferai représenter.

"WILFRID LAURIER."

St Hyacinthe, 23 Fév., 1901.
Daignez, ma chère madame Leduc, agréer l'expression de mes vifs sentiments de douleur, dans la perte irréparable que vous venez d'éprouver.
Je me ferai un devoir d'assister aux funérailles de feu mon ami Hector.

M. E. BERNIER.

Ottawa, Ont., 23 fév., 1901.
C'est avec le plus grand regret que j'apprends la mort de mon vieil ami, ce cher Hector. Acceptez, Madame, dans cette douloureuse circonstance, mes plus sincères sympathies.

L. LAVERGNE, M. P.

Louiseville, P. Q., 23 fév. 1901.
Pour vous, ma chère madame Leduc, mes plus sincères condoléances dans le malheur qui vous frappe.

J. H. LEGRIS, M. P.

Trois-Rivières, 23 fév., 1901.
J'apprends avec le plus grand chagrin la mort de votre cher époux. Acceptez mes vives sympathies et mes compliments de condoléances.

JACQUES BUREAU, M. P.

Stanfold, P. Q., 23 fév., 1901.
J'apprends avec un vif chagrin la mort de ce pauvre Monsieur Leduc. Daignez agréer, Madame, pour cette irréparable perte, l'expression de mes sympathiques condoléances.

CHS. A. GAUVREAU, M. P.

Arthabaska, Qué., 23 février 1901.
Mes plus sincères condoléances dans le malheur qui vous frappe.

M. et MME J. N. MAILHOT.

Maddington Falls, Fév., 23 1901.
Veuillez agréer, chère Madame Leduc, l'expression sincère de nos condoléances, à l'occasion de la mort de votre cher époux, notre regretté ami.

LA FAMILLE DAVELUY.

Lewis, Qué., Fév., 23, 1901.
Bien peiné d'apprendre la mort de Monsieur Leduc. Acceptez mes plus sincères sympathies, je me ferai un devoir d'assister aux funérailles.

W. A. DUBE,
Surintendant "Intercolonial".

Nicolet, P. Q., Fév. 23, 1901.
Veuillez accepter, dans l'irréparable perte que vous venez de subir, l'expression douloureuse de mes vives condoléances.

MOISE PROULX, Ptre.
Procureur Séminaire de Nicolet.

Nicolet, P. Q., Fév., 23 1901.
Agréez mes sincères compliments de condoléances pour la perte de votre digne époux et de mon cher et regretté ami

LUCIEN A. LAVALLÉE, Ptre.,
Curé de Nicolet.

Ste Gertrude, P. Q., Fév. 23, 1901.
J'unis mes douleurs aux vôtres dans la perte de votre cher époux et de mon fidèle et cher ami.

ODILON PAPILLON, Ptre.,
Curé.

M. Joseph Hector Leduc, ancien député de Nicolet, à la Chambre des Communes, naquit à St Léonard, le 22 octobre 1854, du mariage de Hubert Leduc et de Olivine Hébert.

M. Leduc était aimé par tous ceux qui le connaissaient. Partisans comme adversaires avaient foi en ses intentions pures, et toutes de dévouement. Doué d'une nature énergique peu ordinaire, d'un jugement qui fit dire un jour à sir Wilfrid Laurier, qui l'affectionnait tout particulièrement, que Leduc était le meilleur jugement de la Chambre, M. Leduc était en outre un puissant orateur, sachant convaincre son auditoire. Tous s'accordent à dire qu'il eut rarement son égal comme tribun et dans les discussions politiques.

M. Leduc épousa, en octobre 1893, mademoiselle Eveline Béliveau, fille de M. Edmond Béliveau, marchand de St Léonard, qui lui donna quatre enfants dont deux lui survivent : Lucille, âgée de deux ans, et Hector, un bébé de six mois. Il laisse en outre, pour déplorer sa perte, une soeur unique, Marie-Louise, mariée à M. J. H. O. Hébert, agent de l'Intercolonial, à Maddington Falls et président de l'Union des Télégraphistes des Chemins de Fer du Gouvernement.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, le 26 courant, à 10 heures, en l'église de St Léonard. Sir Wilfrid Laurier et un grand nombre de députés ont manifesté leur intention d'y assister.

LE FEU DANS UNE MINE

Boise, Idaho, 26 — Un message vient d'être reçu du surintendant Calvin, de l'Oregon Short Line Railway, disant que la mine No 1 à Diamondville, Wyo., est en feu. On croit que trente à quarante hommes sont en danger.

CONTAGION ET INFECTION

La grippe est infecte mais non contagieuse

Les maladies contagieuses se communiquent d'une personne à une autre ; les maladies infectes se communiquent par l'air.

La picote est une maladie contagieuse; la grippe est infecte ; lorsqu'il y a une épidémie de grippe, elle est dans l'air que nous respirons et personne n'est en sûreté.

La seule sauvegarde est de tenir le système dans la plus parfaite condition de santé possible et à la moindre apparence de rhume de cerveau, de se servir librement de quelque antiseptique sans danger, tel que les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, une tablettes prise toutes les heures ou deux durant une couple de jours suffira pour guérir de l'attaque.

La grippe attaque la partie la plus faible du système, ce peut être les poumons, le coeur, le foie, l'estomac ou le rein ; mais quelle que soit la partie où elle se loge finalement, elle commence presque invariablement par un rhume de cerveau et de poitrine ; en d'autres termes, la maladie est, au début, un catarrhe aigu.

C'est pour cette raison que les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe ont été si efficaces pour guérir les attaques de grippe. Les propriétés antiseptiques du remède détruisent les germes avant que tout le système soit complètement infecté.

Le Dr Annison dit : "Les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, ne contenant ni cocaine, ni drogues dangereuses, devraient être employées librement, à cette saison, à la première apparence des symptômes de la grippe.

Elles arrêtent les sécrétions catarrhales excessives, font disparaître la fièvre et empêchent la pneumonie.

Elles sont composées d'antiseptiques et peuvent être prises par les petits enfants aussi bien que par les adultes et avec grand avantage.

Le Dr Lewiston dit : "Mon ordonnance ordinaire pour la grippe est les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe qu'on peut trouver chez tous les pharmaciens. Gardez la maison une journée ou deux, prenez des Tablettes largement et je n'ai jamais entendu personne se plaindre qu'elles avaient failli d'opérer une guérison. w.

AU PORTUGAL

Les manifestations anti-catholiques se continuent

Oporto, 26 — Les manifestations contre les catholiques continuent. La police fait tout ce qu'il est possible de faire pour réprimer le désordre. Une foule s'est rassemblée en face de la résidence du consul du Brésil, qui a été obligé de paraître avec sa femme sur son balcon. Ils ont été chaleureusement acclamés. La police a dispersé les manifestants. Il y a eu quelques arrestations.

CUBA LIBRE

Texte de l'amendement au budget de l'armée, touchant la Reine des Antilles

Washington, 26 — Le comité du sénat sur les relations avec Cuba a consenti à un amendement au budget de l'armée, touchant Cuba. L'impression générale est que le consentement d'aujourd'hui rend une autre session du congrès inutile.

Washington, 26 — Le texte de l'amendement est comme suit :

Que conformément à la déclaration contenue dans la résolution conjointe approuvée le 20 avril 1898, intitulée "Pour la reconnaissance de l'indépendance du peuple de Cuba", demandant que le gouvernement de l'Espagne abandonne son autorité et gouvernement dans l'île de Cuba et retire ses forces de terre et ses forces navales de Cuba et des eaux cubaines, et ordonnant au président des Etats-Unis d'employer les forces de terre et de mer des Etats-Unis pour faire exécuter ces résolutions," le président est par le présent autorisé à laisser le gouvernement et le contrôle de l'île à son peuple aussitôt qu'un gouvernement aura été établi dans la dite île sous une constitution qui, soit comme partie d'icelle ou dans autre ordonnance y attachée, définira les relations des Etats-Unis avec Cuba, substantiellement comme suit :

1. Que le gouvernement de Cuba ne fera jamais de traité ou autre convention avec aucun pouvoir ou pouvoirs, qui diminuerait ou tendrait à diminuer l'indépendance de Cuba, ni en aucune manière autorisera aucun pouvoir ou pouvoirs étrangers à obtenir une colonisation ou pour des fins militaires, navales ou autres, logement dans, ou contrôle sur aucune partie de l'île.

2. Que le dit gouvernement ne se chargera d'aucune dette publique, tel que le revenu des îles, après déduction des dépenses courantes du gouvernement, ne serait pas suffisant pour en payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement raisonnable.

3. Que le gouvernement de Cuba consent à ce que les Etats-Unis puisse exercer le droit d'intervenir pour la conservation de l'indépendance cubaine, le maintient d'un gouvernement capable de protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle, et pour remplir les obligations concernant Cuba imposées par le traité de Paris aux Etats-Unis et qui doivent maintenant être entreprises par le gouvernement de Cuba.

4. Que tous les actes des Etats-Unis dans Cuba durant leur occupation militaire d'icelle sont ratifiés et déclarés valides et tous les droits légaux acquis sous leur autorité seront maintenus et protégés.

5. Que le gouvernement de Cuba exécutera et autant qu'il sera nécessaire, étendra les plans mutuellement consentis pour l'assainissement des villes de l'île, afin d'empêcher le retour des maladies épidémiques et infectieuses, assurant ainsi protection au peuple et au commerce de Cuba, aussi bien qu'au commerce des ports méridionaux des Etats-Unis et des gens qui y résident.

6. Que l'île des Pins sera omise des limites constitutionnelles de Cuba proposées et que la propriété en soit réglée par traité ultérieur.

7. Que, afin de permettre aux Etats-Unis de maintenir l'indépendance de Cuba et de protéger les citoyens aussi bien que pour sa propre défense, le gouvernement de Cuba vendra ou louera aux Etats-Unis des terrains nécessaires pour établir des stations navales de ravitaillement de charbon à certains points spécifiés à être choisis avec le président des Etats-Unis.

8. Que pour plus de certitude, le gouvernement de Cuba mettra ces dispositions dans un traité permanent avec les Etats-Unis.

On peut affirmer sur une haute autorité que l'amendement cubain au bill des subsides de l'armée est approuvé par le président et on évitera la nécessité d'une session extra.

NOUVELLES COMPAGNIES OU NOUVEAUX POUVOIRS PAR LETTRES PATENTES

(De la "Gazette Officielle de Québec.")

LA COMPAGNIE HECTOR PREVOST

Des lettres patentes ont été émises incorporant Hector Prévost, courtier ; Edward J. Major, manufacturier ; Raymond Auzias Turenne, gentilhomme ; James M. Mitchell, agent d'immeubles, et John Murphy, courtier, tous des cité de Montréal, pour les objets suivants, savoir :

De faire les affaires en général de douane et d'exportation, emmagasinage, transport et avance sur marchandises, sous le nom de "The Hector Prévost Co.", avec un fonds social de dix mille piastres ($10,000), divisé en cent (100) actions de cent piastres ($100) chacune.

COMPAGNIE DE MEDECINE HARVEY

Des lettres patentes ont été émises, incorporant John Hislop, propriétaire ; l'honorable Francis Edward Gilman, L. L. D., C. R., avocat ; Frank Westrope Lamplough, importateur ; Milton Lewis Hersey, M. A. S. C., chimiste consultant, tous des cité et district de Montréal, et Andrew Hislop, de Côte Virtue, Saint-Laurent, dans le district de Montréal, propriétaire foncier et cultivateur, dans le but suivant : d'acheter les affaires appartenant maintenant à John Hislop et conduites par lui, dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de "The Indian Catarrh Cure Company" et "The Harvey Medecine Company" respectivement, et d'exploiter telles agences que les directeurs pourront entreprendre de temps à autre, sous le nom de "The Harvey Medecine Company, Limited," avec un fonds social de soixante mille piastres ($60,000.00), divisé en six mille actions (6000), de dix piastres ($10.00) chacune.

CANADIAN DAIRY SUPPLY CO.

Des lettres patentes ont été émises incorporant Joseph Ward, marchand ; John Selkirk Clunie, marchand ; Joseph Désiré Piante, jnr, teneur de livres ; Ward B. Bashaw, teneur de livres, tous de la cité et du district de Montréal, et Simon Senécal, de Saint-Césaire, dans le district de Saint-Hyacinthe, commis-voyageur, pour les objets suivants, savoir :

D'acquérir les droits d'exploitation de la société actuelle "The Canadian Dairy Supply Company," faisant affaires à Montréal, de continuer à manufacturer et vendre toutes sortes de fournitures et d'articles de laiterie pour la fabrication du beurre et du fromage, et d'acheter et vendre des beurreries et fromageries et les terrains nécessaires à cet objet, sous le nom de "Canadian Dairy Supply Company," avec un fonds social de cent cinq-cent mille piastres ($125,000) divisé en deux mille cinq cents actions (2,500) de cinquante piastres ($50.00), chacune.

SOCIETE DE BIENFAISANCE MUTUELLE L'EQUITABLE

La formation d'une association sous le nom de "The Equitable Mutual Benefit Society", pour le soulagement des malades et des impotents, l'enterrement des morts et pour pourvoir à une rente ou pension qui pourra être payée à ceux qui contribueront sous certaines conditions au fonds général et pour les fins de la société, a été autorisée, par ordre en conseil, en date du treizième jour de février courant.

La principale place d'affaires de l'association sera dans la cité de Montréal.

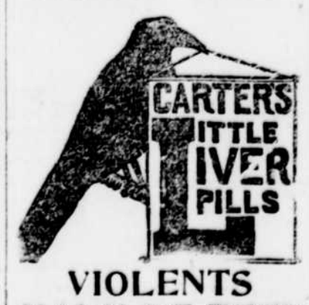

VIOLENTS MAUX DE TETE

Positivement guéris par ces Petites Pilules

Elles soulagent aussi des douleurs causées par la Dyspepsie, l'Indigestion ou les Excès dans le Manger. Un remède parfait contre les Vertige, les Nausées, l'Assoupissement, Mauvaise Bouche, Langue Epaisse, Douleur au Côté, FOIE DÉRANGÉ. Elles règlent les Intestins. Purement végétales.

PETITE PILULE PETITE DOSE PETIT PRIX

Contrefaçon, la fraude du jour.
Voyez à ce qu'on vous
Donne celles de Carter.
Demandez celles de Carter.
Insistez pour avoir les
Petites Pilules de Carter pour le Foie.

CIE DE PULPE DE LA RIVIERE DU LOUP

Des lettres patentes ont été émises incorporant John W. Hutt, capitaliste, de Port Medway, Nouvelle-Ecosse ; James Curry, courtier, de Toronto, province d'Ontario ; Wallace Cuthbert Trotter, manufacturier, de Saint-Jean, province de Québec ; Georges Saint-Pierre, marchand, de Fraserville, province de Québec ; Samuel Charles Rioux, avocat, de Fraserville, province de Québec ; Joseph Elzéar Pineau, marchand, de Fraserville, province de Québec, pour les fins suivantes, savoir : acheter et vendre des limites à bois ; acheter, construire, outiller, exploiter et vendre des moulins à scie, des moulins à pulpe et à papier, un tramway électrique, un système électrique pour fournir la lumière électrique et la force motrice à des tramways ; fournir, vendre et louer ce pouvoir ; acheter, vendre et manufacturer le bois et pour autres fins générales, sous le nom de "La Compagnie de Pulpe de la Rivière-du-Loup," avec un fonds social de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) divisé en cinq mille parts (5000), de cinquante piastres ($50.00) chacune.

COMPAGNIE DE BRIQUES DE SHAWINIGAN

Des lettres patentes ont été émises incorporant L. Benjamin Copeland, des cité et district des Trois-Rivières, ingénieur ; John T. Peddie, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, agent d'assurance ; Howard Murray, des cité et district de Montréal, commis ; Harry H. Bullock, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, commis ; Richard W. Douglas, de la ville de Westmount, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, secrétaire, pour les fins suivantes, savoir :

De manufacturer de la brique de toute sorte, pierre artificielle, tuyaux de drainage, ciment, bois, bois de construction et bois de corde, et de les vendre, etc., sous le nom de : "The Shawinigan Falls Brick Manufacturing Company," avec un fonds social de soixante mille piastres ($60,000), divisé en sept mille cinq cents actions (7,500) de dix piastres ($10.00) chacune.

CIE DE TRICOT SUR MESURE

Hans Moritz Meyer, dame Helen Hyman, épouse du dit H. M. Meyer, manufacturier, Jacques Goldstein et dame Ida Hyman, épouse du dit Jacques Goldstein, manufacturier, et Berthold Marcuse, commerçant, de Montréal, demandent une charte par lettres patentes, sous le nom de la "Compagnie Knitto-fit."

L'objet pour lequel cette compagnie est organisée est pour la manufacture de marchandises tricotées, faire le commerce des produits de ce genre.

PIERPONT MORGAN

A acheté les aciéries de la Dominion Steel & Iron Co., de Sydney

Le prix d'achat est de $56,000,000

Sydney, C. B., 26 — Thomas E. Ryan, avocat, de New-York, qu'on dit représenter ici J. Pierpont Morgan, a dit que le syndicat Morgan avait acheté la propriété de la Dominion Iron and Steel Co, samedi après-midi, pour la somme de cinquante-six millions de dollars.

Les mines de charbon de Sydney seront aussi achetées. Il a aussi dit qu'un chantier de construction de vaisseaux en acier serait établi à Sydney.

M. Ryan dit qu'il sera fait plusieurs changements dans le personnel de tous les départements de la Dominion Steel and Iron Co.

Le prix d'achat a été de $56,000,000.

CONSEILS DE MAY MANTON

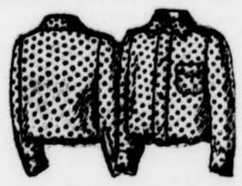

Blouse de Petits Garçons, No 3752

Aucun vêtement n'est plus apprécié des mères et ne donne plus de satisfaction aux petits garçon que la blouse simple et confortable. Le modèle ci-dessus est en percale anglaise blue et blanche, mais la chevioltte, le Madras, le shirting, les cotons, les flanelles écossaises et françaises et la serge sont tout aussi convenables.

Pour tailler cette blouse, il faut, pour de 32 pouces.

toffe de 27 pouces de largeur, ou 2 verges d e32 pouces.

Le patrons No 3752 convient aux petits garçons de 4, 6, 8, 10 et 12 ans. q h

M. DÉROULÈDE

Dit que ce sont les Royalistes qui ont fait manquer son coup d'Etat

Paris, 26 — Hier était l'anniversaire de la tentative du coup d'Etat de Paul Déroulède et de Marcel Habert aux casernes de Reuilly, à l'occasion des funérailles de M. Faure, et c'était aussi l'anniversaire de la sentence de 5 ans de bannissement imposé un an après par le sénat français, siégeant comme haute cour, à M. Marcel Habert.

Plusieurs de leurs partisans se sont rendus à San Sébastien où résident les deux exilés, pour leur présenter leurs respects. M. Déroulède a fait un long discours au cours duquel il a fait plusieurs déclarations étonnantes. Il a affirmé que la nuit qui a précédé la tentative du coup d'Etat, un agent du duc d'Orléans avait proposé à lui et à M. Marcel Habert, que le duc d'Orléans paraîtrait dans les rangs à temps pour prendre part à l'action projetée. M. Déroulède déclare qu'il s'est offensé de cette offre et qu'il avait répondu que si un royaliste, et spécialement le duc d'Orléans, essayait de prendre part à l'affaire, lui, M. Déroulède, serait le premier à tourner les troupes contre lui. Le matin suivant, ajoute M. Déroulède, on s'aperçut que l'arrangement des troupes avait été tellement changé que le coup devait manquer et il déclare que les royalistes avaient effectué ce changement lorsqu'ils avaient appris qu'il n'aiderait pas leur cause. Si cette complication n'avait pas eu lieu, dit M. Déroulède, le coup aurait certainement réussi.

FRANKLIN

Un monument lui serait élevé à Paris

New-York, 26 — A la réunion annuelle les propriétaires-éditeurs de journaux américains, il a été fait une proposition qui a causé une certaine sensation : Il s'agit d'élever, à la mémoire de Franklin, une statue à Passy, qui forme aujourd'hui le 16e arrondissement de Paris.

C'est M. James Beck, substitut de l'attorney général, à Philadelphie, qui a soulevé cette question, dans un brillant discours.

Rhumes Obstinés — **BAUME RHUMES**

Le Thé DU CEYLAN ET ... DE L'INDE...

VERT ou NOIR

Est un Thé Economique.

Sa plus grande force combinée à son absolu pureté en fait le meilleur thé sur le marché.

Si votre épicier ne le tient pas il se le procurera plutôt que de perdre votre clientèle.

98-3 y **DEMANDEZ-LE.**

LES THES "SALADA" ne sont vendus qu'en paquet de plomb. Noir, mélangé, vert, du Ceylan, non coloré. Echantillons gratis sur demande.

Adressez : "SALADA," Montreal.

RUBINAT

(SOURCE SERRE)

EAU MINÉRALE, NATURELLE, PURGATIVE, ANTISEPTIQUE

La seule Eau Purgative agréable au gout et agissant à petites doses sans jamais causer de coliques, de nausées ou d'irritations intestinales,

PAS DE REGIME A SUIVRE.

En Vente partout a 25 cents la Bouteille.

MEFIEZ-VOUS DES SUBSTITUTIONS — Exigez que les mots SOURCE SERRE soient sur la bouteille, l'étiquette et la capsule. (9) 26,28,2

Comment les Vieillards

PEUVENT AVOIR LA SANTE ET VIVRE HEUREUX DURANT LES ANNEES QUI LEUR RESTENT A VIVRE

LE CELERI COMPOSE DE PAINE

Leur donne une nouvelle force nerveuse, un sang pur, une digestion parfaite et un sommeil doux.

Les incapacités et les infirmités dont souffrent les vieillards sont bannies quand on se sert du grand remède.

Dans toutes les circonstances

Le Céleri Composé de Paine

soutient la force physiuue à mesure que nous avançons en âge.

Les nerfs en désordre, le rhumatisme, la dyspepsie, la fatulence, la constipation, l'assoupissement, la palpitation du coeur, et un sang pauvre et maigre, voilà quelques-uns des fardeaux que nos vieillards ont à supporter, et qui sont cause qu'ils vont s'affaiblissant de jour en jour.

Pour les hommes et les femmes avancés en âge, le Céleri Composé de Paine est précieux et inestimable. Il leur donne une force nerveuse nouvelle, un approvisionnement complet d'un sang frais et pur ; il règle la machine digestive, maintient l'appétit naturel et bon, et donne un sommeil doux et réparateur. Si nous voulons ajouter au confort et au bonheur de nos vieillards et prolonger leur vie, nous devons les pourvoir de ce rajeunissant de la nature — le Céleri Composé de Paine.

Le Céleri Composé de Paine est une vraie bénédiction pour les personnes âgées; il leur procure la paix et le confort, et les tient exempts des infirmités de la vieillesse.

M. G. Crawford, London, Ont., un monsieur âgé, dit :

"Après avoir pris huit bouteilles de Céleri Composé de Paine, je désire vous laisser connaître les résultats. J'avais une douloureuse lourdeur et une chaleur anormales sur le dessus de la tête, comme si on m'eût poué quelque chose sur le crâne. J'avais le vertige, je dormais peu et irrégulièrement, j'étais troublé par des rêves fatigants et pénibles, et mon appétit était mauvais. Je suis maintenant immensément changé, par l'usage de votre remède. Je dors bien et goûte ma nourriture, et mon système nerveux est grandement améliorés. Je sens que tout est mieux dans mon système. Je ne puis espérer être à soixante-dix-neuf ans ce que j'étais à trente, mais le Céleri Composé de Paine a opéré des merveilles à mon endroit." k

Prolongea sa Vie de Vingt Ans

L'Opinion d'un Expert au sujet de la

MALT BREAKFAST FOOD.

La Malt Breakfast Food, si universellement recommandée par les plus hautes autorités, à cause de son goût délicieux, de ses grandes propriétés nutritives et sa supériorité, sur toutes les autres nourritures de céréales, est spécialement approuvée et recommandée par E. C. Hazard, de la maison E. C. Hazard and Co., les plus grands importateurs d'épiceries de la ville de New-York. Voici ce qu'écrit M. Hazard :

"J'ai prolongé ma vie de vingt ans depuis que je fais usage de la Malt Breakfast Food, sur laquelle vous avez bien voulu attirer mon attention. J'en ai envoyé une caisse chez moi, parce que je la préfère aux quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf autres sortes que j'ai moi-même vendues durant les trente dernières années."

Demandez à votre épicier un paquet de Malt Breakfast Food ; elle deviendra en très grande faveur dans votre maison. k

BOVRIL

devrait se trouver

DANS TOUTES LES ..... **Familles**

Vous pouvez
EN FAIRE UN LUNCH.

Vous pouvez
EN FAIRE UNE SOUPE.

Vous pouvez
LE DONNER AUX ENFANTS EN N'IMPORTE QUEL TEMPS.

Vous pouvez
AVEC CETTE NOURRITURE, QUAND VOUS ETES FATIGUE, REFAIRE VOS FORCES.

Vous pouvez
AVEC CETTE NOURRITURE, FAIRE UN METS DELICIEUX DE TOUT CE QUE VOUS AVEZ A LA MAISON.

PARCE QUE
BOVRIL contient toute les propriétés nutritives et le bon gout du meilleur bœuf maigre sous sa forme la plus concentrée.

112—1 (A)

Avez-vous des Boutons ?

Ne différez pas un instant. Guérissez-les.

Saint-Roch, 20 mars 1899.

Ayant essayé les PILULES DE SANG du Dr Bain, pour faire disparaître les boutons et les rougeurs qui, fréquemment, envahissaient mon visage et me causaient en outre de quelques douleurs locales, un trouble général et surtout une peine cruelle à cause de ma défiguration, je me fais un devoir de déclarer qu'au bout de douze jours d'usage de ces pilules, tous mes boutons avaient disparu et que mon appétit, nul depuis longtemps, est revenu comme aux beaux jours où j'étais en bonne santé. Veuillez m'envoyer trois boîtes de PILULES DE SANG du Dr Bain, et croire à ma reconnaissance.

EMMA LALANDE,
Veuve Boucher.

Célèbres Pilules du Dr Bain

—En vente chez tous les pharmaciens, 50c la boîte ou $2.50 pour 6 boîtes. Consultations gratuites, Envoyées franc de port sur réception du prix. Adressez : Bureau de Poste, Boîte No 275, Montréal.

Cancers, Cancers

Guérison Certaine et sans Douleur par

L'ANTI-CANCER DU Dr PERCY

De tous les Cancers, Chancres, Tumeurs, Etc.

Bouteille d'Essai - $1.00.

En Vente à la Pharmacie Lavigne, 247 RUE ROY.

C'EST FAIT, ENFIN!

La question des emprunts est réglée

LA BANQUE DE MONTREAL OBTIENT L'EMISSION DE $1,500,000

Elle perd l'emprunt de $3000,000 à cause du vote prépondérant du maire — Les débats ont duré jusqu'à 7 heures

L'ECHEVIN AMES TRAITE SES COLLEGUES DU COMITE DE SANTE DE TRAITRES

Les contrats pour boyaux et bâches accordés à la Canadian Rubber Co — On veut encourager les industries locales

Après un long débat qui a duré jusqu'à 7 heures, hier soir, la grosse question des emprunts a enfin été résolue par le conseil de ville. La Banque de Montréal aura l'émission de $1,500,000 et la cité se réserve de négocier elle-même ses $300,000 d'obligations, grâce au vote prépondérant du maire Préfontaine.

On s'occupe d'abord d'affaires de routine. Il est résolu de demander à la législature le pouvoir de disposer de $10,000 pour préparer une réception à Son Altesse Royale, le duc de Cornwall. Il ne s'agit ici aucunement d'un bill privé, mais de concourir dans une demande générale autorisant toutes les municipalités qui le jugeront à propos, d'encourir une dépense pour faire une démonstration.

Les réclamations en dommages résultant de la rupture du tuyau de l'aqueduc rue Bleury, ont été examinées pour la plupart. Elles ne s'élèvent qu'à $3,000. Le paiement de cette somme aux intéressés est autorisé. C'est grâce à la promptitude avec laquelle les experts de la ville, sont allés vérifier l'étendue des dégâts et grâce aussi à la diligence dont a fait preuve le sous-comité des finances, que ce chiffre est si peu élevé.

Une somme de $4,269 sera prise à même la réserve pour rencontrer les dépenses encourues par le Bureau de Santé pour combattre les maladies contagieuses.

Lecture est faite du rapport de la commission des incendies recommandant d'accorder une partie du contrat pour les couvertures imperméables à la Canadian Rubber Co., et l'autre à une compagnie de Toronto. Ceci donne lieu à de vives protestations de la part des échevins Brunet, Chaussé, Ekers, Laporte et autres. Ils se demandent pourquoi on encourage ainsi des industries étrangères, lorsque nous pouvons obtenir ici tout ce qu'il nous faut.

L'échevin Hart appelé à donner des explications, déclare qu'il n'est pas prêt à dire si les articles de la maison de Toronto étaient supérieurs à ceux de la Canadian Rubber Co., de Montréal.

Avez-vous jamais entendu dire par exemple, qu'à New-York, on vienne chercher ici les objets dont on a besoin ? observe l'échevin Sadler. Pourquoi ne pas faire de même.

L'échevin Ames dit que la compagnie de la province soeur n'a eu qu'une très petite part de la commande. C'était pour tenter un essai et savoir si les bâches fournies par la Canadian Rubber Co., valaient les autres.

L'échevin Bumbray parle dans le même sens et dit qu'il n'a agi, en cela, que dans l'intérêt de la ville.

Finalement sur proposition de l'échevin Laporte, tout le contrat est accordé à la Canadian Rubber Co.

Au sujet de l'octroi du contrat pour les boyaux, les mêmes objections se renouvellent et sur proposition de l'échevin Chaussé, appuyé par l'échevin Lavallée, toute la fourniture est adjugée à la Canadian Rubber Co. Quatre membres seulement ont voté pour le partage avec la compagnie étrangère. Ce sont les échevins Ames, McBride, Tansey et Bumbray.

Ce dernier a donné pour raison que les boyaux Keystone de la Canadian Rubber Co., n'ont pas donné satisfaction dans une épreuve qui en a été faite à Ottawa. Voilà pourquoi il a voté pour admettre une concurrente qui pourrait peut-être donner mieux.

A l'encontre de cela, l'échevin Chaussé dit que d'après les capitaines de toutes les stations, les boyaux Keystone sont les meilleurs que le département ait jamais eus parce qu'ils résistent à l'action de la gelée.

La recommandation du comité du feu à l'effet d'augmenter le salaire de cinq contremaîtres, à partir du 1er janvier 1901, est remise à une autre séance, à la demande de l'échevin Jacques.

Le rapport de la commission de la voirie recommandant l'élargissement de la rue Notre-Dame depuis la rue Frontenac jusqu'aux limites Est, est renvoyé aux finances.

Le rapport de la commission des parcs et traverses recommandant d'accorder à M. Arcade Desjatie le privilège de vendre des rafraîchissements sur l'île Ste Hélène étant présenté, quelqu'un crie : "Next Meeting", mais l'échevin Jacques obtient que ce soit le premier item du prochain ordre du jour.

L'échevin Gagnon demande que le rapport de la commission des parcs et traverses au sujet d'un arrangement projeté avec certains propriétaires, leur accordant un droit de vue et de passage sur le côté nord du square Victoria, soit reçu afin de faire préparer sans retard un règlement par les avocats de la cité.

On veut envoyer ce rapport au comité des finances, mais l'échevin Martineau proteste. Il ne voit pas de quel droit les finances s'immisceraient dans toutes les affaires des autres comités, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses d'argent.

L'échevin Laporte répond que pour sa part comme président des finances, il n'en a vu que l'intérêt de la ville dans le contrôle des revenus et déboursés. Son comité a déjà assez de besogne pour ne pas vouloir en prendre qui ne soit pas de son ressort.

Finalement il est résolu de donner au département en loi instruction de préparer un règlement et un projet de contrat, renfermant les conditions contenues dans le rapport.

L'échevin Jacques attire l'attention du conseil, sur le fait que les gens qui traversent le fleuve en venant de Laprairie sont sans cesse l'objet d'agressions et d'attaques brutales, en arrivant ici, ou en partant, de la part d'une bande de voyous. C'est au point que le maire de Laprairie s'en est plaint.

L'échevin Lebeuf, président du comité de police, répond qu'il verra à la chose et il espère que les constables surveilleront mieux l'endroit en question. J'espère, dit-il, que l'on reconnaîtra qu'il y a eu amélioration en général, sous le régime actuel. Mais nous n'avons pas assez d'hommes. Il n'y a pas eu d'augmentation de la force depuis 15 ans et chaque constable, aujourd'hui, doit couvrir une étendue trop considérable de territoire. J'admets cependant qu'il y a une cinquantaine d'hommes qui pourraient faire mieux, mais la réorganisation n'est pas finie.

L'échevin Gallery. — Il appert qu'on élimine maintenant de la police les candidats qui ne peuvent parler le français. Est-ce qu'on a bien le droit de faire cela? (rires bruyants).

Le maire. — Il y a une résolution du conseil, à cet effet, qui existe depuis 15 ans.

L'échevin Lebeuf ajoute, au grand ébahissement de M. Gallery, que le règlement de la police exige que non seulement les policemen parlent l'anglais et le français, mais l'écrivent et le lisent couramment.

Cependant, dit M. Lebeuf, nous n'exigeons pas absolument l'écriture. On se contente pour le moment de constater s'ils connaissent les deux langues, mais nous sommes inflexibles là-dessus et c'est bien le moins. Il faut aussi un séjour de trois ans dans les limites de la cité avant d'être admis.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes "Laxative Bormo-Quinine." Les pharmaciens rendent le prix, 25c, si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grovesur chaque boîte. 25c—mujs—e

L'échevin Ouimet n'est pas convaincu, cependant. Vous avez reçu, dernièrement, dit-il, un homme de St Eustache qui ne demeurait ici que depuis 2 mois. Vous n'êtes guère plus difficile non plus sous le rapport de la connaissance des deux langues. Vous avez pris récemment quelqu'un qui ne parle pas le français.

L'échevin Lebeuf—Je voudrais bien savoir qui, car je ne crois pas que la chose se soit faite, tous les aspirants étant examinés avec soin.

L'échevin Lapointe—C'est le constable Diamond, de la caserne No 6. Il ne parle pas du tout le français.

L'échevin LeBeuf—Lui avez-vous parlé?

L'échevin Lapointe—Non !

M. LeBeuf—Eh, bien ! je lui ai parlé moi ; et je sais qu'il connaît le français, très imparfaitement, c'est vrai, mais assez pour se faire comprendre des gens qui pourront lui demander des renseignements sur la rue.

L'incident est clos et l'on passe à la question de l'emprunt de $300,000, celle qui a soulevée jusqu'ici le plus de difficultés.

L'échevin Lavallée propose une motion qui jette la consternation parmi les journalistes présents : la suspension de la règle 26, de manière à permettre à chacun des membres de parler plus de 10 minutes chacun. Il est donc entendu qu'il y aura débordement de discours.

Lecture est faite de l'opinion suivante des avocats de la ville :

Montréal, 25 février 1901.

Au président et aux membres du comité des finances.

Re Rémunération pour le contrat d'emprunt de $1,500,000 et de $300,000 et soumissions.

Messieurs,

A la suite d'une consultation conjointe entre quelques membres du conseil et les membres de la commission des finances, à laquelle les avocats de la cité étaient présents, les questions suivantes, au sujet de la commission à être payée pour effectuer les deux emprunts ci-dessus et de la nécessité de demander des soumissions à cet égard, ont été proposées pour l'opinion de ces derniers. Nous reproduisons ces questions textuellement, mais en les séparant sous deux titres distincts, afin de donner une réponse catégorique à chacune d'elles.

1o. "L'offre de la banque, acceptée par le conseil, constitue un contrat ou marché quelconque, par lequel la cité s'engage à payer une rémunération de $9,000, (commission), si l'emprunt est fait."

Un tel contrat ou marché ne peut être fait sans un certificat du contrôleur établissant qu'il y a des fonds disponibles et votés pour cette fin.

"Ces fonds n'ont pas été votés et ne peuvent l'être maintenant. Le paiement de cette somme ne peut être pris sur le fonds de réserve, l'emprunt étant prévu lors des appropriations, ni sur le produit de l'emprunt, aucun texte ne le permettant."

D'abord, comme nous l'avons dit, l'article 337 n'est pas applicable dans le cas d'emprunt ; il ne concerne que les contrats pour "le prix ou la valeur de travaux faits, matériaux livrés, marchandises ou effets fournis, de quelque genre que ce soit, les honoraires pour services "professionnels", salaires, gages, ou autre rémunération." Nous pouvons ajouter que l'appropriation d'une commission quelconque, faite au mois de décembre de chaque année, sans qu'on ait les moyens de constater la nécessité de l'emprunt (nécessité qui ne pouvait surgir que dans le cours de l'année suivante), et sans savoir quel serait le montant de l'emprunt, rendrait, dans certains cas, migatoires, ces dispositions de la section XV.

Evidemment, cette commission ne peut être prise sur le fonds de réserve, mais sera déduite du montant de l'emprunt, et nous croyons que d'après les observations que nous venons de faire, le pouvoir est compris comme inhérent à l'autorisation générale de faire des emprunts.

2o Sur la prétention qu'aucun contrat ne peut être accordée sans demande de soumission, (art. 554), il est évident qu'il s'agit ici des contrats que les commissions sont appelées à accorder en certains cas, mais cet article ne lie aucunement le conseil.

Signé :

A. W. ATWATER,
J. L. ARCHAMBAULT,
ROUER ROY,
Avocats de la Cité.

L'échevin Laporte, appuyé par l'échevin Sadler, propose l'adoption du rapport des finances, qui se lit comme suit :

"Que d'après les termes de l'article 344 de la Charte, le Conseil a le pouvoir d'emprunter chaque année une somme d'argent n'excédant pas 10 pour cent de l'augmentation de la valeur de la propriété foncière imposable au rôle de cotisation en vigueur, sur celle de l'année immédiatement précédente, pourvu que la somme ainsi empruntée ne dépasse en aucune année, $300,000.

"Que la cité avait le droit d'emprunter cette somme maximum durant l'année 1900, tel qu'il appert par le certificat ci-annexé du contrôleur ed la cité, mais qu'elle n'a pas considérée le temps propice pour l'émission des débentures.

"Le moment actuel, cependant, semble favorable pour l'émission de nos valeurs et votre commission demande en conséquence d'être autorisée d'emprunter $300,000 à cet effet d'émettre des bons ou obligations enregistrées payables en 40 ans, à un taux n'excédant pas 4 pour cent, à la discrétion de la commission des finances, avec un fond d'amortissement annuel suffisant pour les racheter à l'échéance, l'émission devant être faite, à l'époque ou aux époques qui paraîtront à votre commission être dans les meilleurs intérts de la cité, en demandant des soumissions par l'intermédiaire de la banque de Montréal, (aux conditions indiquées dans la lettre ci-jointe) et en annonçant l'emprunt pendant 4 semaines, (au moins une fois par semaine), dans pas moins de 2 journaux, dans chacune des villes de Paris, Londres, New-York, Chicago et Montréal.

"L'intérêt sur ces dites obligations ou bons sera payé semi-annuellement le premier jour de mai et de novembre de chaque année, dans le cas des bons à coupons au bureau de la banque de Montréal, à New-York ou à Londres ou au bureau du trésorier de la cité, à l'hôtel de ville, Montréal, et dans le cas des obligations enregistrées au dit bureau du trésorier de la cité, à Montréal.

"Les soumissions seront ouvertes en présence du greffier de la cité, du trésorier de la cité et de la commission des finances.

"Aucune soumission ne sera acceptée avant d'avoir été soumise au conseil et approuvée par lui."

L'échevin Jacques soulève immédiatement un point d'ordre.

Avant, dit-il, d'entrer dans la discussion du rapport, j'aimerais à savoir du président de la commission des finances, si cette somme de $300,000 que l'on veut emprunter, n'a pas été dépensée dans le cours de l'année dernière. Si elle a été dépensée, comme je le crois, il serait intéressant de soumettre le cas aux conseils de la cité, afin de savoir si l'on peut légalement emprunter cette année, en vertu de la clause 344, pour couvrir des frais encourus déjà et qui devaient être couverts par un emprunt en 1900.

L'échevin Laporte — Le rapport parle par lui-même. Il recommande un emprunt de $300,000 et il est accompagné de l'opinion des trois avisseurs du département en loi, qui déclarent que le Conseil a le pouvoir de faire cet emprunt. D'exciter ce pouvoir, aujourd'hui, ne pourrait, ce me semble, que diminuer la valeur de nos bons et les chances de faire un emprunt avantageux. Les échevins, dit-il, doivent avoir assez de confiance dans les conseils de la cité, pour s'en rapporter avec confiance à leur opinion, sur la légalité de l'emprunt projeté. Je ne vois pas pourquoi M. l'échevin Jacques soulève cette question d'ordre. Nous avons tout à y perdre.

Le maire — Je vois dans l'objection soulevée par l'échevin Jacques plus qu'une question d'ordre : Il s'agit d'éclaircir un point légal fort important. Nous sommes appelés à emprunter $300,000 pour combler un vide causé par des travaux permanents exécutés l'an dernier. Or, cet emprunt qui était autorisé par la charte en 1900 l'est-il encore cette année. L'opinion des avocats de la ville ne le dit nullement. Il serait plus sage, il me semble, det les consulter là-dessus avant d'aller plus loin.

L'échevin Jacques — La chose est très importante. Il faut qu'il n'existe rien qui puisse mettre en doute la validité de nos débentures.

L'échevin Laporte — Ce point n'a pas été soulevé. Avant de faire son rapport, la commission des finances a invité les avocats, échevins, en conférence, afin d'étudier la question sous ses divers aspects et aucun n'a mentionné la chose.

Les conseils de la cité n'en parlent pas, c'est vrai, mais ils déclarent formellement que nous avons le pouvoir de faire cet emprunt. Ce doit être suffisant. Quand bien même l'adoption de ce rapport serait remise à lundi prochain, nous ne verrions pas plus clair qu'aujourd'hui dans cette question.

L'échevin Martineau se demande pourquoi dans le dernier rapport des finances on a retranché la clause existant dans le premier rapport, laquelle faisait connaître que l'emprunt était destiné à payer une dette créée par des travaux exécutés l'an dernier.

Le maire Préfontaine dit, qu'en effet, le rapport maintenant sur la table n'indique aucunement la destination de l'emprunt. Je crois, répète-t-il, qu'il serait prudent d'avoir sur ce point l'avis de nos avocats, afin que tout doute possible soit enlevé sur la légalité de l'emprunt.

L'échevin Lavallée affirme que si ce point n'a pas été soulevé lors de la conférence avec le comité des finances, c'est qu'on a laissé entendre aux membres invités que le premier rapport n'avait pas été changé. Voilà maintenant que c'est tout autre chose.

M. Lavallée dit que la commission des finances aurait dû annexer à son rapport un état détaillé des montants qui lui sont nécessaires, pour telles et telles fins. Et c'est sur ces détails que les conseils de la cité pourraient être appelés à se prononcer et à déclarer si on a le pouvoir d'emprunter pour couvrir des dépenses encourues l'année dernière.

Le maire dit que les avocats de la cité n'ont répondu qu'aux questions qui leur ont été posées. Il n'est pas étonnant alors qu'ils aient approuvé le rapport, ne sachant pas officiellement qu'il s'agissait d'un emprunt pour rencontrer un déficit crée dans le passé, à la suite de certaines améliorations.

Je suis convaincu, dit l'échevin Jacques, que si le premier rapport eut été fourni aux avocats, ils ne l'auraient pas approuvé, parce qu'il indiquait pourquoi l'emprunt était fait.

L'échevin Laporte dit que c'est à leur demande que la fameuse clause dont il s'agit a été retranchée.

L'échevin Jacques propose en amendement, appuyée par l'échevin Lebeuf que le rapport soit renvoyée de nouveau au comité des finances pour qu'il soit amendé de façon à dire pour quelle fin il veut faire cet emprunt et avec instruction de demander l'opinion des avocats de la cité sur l'interprétation à donner à la sous-section 3 de la'rticle 344 de la charte qui se lit comme suit : "Les deniers prélevés chaque année en vertu des dispositions du présent article ne devront pas être affectés aux dépenses ordinaires et devront être employés exclusivement et absolument aux fins ci-haut mentionnés."

L'échevin Jacques soutient par un vigoureux discours, très documenté, la théorie contenue dans sa motion.

L'échevin Lebeuf appuie fortement son collègue de St Gabriel. Il ne voit pas par quel raisonnement le président des finances peut en ariver à la conclusion qu'en mentionnant le but de l'emprunt, cela nuirait à la transaction.

Au contraire, ce ne pourrait être qu'avantageux aux deux parties contractantes.

L'échevin Martineau trouve fort étrange que l'échevin Laporte hésite tant à mettre tous les faits devant le conseil. Si le président des finances eût dit tout de suite, comment, sur quels fonds, etc., les travaux de l'an dernier ont été payés, etc., il y a longtemps que l'on en aurait fini avec cette affaire d'emprunt.

L'an dernier, dit-il, la commission des finances était autorisée à emprunter $300,000. Elle ne l'a pas fait. Cependant, elle a fait exécuter une foule de travaux permanents d'une nature dispendieuse, et a payé pour l'exécution de ces travaux.

Aujourd'hui, la commission demande à faire l'emprunt des $300,000. Pourquoi ne déclare-t-elle pas au conseil, dans un rapport, ce pourquoi l'emprunt est requis. ?

L'échevin Laporte donne un état des comptes de la cité, avec la banque de Montréal, jusqu'au 1er janvier 1901.

L'échevin Martineau : — Quel était le montant au crédit de la ville, lorsque la commission a fait ses derniers paiements ?

L'échevin Laporte : — Nous avions $369,000, et notre dépense ne dépassait pas, au mois de janvier dernier, la somme de $250,000.

L'échevin Ekers trouve que certains membres veulent faire de l'obstruction pour le plaisir de la chose.

L'échevin Chaussé : — Quel intérêt la banque donne-t-elle sur nos dépôts, et quel intérêt nous prendelle sur les balances contre nous ?

L'échevin Laporte : — Elle nous accorde 3 p.c., et nous charge 5 p.c.

L'échevin Jacques porte à la connaissance du conseil les réponses écrites que le trésorier a données aux questions qu'il lui a posées. Ces réponses contiennent des informations fort intéressantes. Les voici :

Montréal, 22 février 1901.

W. Robb, trésorier de la cité, Montréal.

Cher monsieur,

Comme les rapports annuels de l'auditeur et du trésorier, pour l'année finissant le 31 décembre 1900, n'ont pas encore été publiés, je suis obligé de m'adresser directement à vous pour obtenir les informations suivantes, que vous voudrez bien essayer de me fournir, samedi après-midi, le 23 courant. :

1o. Vous déclarez dans votre rapport de l'année finissant le 31 décembre 1899, que 160,000 louis, équivalents à $778,666 d'obligations temporaires pour améliorations de rues, furent payées en 1899, sur le produit de l'emprunt de $3,000,000. Veuillez donc, s. v. p., me dire si ces obligations temporaires ont été émises de nouveau et si le trésor a été remboursé de cela ? Si oui, comment ? quand ? par quelle banque ? et quel taux d'intérêt est payé pour cela ?

Réponse : — Non, elles n'ont pas été émises de nouveau.

2me QUESTION.

La cité a-t-elle payé les obligations mentionnées dans votre rapport de 1899, page 18, comme échues en 1900, et s'élevant à $386,503 ? Si oui, comment et quand ? Est-ce par emprunt temporaire ou surtirage ? Quel taux d'intérêt la cité paie-t-elle maintenant sur ce montant ?

Réponse : — Oui, elles furent payées à l'échéance, par la banque de Montréal, qua avancé les fonds jusqu'à ce que le conseil put autoriser une émission pour leur rachat. En attendant, le taux de l'intérêt est de 5 p.c.

3e Question.

3o. Est-ce que le compte de la cité avec la banque de Montréal est surtiré. Si oui, de combien, et depuis quelle date ? Quel intérêt la ville paie-t-elle sur ce surtirage. Comment est-il imposé ? Est-ce par paiements mensuels, trimestriels ou annuels ? Combien de fois par année l'intérêt est-il ajouté au capital ?

Je serais heureux si vous pouviez me donner un état des balances mensuelles et des intérêts chargés, depuis janvier 1900, jusqu'à décembre 1900 inclusivement.

Réponse : Oui, le compte de la cité est surtiré jusqu'à un montant de $882,278, ce qui est cependant de beaucoup moindre que le montant du rachat pour lequel la cité est en position, en aucun temps, d'émettre de nouvelles débentures. Le taux de l'intérêt qui est payé actuellement est de 5 p. c. et il est calculé tous les mois.

Les balances mensuelles pendant 1900, furent comme suit :

	Balance de crédit.
Janvier, 31	$126,267
Février, 28	127,435
Mars, 31	83,078

	Balance de débit.	Intérêt.
Avril, 30	$506,004	1,166.25
Mai, 30	989,852	4,010.52
Juin, 29	1,147,349	4,687.27
Juillet, 30	1,279,009	5,417.67
Août, 30	1,188,111	5,654.37
Sept., 30	4,086,525	4,726.03
Oct., 30	1,288,491	5,181.22
Nov., 29	624,018	3,170.26
Déc. 30	730,971	3,175.87
		$37,189.46

En réalité, la cité, à l'heure qu'il est, est en état d'émettre $1,800,000, comme il appert par le rapport maintenant devant le conseil.

Le montant couvrira tous les surtirages et pourvoira à de futurs engagements.

4e question :

Quelle est la dette actuelle de la cité vis-à-vis la banque de Montréal, à cause du surtirage des emprunts temporaires ou autrement ?

Réponse : La dette actuelle de la cité, à la banque de Montréal, est de $882,278, tel que dit plus haut.

WM. ROBB,
Trésorier de la Cité.

L'échevin Jacques combat avec énergie, et l'habileté qu'on lui connaît, les avancés de l'échevin Laporte. Il établit que les cihffres de ce dernier ne sont pas exacts.

Il démontre que neuf mois durant, de l'année 1900, la ville a surtiré ses comptes à la banque, et que l'intérêt étant capitalisé, tous les mois elle a payé jusqu'à 6 p. c.

Enfin, on prend le vote sur l'amendement Jacques, et il donne le résultat suivant :

Pour : les échevins Martineau, LeBeuf, Brunet, Jacques, Lamarche, Lapointe, Savignac, Ricard, Lespérance, Robillard, Chevalier, Lavallée, Wilson, Bumbray, Roy, Vallières. — 16.

Contre : les échevins Laporte, Hart, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Smith, Gallery, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Ekers, Ouimet, — 18.

La motion pour l'adoption du rapport est alors appelée.

L'échevin Faucher, appuyé par l'échevin Brunet, propose en amendement que le rapport ne soit pas adopté tel que présenté, mais seulement après la suppression de la clause concernant la banque de Montréal, et que la dernière clause soit modifiée de manière que les soumissions soient ouvertes devant le greffier, le trésorier et els représentants choisis par le comité des finances.

M. Faucher est contre la majorité de la commission des finances sur la manière de négocier cet emprunt. Il ne trouve aucune raison pour justifier les vues de ceux qui espèrent mer et monde de la participation de la Banque de Montréal, à cette transaction.

"J'y vois, dit-il, au contraire un grand désavantage pour nous et une injustice pour ceux qui souscrivent à cet emprunt. Car où la Banque de Montréal sera soumissionnaire, où elle ne le sera pas. Si elle est soumissionnaire, elle bénéficie d'une préférence injuste sur les autres soumissionnaires, vû les $0,000 de commission que nous lui accordons.

D'autre part, si, par notre règlement nous ne lui permettons pas d'être soumissionnaire, nous écartons du concours une des plus puissantes institutions financières du monde."

L'échevin Gagnon soutient la cause de la Banque de Montréal, ce qui lui vaut une violente mercuriale de la part de son collègue de St Louis, M. Savignac.

L'échevin Martineau trouve pitoyable et humiliante la théorie, admettant que la cité, la métropole du Canada, ne soit pas capable de faire elle-même ses affaires. Pour moi, dit-il, la question de la commission est secondaire: 1-4 ou 1-2 p. c. peuvent être avantageux, mais j'en suis sur ce principe que nous diminuons notre crédit en nous mettant ainsi constamment en tutelle. Est-ce que nous ne pourrions pas nous adresser nous-mêmes aux banques de Londres, de Paris, de New-York, de Chicago, etc. ? Ces banques recevraient pour nous des soumissions, et nous les enverraient cachetées. Ce serait tout aussi bien si non mieux. Mais non, on veut favoriser quand même la Banque de Montréal. Je remarque aussi une lacune dans le rapport. On n'aurait pas dû se contenter de dire que, si l'emprunt n'est pas effectué aucune commission ne sera chargée. Avec la clause telle qu'elle est, si le conseil refuse d'accepter les soumissions, la ville sera obligée de payer quand même.

La discussion se continue encore quelque temps puis l'amendement Faucher étant mis aux voix, on obtient le résultat suivant :

Pour. — Les échevins Martineau, Lebeuf, Brunet, Jacques, Lamarche, Lapointe, Faucher, Savignac, Ricard, L'Espérance, Robillard, Chevalier, Lavallée, Wilson, Bumbray, Roy, Vallières.—17.

Contre. — Les échevins Laporte, Hart, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Smith, Gallery, Tansey, Raby, Robertson, Ekers, Ouimet.—17.

Le maire vote en faveur de l'amendement qui est en conséquence adopté. Son Honneur s'explique en rappelant le point soulevé par l'échevin Martineau, que l'on aurait dû rédiger le rapport de façon que la banque n'eut droit à sa commission que du moment que les soumissions auraient été acceptées par le conseil.

On passe ensuite à l'emprunt de $1,500,000. Ce dernier est réglé en quelques minutes.

L'échevin Laporte propose l'adoption du rapport suivant des finances :

"Que la cité est maintenant en position d'émettre $1,500,000 d'obligations consolidées pour remplacer les Bons échus ou à échoir et pour fournir les fonds requis pour les travaux du port, le tout dans les limites du chiffre de $27,000,000, établi par la cause 343 de la Charte comme dette consolidée permanente de la cité, et tel que spécifié dans le certificat ci-joint du contrôleur ; et votre commission demande à être autorisée par le Conseil à soumettre l'emprunt de cette somme à la compétition publique en demandant des soumissions par l'intermédiaire de la Banque de Montréal (aux conditions mentionnées dans la lettre ci-jointe) le dit emprunt devant être soumis sous forme d'obligations enregistrées ou de bons à coupons à 40 ans de terme, avec intérêt payable semi-annuellement le premier jour de mai et de novembre de chaque année, et devant être annoncé pendant quatre semaines, au moins une fois par semaine, dans pas moins de deux journaux, dans chacune des villes de Paris, Londres, New-York, Chicago et Montréal.

L'intérêt devant être au taux de 3½ p. c. par an, et payable dans le cas des bons à coupons, u bureau de la Banque de Montréa., à Londres ou à New-York, ou à l'Hôtel de Ville, à Montréal, et dans le cas des obligations enregistrées, au bureau du Trésorier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, à Montréal.

Le tout conformément aux clauses 343 et 352 de la Charte.

Les soumissions devront être ouvertes en présence du Greffier de la Cité, du Trésorier de la Cité, et de l'autre représentant ou d'autres représentants de la Cité que la Commission des Finances pourra nommer à cette fin.

Aucune soumission ne sera acceptée avant d'avoir été soumise au Conseil et approuvée par lui."

L'échevin Gaucher, secondé par l'échevin Brunet, propose le même amendement qu'il venait de proposer pour les $300,000, dans le but d'éliminer la Banque de Montréal.

L'échevin Gagnon, appuyé par l'échevin Larivière, propose en sous-amendement qu'aucune commission ne soit payée à la Banque de Montréal, si l'emprunt n'est pas accepté par le conseil et qu'avec cet amendement le rapport des finances soit adopté. Cette edrnière proposition est adoptée comme suit :

Pour : les échevins Laporte, Clearihue, Chaussé, Ames, Larivière, Gagnon, McBride, Turner, Sadler, Smith, Gallery, Tansey, Raby, Robertson, Ekers, Lespérance, Ouimet, Vallières. — 18.

Contre : les échevins Martineau, LeBeuf, Hart, Brunet, Jacques, Lamarche, Lapointe, Faucher, Savignac, Ricard, Robillard, Chevalier, Lavallée, Wilson, Bumbray, Roy. — 16.

Il est alors sept heures sonnant, et chacun se lève pour sortir, mais l'échevin Ames avait quelque chose à dire. Il demande que la question de l'hôpital civique figure en 2ème ligne sur le prochain ordre du jour ; puis, faisant allusion à ce qui s'est passé à la dernière séance de la commission d'hygiène, alors que son projet a été rejeté, il tombe à bras raccourcis sur ses collègues, les accusant de trahison et de manquement à leurs devoirs.

Il s'en est suivi un peu de tumulte, et let calme étant rétabli, l'échevin Lamarche répond à M. Ames : "Nous n'avons pas besoin de dictateur dans notre comité. Nous avons de bonnes raisons pour différer le rapport, pendant quelques jours et c'est ce qu'a décidé la majorité. Nous ne sommes pas des enfants d'écoles. Prenez patience, ce'a vaudra mieux.

Sur ce, la séance est définitivement levée.

Comme on pourra le voir par les votes donnés, c'est grâce à l'attitude de deux membres si la Banque de Montréal a triomphé. Or, l'échevin Jacques, après l'assemblée, n'a pu s'empêcher de les traiter de moutons, obéissant aveuglément à la houlette du berger.

On dit que l'apostrophe n'a pas plu du tout.

—Après une grave maladie, la Salsepareille de Hood donne la force et la vigueur, dont on a tant besoin. (2)

AVIS

Nous prenons la liberté d'avertir tous les pharmaciens et marchands que nous avons été nommés AGENTS pour les fameuses TEINTURES ELECTRIQUES, qui sont aujourd'hui en grande demande, vu leur qualité et leur bas prix.

Dr ED. MORIN et CIE,
n 48, rue St Pierre, Québec.

POUR GUERIR LA GRIPPE EN DEUX JOURS
Laxative Bromo-Quinine enlève la cause. 73-n

UNE PREMIERE

Une Première au Canada est toujours une chose rare, mais quand cette première est un succès, cela prend presque les proportions d'un événement. Aussi ne devons-nous pas laisser passer inaperçue l'apparition, sur la scène de Hamilton, d'une oeuvre dramatique qui, bien que de peu d'étendue, n'en mérite pas moins d'être signalée, grâce au brillant accueil qui lui a été fait par le public.

Cette première représentation prend aussi de l'intérêt pour nous du fait que la pièce est l'oeuvre d'un de nos jeunes journalistes de Montréal, M. F. Clifford Smith, qui s'est déjà fait connaître dans les lettres canadiennes par des oeuvres d'un rare mérite.

Sa pièce, un simple lever de rideau, a, si l'on en croit les journaux de Hamilton, littéralement enlevé la salle ; et c'est un devoir agréable, de la part des amis des Lettres et des travailleurs de la plume, de féliciter chaleureusement le jeune auteur.

Sa tentative, dans un genre que les écrivains canadiens, soit en français, soit en anglais, n'ont encore que bien rarement abordé, était hardie ; son succès, qui nous fait prévoir et espérer de nouvelles oeuvres pour notre théâtre national, mérite les bravos de tous ses confrères.

C'est vendredi, le 15 courant, que la représentation a eu lieu, devant un public aussi nombreux que distingué, et au milieu d'applaudissements presqu'interrompus.

La pièce est intitulée : "The Rift in the Lute (une fêlure dans le luth). Il s'agit de deux amoureux, qui, après une brouille, se reconcilient par l'ingénieuse intervention de deux domestiques, qui tombent à leur tour amoureux l'un de l'autre. L'intrigue, comme on le voit, est simple, mais les situations sont intéressantes et les dialogues pétillent d'esprit.

Le "Times", le "Herald" et le "Post" de Hamilton, font les plus chaleureux compliments à l'auteur et à ses interprètes.

LOUIS FRECHETTE.

DE VALLEYFIELD

ouveau conseil municipal de St Jean-Chrysostôme — Conseil de St Timothée — Statistiques — Cour de Circuit, etc. — L'affaire Kelly-Kenny — Ce mariage e andestin — Mascarade — Les courses — Quatre-Temps — Accidents — Délégation.

(De notre correspondant particulier)

Valleyfield, 26 — Voici les noms des conseillers du nouveau conseil municipal de la paroisse St Jean-Chrysostôme :

M. James Morris, maire, et MM. les conseillers Louis Fauvau, Louis Beaubien, Hormisdas Gamelin, Euchariste Huot, Treffé Hébert, et Michael J. Cross.

M. I. J. L. Décome a été réengagé secrétaire-trésorier.

—Ceux du conseil municipal de St Timothée :

M. Louis Langevin, maire, et MM. les conseillers Eustache Langevin, jr., Gédéon Leboeuf, Moïse Leduc, Onésime Leboeuf, Augustin Poirier et Jules Brunet.

M. Louis-Joseph Filiatrault a été réengagé secrétaire-trésorier.

—Voici les statistiques des jugements qui ont été rendus par la cour du recorder de cette ville, à chaque mois de l'année 1900, et le montant total :

COUR DU RECORDER

1900 : —

	Jugements.	
Février	8	$ 104.50
Mars	10	172.73
Avril	19	185.24
Mai	12	90.10
Juin	32	329.34
Juillet	20	371.58
Août	19	179.97
Septembre	20	198.64
Octobre	10	112.72
Novembre	14	158.20
Décembre	4	23.61
1901 : —		
Janvier	5	39.14
	180	$1,925.69

COUR DE CIRCUIT

1900 : —

	Jugements.	
Février	22	$ 397.32
Mars	13	375.87
Avril	5	180.24
Mai	22	446.44
Juin	11	266.76
Juillet	11	114.41
Août	8	180.93
Septembre	9	182.37
Octobre	12	435.16
Novembre	11	380.28
Décembre	5	352.85
1901 : —		
Janvier	13	265.14
	142	$3,600.47

COUR DES COMMISSAIRES

1900 : —

	Jugements.	
Février	1	$ 6.85
Mars	8	94.85
Avril	5	98.85
Mai	4	35.40
Juin	2	29.30
Juillet	15	197.35
Août	13	146.62
Septembre	7	81.76
Octobre	18	211.89
Novembre	4	33.87
Décembre	2	7.13
1901 : —		
Janvier	6	43.96
	85	$978.83

Ce rapport n'a paru dans aucun journal et n'a été fait que pour les lecteurs de "La Presse".

—On suit avec intérêt à Valleyfield, les détails de l'enquête préliminaire dans la cause de Wm. Kelly-Kenny, publiés par "La Presse", dans sa correspondance de Trois-Rivières. Tout le monde croyait ici que la jeune fille du nom d'Angéline Leboeuf, qui demeurait avec Kelly-Kenny, était sa soeur.

—Une nouvelle qui a fait sensation aussi, c'est l'article du "Sunday Sun", reproduit par "La Presse", intitulé : "Mariage à minuit". Wilfrid Girard et Célia Benoît, étaient très bien connus de la classe manufacturière de cette ville. Ce sont les amis de Girard qui furent surtout surpris en lisant cette nouvelle, vu qu'il leur avait dit quelques jours avant qu'il avait été mettre les bans à l'évêché et qu'il se mari

UNE SENSATION

Le premier ministre Roblin déclare qu'il mettra son projet à exécution

Le Conseil de Ville de Winnipeg adopte une résolution

Winnipeg, 27 — Hier soir, à la législature, durant le débat sur l'adresse, M. Morton, membre de Westbourne, a introduit dans la discussion le projet de chemins de fer et le premier ministre a répondu lui-même. M. Roblin dit qu'il accueillait la critique sur le bill, et qu'il était prêt à recevoir les suggestions au sujet des amendements sur les points de détail, mais il a ajouté avec emphase que pour ce qui concerne le principe du bill du chemin de fer (que le gouvernement ait fait une faute ou non) il conservera cependant la politique suivie. Cette déclaration a produit une sensation dans la Chambre et l'opinion générale fait présumer que M. Roblin est apparemment certain de la ratification de son bill.

Le rapport suivant de la politique du gouvernement Roblin, au sujet du chemin de fer soumis au conseil de ville de Winnipeg, a été adopté à la séance d'hier soir. Le maire Arbuthnot présidait.

Ce rapport dit que plusieurs citoyens influents qui ont approuvé le principe de ce projet l'ont fait dans l'assurance que les intérêts de la province seraient sauvegardés en tout point. Les opinions adverses des hommes d'affaires, sans distinction de parti, qui ont étudié avec soin la question, démontrent que l'opinion commune considère les responsabilités trop accablantes pour les ressources de la province. Manitoba n'a en effet aucune garantie contre la compagnie, si cette dernière vient à faillir, et apparemment, il n'a dans le contrat aucune clause de pénalité. Il est certain que le C. P. R. entreprendra contre la nouvelle compagnie une guerre de tarif, ce qui signifie que la province aura à payer les montants dont il est question dans le contrat. Le résultat sera la ruine pour Manitoba.

En conséquence, dans les intérêts de la ville de Winnipeg dont la prospérité est liée à celle de la province, les membres du conseil et les citoyens prient le gouvernement de changer le présent contrat, ou de l'amender de telle manière à faire disparaître les clauses contraires aux intérêts de la province.

Chose curieuse, cette motion dont nous venons de donner un court résumé a été adoptée sans discussion.

Samedi dernier, les citoyens ont tenu une assemblée pour discuter les arrangements projetés entre le gouvernement et le C. N. R. Des résolutions ont été adoptées pour s'objecter à la passation du bill, vu que les responsabilités sont trop onéreuses pour les ressources de la province, et, de plus, que les garanties données contre la compagnie sont nulles, qu'il n'y a aucune clause de pénalité, et que la province aura à payer les montants insérés dans le contrat, quand le C. P. R. établira contre le nouveau chemin une guerre de tarif.

Plusieurs orateurs ont adressé la parole, la plupart étaient des conservateurs. Les députés à la Chambre des quartiers de la ville de Winnipeg étaient présents, ils n'ont pas défendu le contrat, mais ils ont demandé aux citoyens d'être patients jusqu'au jour des explications.

LA RACE KABYLE

Les efforts des Pères Blancs pour la ramener à la foi chrétienne — Intéressante conférence du R. P. Forbes

Il y a eu séance fort intéressante à l'Union Catholique, hier l'après-midi, sous la présidence de l'un des plus distingués parmi les jeunes, M. J. B. Lagacé, qui remplaçait M. le président Loranger, empêché.

Le R. P. Forbes, des Pères Blancs, a traité devant un auditoire considérable, de la fondation de son ordre et des missions chrétiennes de Kabylie. Dans une causerie aimable, sans prétention aucune, mais très substantielle, le sympathique conférencier a fait revivre les premiers temps de son ordre, en même temps qu'il évoquait les scènes de la vie du missionnaire des montagnes de l'Atlas.

Très simplement tout d'abord, il a dit les circonstances qui ont permis au cardinal Lavigerie de réaliser son vieux rêve de l'évangélisation des Musulmans et sa façon dont le projet longtemps caressé a été mené à bonne fin. Au moment de la peste et de la famine de 1867, l'illustre prélat, on le sait, recueillit un grand nombre d'orphelins, dont les parents avaient succombé aux deux terribles fléaux. Sa charité les convertit, et Pie IX vit dans ces orphelinats le premier pas fait vers l'évangélisation des Mahométans. Seulement, on n'avait pas de prêtres qui passent s'occuper spécialement de ces orphelints et de la campagne apostolique qu'il s'agissait d'entreprendre. Le clergé algérien n'était pas préparé à ce ministère d'un caractère particulier.

C'est alors que le vénérable M. Girard, supérieur du Grand Séminaire d'Alger, et confident des rêves et des soupirs de Mgr Lavigerie, présenta à son évêque trois jeunes séminaristes qui voulaient se consacrer aux missions arabes. C'était en 1838. Deux prêtres, de passage à Alger pour y rétablir leur santé, un Jésuite et un Sulpicien, commencèrent la formation religieuse des trois jeunes gens. Un autre jésuite, le R. P. Terrasse, prit plus tard la direction du noviciat—et c'est ainsi que fut mis en terre le germe fécond d'où devait sortir la congrégation des Pères Blancs. Il s'est rapidement développé. Au bout de six ans, le noviciat était en état de se subvenir à lui-même et aujourd'hui, après trente-deux ans, la congrégation des Pères Blancs compte 500 profès, tant pères que frères, 280 novices et 200 postulants. Les Soeurs Blanches, qui aident les missionnaires dans leurs travaux et dont l'admirable dévouement ne saurait être trop loué, comptent, de leur côté, environ 400 professes.

LES VILLAGES CHRETIENS

Le R. P. Forbes n'a pas voulu aborder la question des missions proprement dites, sans dire ce qu'il est advenu des orphelins recueillis par Mgr Lavigerie. Parvenus à l'âge d'adultes, ils ont contracté des mariages entre eux et constitué des villages chrétiens prospères, dont les Pères Blancs sont les curés. Les plus importants de ces villages sont ceux de Sainte-Monique et de Saint-Cyprien, à 40 lieues d'Alger. Leur population a septuplé depuis la fondation, en 1875. La population est très morale et donne beaucoup de consolation aux missionnaires. Tous les enfants assistent chaque jour à la messe, ainsi que beaucoup de grandes personnes. Le soir, au retour des champs,—car tous sont cultivateurs,—la population se retrouve à la chapelle, pour la prière du soir. Le respect humain n'a pas droit de cité par là, et les hommes sont aussi pieux que les femmes. Tous ne sont certes pas irréprochables, disait le conférencier, mais tous font réellement des morts de prédestinés.

LES MISSIONS DE KABYLIE

Les missions des Pères Blancs s'étendent aujourd'hui sur une grande partie de l'Afrique, et jusqu'au Dahomey, mais le P. Forbes avait décidé de ne parler pour le moment que des missions spéciales de l'Algérie, et parmi ces dernières, de celles de la Kabylie.

Les Musulmans de l'Algérie se divisent en effet, en Arabes et en Berbères ou Kabyles. Les Arabes sont au nombre de 3,000,000, et les Kabyles, qui sont les indigènes, les plus anciens propriétaires du sol qu'on connaisse, comptant encore 700,000 âmes, concentrées dans les montagnes de l'Atlas.

Leur histoire est très mouvementée. Fils des anciens Numides, ils ont fait une lutte héroïque et qui a duré des siècles pour défendre contre l'envahisseur Arabe, leur sol et leur foi chrétienne. Après des alternatives de succès et de revers, ils ont finalement succombé et, privés de prêtres, ils ont adopté la religion de leurs ennemis. Le dernier évêque Kabyle dont on ait gardé le souvenir, vivait au douzième siècle.

C'est un axiome admis aujourd'hui que le Musulman est de tous les infidèles le plus difficile à convertir.

Cette difficulté générale s'aggravait encore, lorsqu'il s'est agi de commencer l'évangélisation de la Kabylie, de difficultés politiques, car on était presqu'au lendemain d'une insurrection des Kabyles contre le gouvernement français. Tout cela, on le comprend, était loin de créer aux missionnaires français, une situation favorable, et ils reçurent en Kabylie, un accueil très froid.

C'est une histoire extrêmement intéressante que celle de leur apostolat et des merveilles d'ingéniosité et de dévouement qu'ils ont déployés pour dissiper les préventions des Kabyles et s'attacher leur coeur. Ils ont adopté la langue et la coutume arabes et se sont faits médecins, instituteurs, pharmaciens.

Finalement, leur zèle et leur prudence ont dissipé les préjugés. Beaucoup de malades et d'enfants ont été baptisés "in articulo mortis", et les Pères comptent aujourd'hui 300 Kabyles baptisés — en dehors des villages chrétiens — et 50 catéchumènes.

C'est peu, si l'on compare ce résultat aux splendides floraisons chrétiennes qui se sont épanouies en d'autres endroits de la terre africaine, mais c'est beaucoup, si l'on tient compte du tempérament spécial du Musulman. D'ailleurs, l'élan est donné et les perspectives sont meilleures.

LA MISSION DU P. FORBES

Le R. P. Forbes est un Canadien, comme nos lecteurs le savent déjà. Il est venu au pays pour recruter des vocations, et il compte faire le tour de nos collèges et de nos couvents. Notons que quatre jeunes Canadiennes sont déjà enrôlées dans l'Ordre des Soeurs Blanches. Ce sont : Mesdemoiselles Crévier, Bourque et Morin, de Montréal, et Picard, de Québec. Le P. Forbes a un frère d'armes de son pays; le P. Beauchamps, qui est actuellement diacre.

Le P. Forbes a parlé, hier soir, au Couvent d'Hochelaga. A l'Union Catholique, dans l'après-midi, M. Lagacé et le R. P. Lalande, lui ont rendu hommages en termes très élogieux.

EN AFRIQUE SUD

Le général Botha échappe au général French, qui croyait le tenir

Dewet est toujours dans la Colonie du Cap

De Aar, 26 — Le général DeWet, accompagné de M. Steyn, a de nouveau traversé le chemin de fer au nord de Kransluf, hier.

La rivière a crû de cinq pieds la nuit dernière.

La pluie tombe encore en abondance et on croit qu'il est impossible que les Boers puissent traverser la rivière. Le colonel Thorneycroft, qui est parti d'ici par chemin de fer, hier, les suit de près. Plusieurs autres colonnes convergent sur DeWet.

Cape Town, 26 — On rapporte que le commandant général Botha, avec 2,000 hommes, s'est échappé de la poursuite de French, dans la direction de Koomatipoort.

Cape Town, 26 — Les Boers attaquent le village de Richmond, dans le centre de la colonie du Cap, et on envoie des renforts de Hanover Road.

Londres, 26 — M. Brodrick, secrétaire de la guerre, parlant sur une motion de publier la procédure de la cour d'enquête, a dit que c'était toujours l'intention du gouvernement de faire une enquête sur la conduite de la guerre de l'Afrique Australe, lorsque la guerre sera véritablement finie.

Personne ne peut dire que la guerre est réellement terminée tant que 250,000 hommes sont engagés dans des opérations militaires.

Le Cap, 26 — Les Boers ont établi un camp sur un point situé à quatre heures de marche de Cradock, sur le chemin de fer de Port Elizabeth. Ils interceptent les courriers et capturent les patrouilles.

Le "South African News" conseille une coalition des forces combattantes entre les forces sud-africaines et les races de couleur contre les mineurs et les capitalistes de l'Afrique australe qui, dit le journal, introduisent un système d'esclavage.

Le Cap, 26 — On dit que le commandant Piet Fourie et plusieurs centaines de boers du district de DeWetsdorp, consentiraient à se rendre si le commandant reçoit une proposition directe du général Kitchener.

Londres, 26 — M. W. Stead, directeur de la "Review of Reviews", a donné son opinion sur la conduite de l'Amérique fournissant à l'Angleterre des chevaux pour l'Afrique du Sud :

"Si le chameau, dit-il, est le navire du désert, le cheval est le navire du "veldt."

"Les chevaux américains ont fait aux Boers, directement ou indirectement, plus de dommages que n'en ont fait à la marine américaine, dans la guerre de 1861-1865, et "l'Alabama" et les autres bateaux venus des chantiers anglais.

"Le traité de 1871 stipule qu'on devra exercer une juste diligence pour empêcher que les ports ne servent à des approvisionnements militaires. Mais le gouvernement des Etats-Unis a permis à la Nouvelle Orléans de devenir un dépôt de remonte anglais pour la guerre d'Afrique.

"Si les Boers pouvaient mener les Etats-Unis devant un nouveau tribunal arbitral de Genève, ils obtiendraient de gros dommages-intérêts.

"Mais les républiques africaines sont petites et faibles, aussi la grande république, nominalement neutre, peut se permettre de fournir les moyens indispensables à leur destruction."

La Grippe, un fléau pire que la peste

Sévit avec fureur dans les grandes villes des Etats-Unis et sera bientôt à nos portes. Evitez-la, en fortifiant votre système général. Se vend partout. Le VIN MORIN "CRESO-PHATES" est le seul tonique à prendre. 86—m—n

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Nous serions à la veille d'entrer dans une période de prospérité

DEUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES CORPORATIVES

Les grands lacs vont devenir la proie du syndicat Rockefeller-Morgan

LA MUTUALITE CHEZ LES MAÇONS

La quantité d'arsenic qui entre dans la bière

Le travail des enfants

La "Gazette", de Montréal apprécie comme suit la situation des ouvriers en Angleterre, nous traduisons textuellement :

"Le public anglais vient de recevoir une pénible leçon des effets que peut produire le travail à bon marché, à l'occasion de la mort d'un cerdonnier juif de Londres, du nom d'Altman.

"A l'enquête il a été prouvé que cet ouvrier ne recevait que 40 cents pour finir une douzaine de paires de chaussures, ce qui exigeait six heures de travail. En travaillant vingt heures par vingt-quatre il faisait un salaire de moins d'un dollar par jour, et il était obligé de s'astreindre à ce surmenage afin de conserver sa situation. S'il avait refusé du travail, il aurait été congédié. Il se coucha un soir, vers minuit, et se leva vers deux heures du matin, pour se pendre, dans un moment de désespoir. Le verdict du jury a été "suicide en un moment d'aliénation mentale, causé par le surmenage et un salaire trop minime pour lui permettre de vivre lui et sa femme".

* * *

L'Union des ouvriers maçons s'est réunie, hier soir, dans son local, édifice de l'Union Saint-Joseph. On s'est de nouveau occupé du taux des salaires pour le printemps. La réponse des patrons continuent à être favorables au tarif de vingt-cinq cents de l'heure et si les adhérents continuent à assister aux assemblées de leur union et à montrer un peu de fermeté à l'égard des quelques patrons récalcitrants, il n'y a aucun doute qu'ils réussiront à obtenir ce qu'ils demandent, d'après le rapport des officiers.

Il a été également résolu qu'aussitôt que l'Union aura atteint le nombre de quatre cents membres, il sera payé à tout adhérent victime d'un accident en traçevant trois dollars par semaine pendant les six premières semaines qu'il sera privé de travail. A la mort d'un membre en règle avec la société, sa famille recevra une somme de cent dollars.

Lundi prochain, l'Union aura une assemblée extraordinaire et le bureau espère que tous les adhérents se feront un devoir d'y assister.

* * *

L'Union des plâtriers aura une assemblée extraordinaire demain soir, dans son local, 560, rue Dorchester, à laquelle les adhérents sont convoqués d'urgence. Les affaires à transiger sont d'une telle importance que le bureau a cru faire publier cet avis spécial, afin qu'aucun des membres ne puisse critiquer ce qui se fera à cette assemblée, s'il n'est pas là pour émettre son opinion et voter suivant son désir.

* * *

D'après l'ensemble des rapports des correspondants locaux de la "Gazette du Travail", le travail promet d'être abondant dans tout le Canada aussitôt que la saison d'hiver sera écoulée. Nous souhaitons que ces prédictions optimistes se réalisent. Cependant, lorsque nous parcourons ces rapports attentivement, il semble que certains détails trahissent l'inquiétude des publicistes du journal officiel. De plus, nous y avons relevé certaines inexactitudes qui nous font douter que ces rapports aient été faits avec tout le soin désirable. On y voit par exemple que le travail dans les manufactures de chaussures à Montréal est très actif. Or, cela est absolument contraire à la vérité, puisque les cordonniers n'ont jamais autant souffert du chômage depuis plusieurs années que cet hiver.

Plusieurs correspondants en outre, tout en déclarant que le travail est relativement abondant signalent la fermeture de plusieurs fabriques et de nombreux cas de chômage dans différentes industries.

* * *

Rappelons aux charpentiers-menuisiers isolés ou syndiqués qu'ils sont invités à assister à une grande assemblée publique corporative convoquée par l'Union 134 de la Fraternité des Charpentiers-Menuisiers, et qui aura lieu ce soir, au No 360 de la rue Dorchester, à l'angle de la rue Saint-Laurent. Chaque ouvrier de l'un ou de l'autre de ces métiers devraient se faire un devoir de se rendre à cette réunion à laquelle des orateurs éloquents adresseront la parole.

* * *

L'Union des tonneliers a convoqué une grande assemblée des ouvriers de ce métier, unionnistes ou non, pour ce soir, au No 662 1-2 de la rue Craig. Plusieurs orateurs adresseront la parole. Il serait sage que tous les ouvriers de ce métier assistent à cette réunion, à laquelle des questions relatives à l'amélioration du sort de chacun seront discutées.

* * *

L'Union des barbiers a voté une résolution à l'effet d'engager ses adhérents à n'acheter que des chaussures portant le label de l'Union. La fête annuelle de cette organisation aura lieu prochainement.

* * *

Le "trust" Rockfeller-Morgan, après s'être rendu maître d'une bonne partie des chemins de fer américains, de toutes les acieries, de toutes les mines de fer, de la plus grande partie des mines de houille, et de tous les puits de pétrole, est à s'emparer de tous les vaisseaux des grands lacs. Lorsque ce dernier accaparement sera réalisé, on pourra dire que la prédiction des ouvriers organisés est accomplie : "Que toutes les affaires américaines seraient contrôlées par quelques capitalistes de New-York, auxquels le gouvernement lui-même serait soumis."

* * *

La première année d'exploitation des tramways municipalisés de Sunderland, en Angleterre, a donné un bénéfice net de $10,000. On espère que l'année 1901 triplera ce revenu. La population de cette ville est d'environ 125,000 âmes.

* * *

Lundi de la semaine dernière, le Congrès américain votait une subvention de $5,000,000 pour aider la compagnie de l'Exposition Internationale qui se tiendra à Saint-Louis, Missouri, en 1903, sans avoir voulu y mettre comme condition, ainsi que le voulait les partisans outrés de l'observance du dimanche, l'interdiction d'ouvrir le jour du Seigneur.

* * *

Il y a dix députés ouvriers dans le parlement autrichien.

* * *

La ville de Tunbridge Wells, en Angleterre, vient d'établir le premier service municipal de téléphones dans ce pays, avec quatre cents souscripteurs.

* * *

Les chimistes du département d'hygiène de la municipalité de Liverpool ont été d'accord à déclarer dans une enquête sur la falsification de la bière, tenue récemment, que les buveurs de ce liquide à Liverpool consommait 300 livres d'arsenic, assez pour empoisonner un million d'individus s'il leur était administré en une seule fois et à dose égale.

* * *

Seize mille enfants sont employés dans les manufactures du Massachusetts. Les patrons font actuellement des efforts inouis pour empêcher que la loi de cet Etat, protégeant les enfants contre le travail exagéré, soit rendue plus efficace qu'elle ne l'est maintenant. Les piastres étant devenues plus précieuses que la vie humaine, il est douteux que le nouveau projet de loi puisse être voté.

* * *

Claude Johnson, de Kansas City, a été condamné à cinq ans de pénitencier, la semaine dernière, pour avoir volé un vase en cuivre de la valeur d'un dollar, et E. P. Bentley, secrétaire de la "Goldstone Gold Mining Company", de Colorado Springs, Colorado, à six mois de prison pour avoir émis pour $60,000 de fausses obligations.

* * *

Dans la presse et dans les milieux intéressés, on a feint pendant longtemps, de confondre les sociétés ouvrières corporatives, avec les socialistes et les anarchistes ; maintenant, on se contente de faire entendre que les socialistes et les anarchistes appartiennent à une seule et même école. C'est un bon point de gagné pour les corporations ouvrières.

LA MAISON HAMILTON

NOUVELLES SOIES DU PRINTEMPS

Les dernières productions des meilleurs fabricants de Suisse et de France, en couleurs et et en patrons qui donneront satisfaction aux gens les plus difficiles, et en une variété suffisante pour répondre à toutes les demandes, les prix, si l'on tient compte des qualités, sont excessivement modiques.

Ce sont toutes des pures soies Taffeta françaises, dans les couleurs les plus nouvelles pour le printemps et en effets unis, la verge..... 75c

Nouveau satin Duchesse avec raies GREGONNE cordées et une magnifique variété de nouvelles nuances convenables pour le printemps, une vraie nouveauté, la verge..... $1.25

Soies françaises, la dernière nouveauté parisienne en soie à blouses, est une soie Taffeta avec une combinaison d'effets carreautés en satin et GREGONNE rayés dans les nuances parisiennes les plus nouvelles, prix $1.25

Nous venons de recevoir de notre Agent, à Paris, 25 longueurs de Blouses, 4 verges chacune, les plus nouvelles créations des " Métiers de Lyon," pas deux semblables. Nous sommes les seuls qui les vendions. Les prix, la verge, varient de..... $1.75 à $3.50

Ces Soies valent la peine d'être vues.

Nos Nouvelles Etoffes qui se Lavent sont prêtes

Nous n'avons jamais eu un stock d'étoffes qui se lavent qui nous plaisent autant que les nouvelles importations du printemps que nous offrons en vente cette saison. Les qualités, les assortiments et les valeurs sont meilleurs que jamais. Venez les voir.

Indiennes anglaises très larges, de couleurs non changeantes, les plus nouvelles, dessins rayés et fleuris, la verge..... 10c

Foulardine, une nouvelle étoffe qui se lave, une reproduction exacte des célèbres soies Foulard françaises, nuances et dessins exquis, la verge 29c

Galatéas, Zéphirs, Dimitie rayé, la populaire étoffe pour vêtements d'été, en une variété infinie de jolies couleurs et splendides dessins, à des prix variant (la verge) de..... 15c à 35c

Echantillons des marchandises ci-dessus envoyés aux clients qui demeurent en dehors de la ville.

Les dames de New-York portent d'immenses bouquets de nouvelles violettes du printemps, attachés avec du ruban violet. Nous en offrons maintenant en vente. Violettes (le bouquet) de..... 2c à 75c

LA MAISON HAMILTON

Rues Sainte-Catherine, Peel et Carré Dominion.

L'HONORABLE M. GOUIN

Sera banqueté par ses amis, le 9 mars prochain

Les amis de l'honorable M. Lomer Gouin se préparent à offrir au ministre des Travaux Publics, le 9 mars prochain, un banquet. Les organisateurs du banquet annoncent la présence de sir Wilfrid Laurier, des honorables M. Tarte, M. Bernier, M. Fitzpatrick, sénateurs Dandurand, Mackay, Thibaudeau, Casgrain, de MM. V. Geoffrion, T. Fortin, J. A. C. Madore, R. Lemieux, D. Monet, F. O. Dugas et autres députés.

Le contingent de Québec comprendra les hons. MM. Archambault, Déchêne et Turgeon, les hons. MM. Mathieu, Bryson, Ward, Pérodeau, l'hon. C. Langelier, MM. Ph. Roy, H. Champagne, Dr Lacombe, J. Décarie, Dr Lalonde, et De Grosbois, Watts, M. Perrault, C. B. Major, F. X. Dupuis, W. A. Weir, M. Hutchison, James Cochrane, C. A. Chênevert et autres députés.

Le maire Préfontaine sera présent de même que l'hon. M. Brodeur, président des Communes et l'hon. M. Rainville, président de la Chambre de Québec.

UNE AMALGAMATION

Un comité se forme, pour l'érection d'un monument à la mémoire des soldats d'Afrique

Le comité exécutif chargé des souscriptions pour l'érection d'une statue à Lord Strathcona s'est joint à celui du monument aux soldats canadiens (Canadian Soldier Monument). Le résultat de cette amalgamation sera un monument pour perpétuer le souvenir de l'envoi des troupes dans l'Afrique-Sud par le Canada et du patriotisme sans précédent de Lord Strathcona.

Cette union des deux comités a été approuvée à une assemblée générale des citoyens tenue hier, au St Lawrence Hall.

Un comité exécutif a été choisi pour diriger le projet.

On a décidé aussi de nommer un comité qui décidera quelle forme sera adoptée pour ce tribut d'hommage aux soldats canadiens décédés en Afrique.

Ce dernier comité est composé de l'hon. M. Drummond, Sir W. Van Horne, Hugh Graham, James Ross, R. B. Angus, Dr Peterson, Richard White, l'hon. J. D. Rolland.

Voici les noms des membres du comité chargé de prélever les souscriptions :

Son Honneur le maire Préfontaine, G. A. Drummond, l'hon. L. J. Forget, l'hon. J. D. Rolland, l'hon. Sir A. Lacoste, le Dr W. Peterson, le Rév. Dr Barclay, R. B. Angus, E. S. Couston, R. Wilson-Smith, H. Laporte, James Ross, H. Stikeman, hon. R. Mackay, M. James Crathern, M. S. Finley, Montague Allan, le lieut.-col. Henshaw, D. MacMaster, John A. Taylor, le juge Mathieu, James Paton, George Caverhill, le commandant du district militaire, Hugh Paton, l'hon. J. I. Tarte, H. Markland Molson, l'hon. sir M. M. Tait, sir Wm Macdonald, sir W. Van Horne, Hugh Graham, Richard White, J. R. Dougall, J. S. Brierley, l'hon. T. Berthiaume, L. J. Tarte, le major Macaulley, le lieut.-col. Whitehead, F. L. Béique, Dr Adami, Henry Brophy, président de la M.A.A.A., Fred. Meredith, les commandants des différents bataillons de Montréal, ainsi que tous les présidents de sociétés nationales.

Les plus grands pianistes du monde

Paderewski, Sauer, Rosenthal, de Pachman, d'Albert et Moszkowski ont tous écrit leurs louanges enthousiastes en faveur de ce merveilleux pianiste automatique, le Pianola. Qu'est-ce que le Pianola ? Pourquoi a-t-il attiré l'attention et l'approbation universelle des plus grands musiciens du monde ? La réponse est dans l'instrument lui-même. Venez l'entendre à nos salles de pianos.

Paderewski qui a passé sa vie à l'étude du piano et qui est reconnu comme le maître de cet instrument, écrit: "C'est la perfection même." En dépit des assertions au contraire, le Pianola est le seul pianiste automatique qui ait jamais reçu l'approbation des musiciens.

Catalogues illustrés gratis. L. E. N. Pratte et Cie., No 2461 rue Ste Catherine, près de la rue Drummond, seuls représentants de la compagnie Eolienne, Mason et Hamlin, Kranich et Bach, Gabler, Fischer, Tonk et Regina, de New-York.

Extinction de Voix—BAUME RHUMAL

UN POMPIER VETERAN

M. J. J. Cairns, officier de la "Montréal Veterans Firemen Association", est retenu par la maladie depuis une huitaine à sa résidence, au No 307 de la rue des Seigneurs. Espérons qu'il n'y a rien de grave.

ETONNANTE FECONDITE

La soeur de notre estimable artiste canadienne, Mlle Duvernay, directrice de théâtre à Saint-Henri, Madame Albert Cadieux qui demeure à Saint-Hyacinthe, bien que n'étant âgée que de 37 ans, vient de donner le jour à son dix-huitième enfant.

LA CAVALERIE STRATHCONA

Sera bientôt à Montréal

Ainsi qu'on a pu le constater par les journaux, la cavalerie Strathcona s'embarquait samedi dernier pour le Canada et ces braves seront au milieu de nous en moins d'une quinzaine de jours.

A cet effet nous publions la correspondance suivante qui nous est arrivée hier: Editeur de "La Presse".

Cher monsieur,

"Les citoyens de Montréal n'ont certainement pas oublié le fait que dans une semaine ou deux, nous aurons la visite d'une troupe de cavalerie forte de deux cent cinquante.

Je veux dire la cavalerie Strathcona qui s'embarqua pour le Canada samedi dernier.

Ne serait-ce pas une occasion propice pour prouver à ce grand vieillard canadien qui fit tant pour la ville de Montréal, tout ce que les citoyens de votre ville pensent de lui, de sa noble générosité et de son chaud patriotisme, en lui faisant une réception digne de lui et de ceux qui l'ont suivi sur les champs de bataille.

Les banques, les marchands, les notables, tous devraient s'efforcer pour accueillir ces braves.

Qui prendra l'initiative ?

UN ADMIRATEUR.

GRAND SMOKING-CONCERT

A l'occasion de l'anniversaire de Paardeberg

Hier soir, les sergents majors de la brigade de Montréal se sont réunis et ont organisé un Smoking Concert, qui doit avoir lieu demain.

Sont invités à cette fête de sous-officiers, tous les membres des contingents, l'école militaire de Saint-Jean, l'état-major du commandant du district et tous les commandants de Montréal.

Le concert sera sous la présidence du col. Peters, et sous le patronage du maire Préfontaine.

Les soldats du Transvaal seront en khaki et les sergents de Montréal en petite tenue.

Ce Smoking Concert est donné à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de l'aardeberg.

La Bronchite—BAUME RHUMAL

Scroggie

"Les Modes vont et viennent, Mais nous sommes toujours là."

Nous achetons nos Marchandises en temps opportun, voilà pourquoi nous pouvons vous offrir maintenant les plus nouvelles marchandises du printemps.

Nous n'avons jamais eu un assortiment aussi varié et vous n'avez jamais vu, depuis longtemps, un si bel étalage. Quand nous vous disons que nos marchandises sont marquées aux plus bas prix possibles et qu'elles possèdent les qualités que vous désirez, soyez persuadé que nous disons la vérité.

Venez les examiner et vous ne pourrez faire autrement que de corroborer sous tous rapports nos avancés.

N. B. Nous sommes maintenant prêts, dans notre Département des Costumes faits par tailleurs, à exécuter vos commandes sous le plus court délai.

COUVREPIEDS

Nous venons de recevoir une consignation de Couvrepieds blancs crochetés que nous avons marqués à bas prix.

Couvrepieds aivéolés, 9-4, 79 cents.
Couvrepieds aivéolés, 10-4, 95 cents.
Couvrepieds crochetés, 10-4, 98 cents.
Couvrepieds crochetés, 10-4, $1.39 et $1.59.
Couvrepieds crochetés, 11-4, $1.45, $1.69 et $1.89.
Couvrepieds crochetés, 12-4, $1.65, $1.95 et $2.00.

Les plus nouveaux Couvrepieds finis satin.

9-4	A $1.25, $1.35, $1.39, $1.55, $1.69, $1.69, $1.75, $1.89, $2.10.	
10-4	A $1.25, $1.39, $1.69, $1.75, $1.85, $1.89, $2.00, $2.10, $2.39,	$2.50.
11-4	A 2.25, 2.50, $3.00, $4.00.	
12-4	A $2.00, $2.49, $2.59, $2.75, $2.79, $3.00, $4.45, $4.89, $5.45.	

Couvrepieds Alhambra de couleur

Un gros assortiment de ces couvrepieds, rouge et blanc et bleu et blanc, à des prix variant de 59c à $1.69.

TOILES

Nappes en damas et serviettes à l'avenant, en une grande variété de patrons et de différents prix.

NAPPES, 2 verges de largeur, par 2½ verges de longueur, à $2.29.
Serviettes, 16 x 16, à $1.19 la douzaine.
Serviettes, 18 x 18, à $1.49 la douzaine.
Serviettes, 24 x 24, à $2.95 la douzaine.
PATRONS, marguerites jaunes, dessins conventionnels, feuille de trèfle.

NAPPES, 2 verges de largeur par 2½ verges de longueur, à $2.25.
SERVIETTES, 19 x 19, à $.45 la douzaine.
SERVIETTES, 22 x 22, à $2.75 la douzaine.
PATRONS Shamrocks, fleurs de pommier, adiante, bourgeons de roses.

NAPPES, 2 verges par 2½ verges, à $2.69.
SERVIETTES, 20 x 20, à $2.35 la douzaine ; 24 x 24, à $3.29 la douzaine.
PATRONS, Shamrocks, pavots, fleur de lis.

Dept. des Rideaux

Tapis de table et Portières—Bel assortiment de couleurs. Voici les prix :

Tapis de table en chenille :
4-4 à 69 cents chacun.
8-4, à $2.85 chacun.
6-4, à $1.29 chacun.
10-4, à $3.49 chacun.

Tapis de table Tapestry :
4-4 à 69 cents et $1.29.
8-4, à $1.95, $2.59, $2.69 et $3.49.
10-4, à $3.50, $3.75, $5.89, $5.95.
6-4 à $1.49, $1.95 et $2.25.
12-4, à $4.39, $5.69.

Portières en chantille, dans toutes les nuances les plus nouvelles.
3 verges de longueur, à $3.00, $3.25, $4.00, $4.15 la paire.
Portières en chenille de grandeur extra, à $9.65 la paire. Grandeur 1¾ verge par ¾ de verge.
Portières en damas et en tapestry.
3 verges de longueur, à $2.50.
1 3-8 verge, par 1 3-8 verge de longueur, à $3.95.
1 3-8 verge par 1 3-8 verge de longueur, à $5.39.
1 3-8 verge par 1 3-8 verge de longueur, à $5.69.

RUBANS

Rubans de soie noirs, blancs et de couleur.
1 pouce à 6½ cents.
1½ pouce à 9½ cents.
Rubans de satin, noirs, blancs et de couleur.
2 pouces à 15 cents.
3 pouces à 21 cents.
1 pouce à 6 cents.
1½ pouce à 8 cents.
2 pouces à 13 cents.
3 pouces à 19 cents.
Rubans de Dresde, avec bord de couleur, ce qu'il y a de plus nouveau pour cravates, 35 cents et 45 cents.
Rubans en soie de Chine, 6½ pouces de largeur, un ruban de première classe qui se lave. Spécial, à 59 cents.
Rubans en satin Duchesse, 5 pouces, avec soie sur un côté et satin sur l'autre, à 69 cents.

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste Catherine.

Dentofoss Pour les Dents **25¢**

mjs—n

FIT-REFORM CLOTHING

DANS UN SEUL MAGASIN

2344 Rue Ste Catherine

En face de chez John Murphy & Co.

28—m—n k

BUREAUX A Louer

Street Railway Chambers

Se présenter à Chambre 14.

4—n

A LOUER

Plusieurs beaux bureaux, dans la batisse de LA PRESSE. S'adresser à l'Administration. 29—n

EXPOSITION DE MODES DU PRINTEMPS

CHEZ

S. F. McKINNON & CO.

La première exposition de modes du printemps, à Montréal, aura lieu *Lundi*, le 4, et les 5, 6 et 7 de mars. Nous étalerons un magnifique assortiment de patrons de CHAPEAUX, BONNETTES et ARTICLES DE MODE, GARNITURES DE CHAPEAUX, CHAPEAUX GARNIS prêts à mettre, importés et américains, convenables pour ceux qui tiennent des magasins généraux, ainsi qu'un lot complet de COSTUMES, JUPES, GILETS et COLLERETTES, faits par les tailleurs de McKinnon. L'assortiment est maintenant complet dans tous les départements ; nous sommes en état de servir les clientes qui voudront bien nous honorer d'une visite avant les jours de l'exposition.

S. F. McKINNON & CO., LIMITED.

230 RUE McGILL. **Téléphone Bell Main 372.**

TEMPERATURE

Toronto, 26.—Forts vents du Sud-Ouest, beau et plus froid aujourd'hui. Beau et froid demain.

Montréal, 26 février 1901.

Température d'après le thermomètre de MM. Hearn et Harralson, Nos 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Maximum aujourd'hui.	34
Maximum l'an dernier.	0
Minimum aujourd'hui.	12
Minimum l'an dernier.	—15

Baromètre — 8heures a.m., 29.60 ; 11 heures a.m., 29.60 ; 1 heure p.m., 29.60.
— Au-dessous de zéro.

CE QU'ON APPELLE NAVIGUER EN EAU CLAIRE

Nous lisons dans le "Soleil" d'hier :

Une personne qui vient de parcourir une partie du bas du fleuve nous apprend que près de Matane, il a vu sur le fleuve, aussi loin que la vue portait, un champ de glace qui s'amoncelait dans le golfe.

Il prétend qu'il y a un parcours d'au moins 25 milles de longueur du fleuve couvert par la glace.

FEU M. C. J. MARCHILDON

Mort subite d'un citoyen bien connu du comté de Nicolet

Hier après-midi, est mort à Doucet's Landing, l'un des citoyens les mieux connus du comté de Nicolet, M. Charles-Joseph Marchildon, de St. Pierre les Becquets.

M. Marchildon était parti le matin même de St Pierre et en arrivant à Doucet's Landing, il descendait de voiture, lorsqu'il s'affaissa sans vie.

M. Marchildon, qui avait été préfet du comté, avait environ 55 ans. Il était cousin de M. Marchildon, agent de la compagnie Richelieu, à Batiscan; beau-père de M. Bosclair et père de M. Alfred Marchildon, tous deux avocats à Trois-Rivières.

Ses restes mortels resteront à Doucet's Landing jusqu'à ce que l'enquête sur sa mort ait eu lieu.

HEUREUSE GUERISON

Le pompier Nelson parfaitement rétabli, par le Dr Plamondon

On se rappelle que le 4 janvier dernier, le pompier Edouard Nelson, du poste No 6, et domicilié rue Marie-Anne, 501, fut victime d'un pénible accident qui faillit lui coûter la vie.

Un incendie s'était déclaré chez M. Wait et Cie., rue St Antoine. Le pompier Nelson en entrant bravement dans l'édifice en flammes fut projeté par une violente explosion contre la rampe d'un escalier. On l'avait recueilli sans connaissance. Depuis cet accident, il était devenu complètement sourd. Il était allé consulter plusieurs spécialistes qui déclarèrent ne pouvoir rien faire pour lui.

M. Nelson était malade depuis six semaines, lorsque finalement il alla voir le Dr Edouard Plamondon, rue Saint-Denis, 139.

Cet habile médecin eut aussitôt à coeur de guérir son patient, et il fit si bien qu'en peu de temps, le pompier Nelson devint parfaitement rétabli et maintenant il vaque à ses occupations comme auparavant.

UNIVERSITÉ LAVAL

Conférence de M. l'abbé G. Bourassa

La conférence du mercredi, 27 février, sera donnée par M. l'abbé G. Bourassa.

Sujet: "L'inspiration des Saintes-Ecritures." Vraie et fausses notions. Le dogme catholique et les opinions théologiques. L'inspiration intégrale ou limitée.—Théologie et psychologie, à 8 heures p.m., dans la salle des conférences au premier étage.

CE DISPARU

Quelques traits propres à le signaler

M. Joseph C. A. Destroismaisons, dont nous annoncions hier la disparition, mesure 5 pieds et 6 pouces. Il porte barbe et moustaches d'un blond roux. Sur la joue gauche il a une petite cicatrice. Il a les yeux bleus, le nez aquilin.

Lors de son départ il avait sur sa personne des cartes de collection.

Toute information à son sujet sera reçue avec reconnaissance au No 111, avenue Desjardins, ou au bureau de "La Presse".

ABUS DE CONFIANCE

Depuis quelque temps, une étrange maladie semble sévir parmi les commis de bar : un grand nombre d'entre eux ont été amenés à la cour de police, sous l'accusation de vol au détriment de leur patron.

Ce matin encore, Arthur Aumais, 23 ans, a été traduit devant Son Honneur le juge Choquet, pour avoir abusé de la confiance de M. Casimir Daoust, hôtelier, de la Place Jacques-Cartier, par qui il était employé.

Profitant de la maladie de son patron, au lieu de déposer dans la caisse les recettes de l'établissement, le prisonnier les plaçait dans son propre gousset.

Le détective Lamouche lui tendit, ce matin, un piège dans lequel il tomba, les yeux fermés ; puis, en compagnie du détective Sloan, il le mit en état d'arrestation.

Aumais a avoué sa faute, mais n'a pas reçu sa sentence aujourd'hui.

L'ENTRETIEN DES CHEMINS

L'hon. juge Lynch, du district de Bedford, a envoyé une longue circulaire à tous les secrétaires-trésoriers des municipalités de son district, leur démontrant l'utilité des bons chemins, leur indiquant les moyens à prendre pour les tenir en bon état et leur expliquant le code municipal quant au pouvoir des conseils municipaux en la matière.

L'INSPECTION DES VIANDES

Jeudi prochain, les docteurs McKeehan, Daubigny, McCarry, Demers et l'inspecteur M. Hamall, auront une conférence, pour discuter un système d'inspection des viandes apportées et vendues à la ville.

Le Concours de 'La Presse'

Coupon No 27

26 Fevrier 1901.

Voyage d'Europe-RIVET

LONDRES, ROUEN, PARIS

Nom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Détachez ce coupon et Conservez-le.

LES DOMMAGES

Causés par l'inondation de la rue Bleury

Les indemnités accordées aux intéressés

Le conseil de ville, à sa séance d'hier après-midi, sur la recommandation des experts et des avocats de la cité, a résolu de payer les indemnités suivantes aux personnes qui ont souffert par la rupture du tuyau de l'aqueduc, rue Bleury, il y a quelque temps :

John Cinch, $16.50 ; Mme Laury, $22.60 ; J. L. McGuigan, $57.95 ; Mme E. Moreau, $20 ; Henry Manning, $19.85 ; G. Berenati, $10.50 ; Mme Z. Tremblay, $47.60 ; Abraham Duperri, $29.25 ; Léon Rivet, $8.50 ; F. X. Moreau, $8.75 ; B. Derosa, $5.75 ; C. Mills, $30.50 ; F. Forget, $16 ; A. Lanctot, $4 ; L. P. Forest, $53.84 ; James McDonald, $8 ; dame veuve Ratelli, $53.80 ; Thos Sheahan, $16.50 ; Chs J. Viger, $7 ; Louis Robert, $29 ; Mme W. Somerville, $11.75 ; C. St Louis, $3 ; E. Walker, $5 ; J. Shannick, $5 ; D. McCrory, $5 ; Laing Packing Co., $80.50 ; E. Roberts, $26.25 ; R. J. Cullen, $13 ; I. O. Levesque, $826.27 ; I. Wynn, $1.25 ; D. Bond, $163.61 ; J. A. Mecall, $163.61 ; Mlle Gallimard, $6 ; Alfred Cooper, $5 ; Mme Mary McDonald, $14 ; Vve Audette dit Lapointe, $2 ; John Griffin, $5 ; Mme T. Atkinson, $12 ; Richard Keely, $20 ; dame W. I. J. Porteous, $10 ; G. M. Pratt, $2 ; Alph. Brouillet, $8 ; E. D. McMillen, $82.50 ; Patrick Quinn, $53 ; Frs Lessard, $6 ; Auguste Dufresne, $8.50 ; E. Ratelli, $5 ; dame Jacques Beaupré, $12 ; W. L. Scott, $50 ; dame Virginie Beaupré, $22 ; W. J. Laverty, $10 ; C. Vallières, $13 ; dame W. Cameron, $12 ; dame J. C. Murray, $15 ; dame H. Desmarais, $116.76 ; dame Donahue et Mlle Sheahan, $50 ; F. C. Pratt, $117 ; Mme M. Matheson, $126 ; Mlle B. M. Quinn, $166 ; Montreal Street Railway, $66 ; Mme Elise Aubin, $6 ; McCarthy and White, $126 ; Fraser Bros. $8,127 ; E. Sutherland and Co., $19. Montant total, $3,945.92. Le montant demandé était de $11,191.

Comme on le voit, nos experts ont diminué considérablement le chiffre, grâce à la promptitude avec laquelle, ils sont allés constater l'étendue des dégâts, de façon à donner un témoignage sûr.

UN HEROS

Qui échappe à un grand nombre de naufrages, mais qui périt dans le désastre du " Rio Janeiro "

Quand le bateau à vapeur "Rio Janeiro", de la "Pacific Mail Steamer Line", coula, l'autre jour, devant St Francisco, Harry A. Scott était au nombre de ceux qui furent précipités dans le gouffre.

Survivant de plusieurs naufrages, il était loin de croire que, cette fois, il devait périr, tant il est vrai que "tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse."

Scott était le fils d'un fermier de Brandon, Manitoba. A l'âge de neuf ans, en

M. H. A. Scott, un Canadien au nombre des victimes du naufrage du "Rio-de-Janeiro."

juin 1880, il prit voyage comme maître d'hôtel sur le vapeur "Islander", de la ligne Canadian Pacific, voyageant entre Victoria et Vancouver ; en moins d'une année, le "Islander" échouait sur les rochers de "Plumpas Pass."

Echappé au naufrage, trouva aussitôt une position comme gardien, à bord du vapeur "Queen", de la Pacific Coast Steamship Company. Deux ans durant, ce bateau eut une vraie bonne fortune, mais voilà que, par une nuit brumeuse, le "Queen" se perdit sur les rochers, près de Sitka, Alaska.

Echappé encore une fois, on revoit Scott sur le vapeur "Mariposa", de la Oceanic Company, qui fut pris dans un cyclone entre Sydney et Auckland. On croyait ce vaisseau perdu, quand, un jour, il entra au port, dans un état pitoyable.

Le bateau réparé, il fit un autre voyage, ayant notre héros Scott à son bord, cette fois, la divine Sarah Bernhardt était au nombre des passagers. Il y eut une révolte à bord du "Mariposa", et les maîtres d'hôtel, épousant la cause des officiers, subjuguèrent le reste de l'équipage en révolte, après une lutte corps à corps, très acharnée.

Le vapeur "New-York" de la malle de la "Pacific Mail Steamship", fut aussi la résidence flottante de notre héros, en qualité de second maître d'hôtel, faisant trafic entre San Francisco et Panama.

Au treizième voyage, le "New-York" échoua sur les rochers de San Francisco; plusieurs vies furent perdues, et Scott, ayant été remarqué par sa bravoure, en sauvant la vie des passagers, comme marque de reconnaissance de l'héroïsme dont il fit preuve à cette occasion, la Compagnie le nomma premier maître d'hôtel sur le "Rio Janeiro."

Au premier voyage, la machine se brisa et ont dût la réparer à Houg-Kong. Au deuxième voyage, le "Rio Janeiro" fut emporté par un cyclone, à plus de 1,000 milles en dehors de sa route. Au troisième voyage, notre malheureux, que plus d'une fois la mort avait respecté, coulait et disparaissait avec le "Rio Janeiro", qui s'est brisé sur les rochers, près de la "Golden Gate", jeudi dernier.

"GAT" HOWARD

La nouvelle de sa mort n'est pas encore officielle

(Spécial à "La Presse")

Ottawa, 26 — Le département de la milice n'a encore rien reçu d'officiel du Sud-Africain, au sujet de la mort de "Gat" Howard. On croit cependant à sa mort dans les cercles militaires.

L'HOPITAL CIVIQUE

Le conseil des dames en faveur de deux pavillons séparés

L'opinion du Conseil local des Dames de Montréal, ayant été demandée, relativement à la construction de deux hôpitaux civiques, a donné la réponse suivante :

"Les dames membres de la direction du Conseil Local sont d'avis que ce besoin d'un hôpital pour les maladies contagieuses s'impose. Elles désirent exprimer publiquement leur reconnaissance aux citoyens, membres du Conseil de ville ou non, qui, ayant en vue le bien général, ont écrit ou parlé en faveur de la construction de deux hôpitaux civiques dignes de la confiance du public.

"Elles sont convaincues que cette dernière condition est essentielle : la vie de nos enfants ne sera-t-elle pas confiée à ces institutions ? Elles espèrent que le contrat qui se doit signer donnera ample satisfaction à ceux qui ont à coeur de protéger la santé publique. Elles sont d'avis que les fonds nécessaires seront obtenus sans difficulté, si ce beau projet est réalisé, parce qu'il donnera satisfaction au plus grand nombre.

Ceux qui veillent à l'administration de nos affaires ne semblent pas se pénétrer de cet axiome: "L'on paie toujours avec plaisir pour une chose utile, et les entreprises à demi satisfaisantes n'éveillent qu'à moitié la générosité publique."

A STE CUNEGONDE

Il y a eu réunion du comité des finances, hier soir. On a décidé d'accorder de nouvelles licences qui seront soumises au conseil, à la séance de demain soir.

LA PULPERIE BELGO-CANADIENNE

Rapport important du Dr Delaney, au sujet de l'état sanitaire des camps de Kiskisnik

Le rapport suivant du Dr Delaney, confirme en tous points ce que nous avons expliqué, l'autre jour, relativement à la compagnie de pulpe belgo-canadienne :

A M. F. Van Bruyssel, Belgo-Canadian Pulp Co., Kiskisnik, P. Q.

Monsieur,

"J'ai l'honneur de faire rapport que, du 16 au 20 courant, j'ai fait la visite et l'inspection médicale des sept camps de la compagnie de pulperie belgo-canadienne, à Kiskisnik, et examiné la condition hygiénique et sanitaire des hommes qui y sont employés.

"J'ai dormi aux camps Nos 1, 4 et 7, et j'ai pris des repas aux camps Nos 1, 3, 4, 6 et 7.

"J'ai trouvé les camps bien chauffés à l'aide de grands poêles ; chaque camp a deux ventilateurs suffisamment grands pour le bâtiment, les planchers sont en bois.

"Les dortoirs sont secs et confortables.

"Au dépôt et dans tous les camps, j'ai fait l'inspection des provisions, que j'ai constaté être de première qualité.

"Au cours de ma tournée d'inspection, les vivres que l'on m'a servis étaient les mêmes que ceux que l'on sert aux hommes. Je les ai trouvés excellents et en abondance.

"Au camp No 1, j'ai trouvé les hommes en très bonne santé, et le camp en bonne condition sanitaire.

"Au camp No 2, un seul homme était malade, d'une attaque de grippe ; il était alors convalescent.

"Au camp No 3, je trouvai un homme souffrant de tuberculose pulmonaire, et un autre de la maladie de Bright. J'ai ordonné de les renvoyer dans leur famille.

"Au camp No 4, j'ai trouvé tous les hommes à l'ouvrage ; pas un ne s'est plaint.

"Au camp No 5, j'ai trouvé trois hommes en convalescence de la grippe et en état de reprendre leur ouvrage.

"Au camp No 6, j'ai trouvé trois hommes malades de la grippe, mais pas assez souffrants pour les renvoyer dans leur famille, vû qu'ils seront convalescents dans quelques jours.

"Au camp No 7, j'ai trouvé un homme atteint de la grippe et deux autres qui relevaient de cette même maladie.

"J'ai administré mes soins à tous ceux qui étaient malades et j'ai quelques médicaments avec des instructions sur la manière de les employer.

"J'ai aussi ordonné de faire une désinfection complète de tous les camps et donné des instructions de procéder à cette opération ; j'ai présidé personnellement à la désinfection du camp No 1.

"L'épidémie de la grippe a presque entièrement disparu des camps, à l'exception des camps Nos 6 et 7, où quelques hommes en sont encore souffrants, mais qui sont convalescents."

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

Signé, Wm. H. DELANEY, M.D.

Québec, 26 février 1901.

SESSIONS SPECIALES

Ce matin, le juge Desnoyers présidant la cour des Sessions rendit plusieurs verdicts très importants.

Les trois gaillards qui ont assailli et dévalisé O'Reilly ont ce matin, reçu leur sentence. Breton qui dit venir des Etats-Unis et dont les antécédents ne sont pas connus de la police ici, mais qui plaide coupable, est envoyé au pénitencier pour un terme de cinq ans. Jacques en étant à sa première offense,à un an de prison commune et Brière contre qui il y avait déjà deux mauvaises notes, sur sa conduite, mais qui en certains temps rendit des services signalés à la police, fut aussi condamné à un an de prison commune.

Ambrose Kennedy qui, la semaine dernière plaida coupable de vol avec effraction pour le montant de 1 dollar, trois mois de prison commune.

Le procès de Peter Finny, et Peter Hughes qui ont plaidé non-coupables de vol sur la personne de Mme Alexander Forbes au montant de $85.00, a été remis à jeudi, à cause de l'indisposition dont souffre actuellement, M. Cook de la poursuite. Le procès de A. Martineau est remis à demain.

Les trois gamins qui ont volé le cuivre des locomotives du C. P. R., Tisdale, Ryan, Reed, ont ce matin, reçu la sentence suivante : Tisdale et Ryan, chacun 9 mois de prison et Reed, deux ans au pénitencier.

David Barsalou, Bertha St Pierre, Onésime Pelletier et André Landerman, ont ce matin, manifesté leur intention de subir leur procès pardevant juré, le procès aura lieu la semaine prochaine.

William Martin, accusé d'avoir volé des tuyaux de plomb sur la rue DeLorimier dans la nuit du 8 au 9 février, dans la maison de Chs Sheppard, a plaidé non-coupable, procès jeudi.

POUR L'ASILE

Dans deux semaines, le Cercle Dramatique de St Henri donnera une série de représentations au profit de l'asile des Orphelines de la ville.

On jouera "Faust", "Michel Strogoff", "Silver King", et le "Medecin des Pauvres."

FAIM ET CRIME

Un individu du nom de Wm. Webb, âgé de 22 ans, sans doute poussé au crime par la faim, a été surpris par le constable spécial Emond, au moment où il dérobait trois poches d'avoine à un cultivateur.

En cour de police, Webb a été condamné à rembourser le prix de l'avoine volée, et en plus, il devra payer $5 d'amende ou aller passer un mois en prison.

NAUFRAGE

Manille, 26 — Le steamer "Newark" du département du quartier-maître, a fait naufrage, sur les côtes de l'île Catendhanas.

UNE GREVE

Plusieurs cordonniers-monteurs, chez MM. Ames, Holden & Cie, quittent l'ouvrage, après l'ordre de l'Union

Versions des patrons et des employés

L'Union des cordonniers-monteurs a ordonné, hier, à ses adhérents travaillant chez MM. Ames, Holden et Compagnie, l'une des plus importantes manufactures de chaussures du Canada, de quitter le travail. Cette action a été prise à la suite de plusieurs entrevues entre l'agent d'affaires de l'Union et les dirigeants de la manufacture, pour régler une difficulté relative aux machines à monter que l'on a récemment introduites dans cette manufacture.

Les ouvriers en grève disent qu'ils ne sont pas opposés à ce que les patrons emploient des machines à monter, mais ce qu'ils veulent, c'est que les ouvriers employés sur ces machines ne gagnent pas un salaire moindre que les ouvriers travaillant à la main. Les patrons, cependant, disent-ils, se sont refusés absolument à discuter aucun tarif des salaires et à la dernière entrevue qu'ils ont eue avec l'agent d'affaires de l'Union, ils ont déclaré net qu'ils ne voulaient rien céder ni entendre et que si les ouvriers n'étaient pas satisfaits ils n'avaient qu'à quitter les ateliers. C'est dans ces conditions que la grève a été déclarée.

Le conseil des cordonniers, réuni, hier soir, a décidé de faire imprimer trente mille circulaires pour être distribuées parmi les ouvriers organisés du Canada et particulièrement des provinces du Manitoba, de la Colombie Anglaise et du Nord-Ouest. Cette circulaire racontera simplement l'histoire des difficultés et demandera l'aide morale des ouvriers solidarisés du Canada.

L'Union, qui croit que l'intention de la maison Ames, Holden et Compagnie est de faire venir des ouvriers américains, pour remplacer leurs employés en grève, va prévenir l'officier du gouvernement qui a mission de faire observer la loi des aubains.

A la nouvelle qu'une grève importante avait éclaté parmi les cordonniers-monteurs employés à la manufacture de chaussures Ames, Holden et Cie., l'une des plus considérables du pays, un de nos représentants s'est immédiatement rendu aux bureaux de la compagnie situés au No 49 Square Victoria, afin de s'assurer jusqu'à quel point cette rumeur était fondée. Après quelques moments d'attente le représentant de "La Presse" a pu avoir une entrevue avec M. Jas. Redmond, vice-président et gérant-général de la compagnie.

Voici en substance ce que le gérant a répondu aux questions que lui a posées notre représentant :

"Cette grève mérite à peine de porter ce nom, puisqu'il n'y a en tout qu'une vingtaine d'ouvriers qui ont laissé l'ouvrage, ces quelques ouvriers nous ont causé beaucoup de troubles et d'ennuies depuis quelque temps ; tantôt ils demandaient à travailler à la pièce, tantôt il fallait les remettre à l'ancienne coutume, c'est-à-dire celle de les payer à la semaine.

Hier, ils sont allés trouver le contremaître, M. Beaupré, et lui ont dit que si la compagnie ne voulait pas leur accorder une augmentation de salaire qu'ils abandonneraient l'ouvrage, nous avons alors chargé M. Beaupré de leur dire que puisqu'il en était ainsi, il valait mieux pour eux de s'en aller immédiatement ; nous les avons remplacés de suite par d'autres ; de plus continue M. Redmond, nous considérons que ces quelques ouvriers ne sont pas compétents pour travailler sur les nouvelles machines dont nous avons fait l'acquisition, nous n'appréhendons aucun trouble ni grève et ce matin, tout était tranquille et il l'était normal dans nos ateliers,maintenant vous pouvez être assuré que nous ne les reprendrons pas à l'ouvrage, pour aucune raison ni considération."

TEMOIGNAGE D'ESTIME

Médailles d'or au contremaître Naud et au pompier Lacasse

Hier soir, un certain nombre de citoyens du quartier St Jean-Baptiste se sont réunis à la caserne de pompiers No 14 et ils ont présenté au contremaître Jean Naud, jr., ainsi qu'au pompier Lacasse, une médaille en or, en reconnaissance du dévouement dont ils ont fait preuve, en sauvant une femme et un enfant, lors de l'incendie sur la rue Sanguinet.

A MAISONNEUVE

Le Conseil s'est réuni, hier soir. On a adopté un compte présenté par M. Vanier, ingénieur de la ville.

Le contrat fait entre la ville et la compagnie du gaz a été finalement adopté après examen.

On a demandé à M. Vanier, hier soir, de faire un estimé du coût des travaux faits par la ville pour la compagnie "Montreal Water an Power Co." Maisonneuve a de vieilles réclamations contre la compagnie de l'eau.

Le Conseil s'est ajourné à mercredi.

MORT SUBITE

M. F. X. Benoit, âgé de 68 ans, est mort subitement, cette nuit, au No 47, Côte du Beaver Hall.

Les gens de la maison, voyant que M. Benoit ne se levait pas, allèrent frapper à sa chambre. Ne recevant pas de réponse, ils enfoncèrent la porte et virent qu'il était mort.

Le défunt était en pension à cette maison et vivait seul. Il se préparait à partir d'une semaine à l'autre.

Le coroner MacMahon, après s'être enquis des faits, a disposé du corps sans jury.

CONFRÈRE BLESSÉ

M. Alfred Marchand, attaché à la rédaction de "La Patrie", a reçu, ce matin, des blessures assez graves, en faisant une chute sur un trottoir. Nous espérons que notre confrère se rétablira promptement et pourra vaquer, comme auparavant, à ses occupations de journaliste.

A LA COUR CRIMINELLE

Edward Perry, pour détournement de fonds, au détriment de la "Ontario Wine Coy", a été condamné ce matin à subir son procès à la Cour du Banc du Roi.

CHRONIQUE DES INCENDIES

Hier soir, à 7.20 heures, un incendie qui a causé des dommages pour environ $300 s'est déclaré chez M. Mathieu, No 1005 avenue de l'Hôtel-de-Ville. A l'arrivée des pompiers, toute la maison était en feu et les édifices voisins étaient menacés. Les flammes ont pu, cependant, être maîtrisées.

LES TRAVERSES

On nous prie de dire que les traverses sur le fleuve entre Montréal, Maisonneuve et Longueuil, sont dans un parfait état et aussi solides qu'au commencement de l'hiver.

REVENU AU BERCAIL

George McGowan, le commis défalcataire de la maison Leeming et Miles, a comparu, ce matin, devant Son Honneur le juge Choquette.Le prisonnier a plaidé non coupable à l'accusation portée contre lui, après avoir formulé un plaidoyer de culpabilité, la semaine dernière. Il a alors été remis en liberté, sous un cautionnement de $2,000, en attendant l'enquête dans sa cause, qui aura lieu le 6 mars.

Le prisonnier est enchanté du voyage qu'il a fait à la Nouvelle-Orléans, dans les colonnes d'un journal du matin.

MORT D'UN VIEIL EMPLOYÉ

Les funérailles de feu Thos. A. Cahill ont eu lieu ce matin. Le défunt était l'un des plus vieux fonctionnaires des douanes, à Montréal. Il avait été mis à la retraite l'automne dernier. Il se tint sur les quais jour et nuit pour le dernier steamer de la saison, et c'est dans l'exercice de ses fonctions qu'il contracta une bronchite qui dégénéra en consomption.

LE CLUB BERNIER

Il y aura assemblée régulière du club demain soir, le 27, à 8 heures, au No 1959 rue St Hubert. M. Alphonse Primeau, avocat, et M. L. P. Dupré, avocat, seront les orateurs de la soirée. Tous les membres sont priés d'être présents. Des questions politiques très importantes y seront traitées.

CAMBRIOLEUR SOUS VERROUS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des cambrioleurs pénétrèrent avec effraction dans le magasin de chaussures de M. Watson, 725 rue Ste Catherine, et en enlevèrent des marchandises pour un montant de $200.

Des dégâts pour une somme peut-être plus considérable avaient été causés aux vitrines, aux portes et aux meubles de l'établissements.

Les détectives Richard et McLaughlin entreprirent de jeter un peu de lumière sur cette affaire, et après deux jours d'actives recherches, ils réussirent enfin à arrêter le coupable. C'est un jeune homme de 18 ans, du nom de J. Bte Beaupré, 106 rue Iberville.

Ce dernier a comparu ce matin, devant Son Honneur le juge Choquette, et s'est avoué coupable.

Sentence plus tard.

ACCEPTERA-T-ELLE ?

La condition imposée, hier, à la Banque de Montréal par le conseil

La Banque de Montréal acceptera-t-elle la condition qui lui a été imposée, hier soir, à la séance du conseil de ville, relativement à l'émission de l'emprunt de 81, 500,000 ? Telle est la question que l'on se pose aujourd'hui, à l'hôtel de ville.

L'amendement suivant, qui comporte une restriction sérieuse, a été adopté, et l'on croit que la banque ne l'acceptera pas. "Dans le cas où la cité refuserait d'accepter les soumissions reçues, ou dans le cas où l'emprunt, pour quelque raison que ce soit, ne serait pas négocié, la banque n'aura droit à aucune commission ou compensation, et que la banque soit notifiée en conséquence avant d'être autorisée à émettre des débentures."

Avis de cette résolution sera signifié aujourd'hui.

NOTES PARLEMENTAIRES

Ottawa, 26 — Le comité des comptes publics s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. D. C. Fraser.

L'opposition a demandé la production des comptes se rapportant à la construction du télégraphe du Yukon, par M. J. B. Charleson, et les comptes de M. Clute, commissaire enquêteur sur les difficultés des mineurs en Colombie Anglaise. Ce M. Clute réclame modestement $8,000 pour son voyage.

LA PICOTE A SUDBURY

Le 19 février, nous avons publié la dépêche suivante :

"Les officiers du bureau de santé provincial jettent la responsabilité de l'extension de l'épidémie de la petite vérole ici, sur l'ignorance des médecins qui n'auraient pas découvert chez les patients les germes de la terrible maladie.

"Il y a ici dix nouveaux cas de picote à ajouter dans d'autres endroits comprenant "Chelmsford et Massey.

"Les autorités du C. P. R. exigent des certificats des personnes embarquant aux endroits infestés."

En réponse à cet article, nous recevons la communication ci-bas :

Sudbury, Ont., le 23 février 1901.

Editeur de "La Presse."

Cher monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus votre entrefilet, par lequel vous faites dire aux officiers de santé du bureau provincial d'Ontario, que les médecins de Sudbury sont des imbéciles, eh bien ! cher monsieur, vous obligeriez beaucoup nos compatriotes — médecins français — en réfutant cette assertion, voici les faits tels qu'ils sont :

Sept ou huit individus atteints de maladies privées, ayant fait leur apparition dans le village, certains praticiens, sans clientèle, ont jeté haut les cris et se sont de cette manière, procurés du travail en faisant croire aux autorités que c'était la petite vérole. Il n'y a pas plus de variole à Sudbury que d'épidémie de choléra à Montréal.

Espérant, cher monsieur, que vous voudrez bien rétablir les faits dans votre prochain numéro et ainsi rendre justice à tous,

Nous sommes,

Vos très respectueux,

Dr ARMAND,
Dr SAINT-ONGE,
Dr AMBROISE,

Sudbury, Ontario.

LES PILOTES

M. C. Auger, de Lévis, président de l'association des pilotes de Montréal et Québec, était à l'hôtel Riendeau ce matin. Il est ici dans le but de porter en appel sa cause en rapport avec l'amende de $210 qu'il fut condamné à payer sur la demande des commissaires du havre et cela pour avoir accompli plus que les 30 voyages règlementaires durant la saison. M. Auger est appuyé dans sa démarche en appel, par MM. Robert Reford et Cie, agent de la ligne Donaldson, qui lui ont promis de couvrir toutes les dépenses encourues par cette démarche. Si M. Auger réussit en appel, toutes les amendes payées jusqu'à présent par les pilotes à la commission du havre, devront êtres remboursées aux pilotes, ce qui représentera plusieurs mille dollars tout en diminuant considérablement les pouvoirs de la commission dans leurs difficultés avec l'association des pilotes.

PERSONNEL

M. S. Savage, Ottawa, est au Queen's.

* * *

M. J. G. Godbout et M. T. Leduc, Beauce, au Queen's.

* * *

Le Dr J. L. Duval, Waltham, Mass., est descendu au Queen's.

* * *

Le capt. Geo. H. O'Farrell,surintendant des Phares du gouvernement, dans le bas du St Laurent, est au Queen's.

* * *

M. W. J. Poupore, ex-M. P., est descendu au St Lawrence Hall.

* * *

M. Geo. Ball, maire de Nicolet, et M.P., est au St Lawrence Hall.

* * *

M. E. R. Whitney et sa femme, Manchester, N. H., est au St Lawrence Hall. M. Whitney a un fort capital placé dans des intérêts de Montréal.

* * *

M. H. W. Redman, ingénieur civil bien connu de Toronto, est au St Lawrence Hall.

COTE SAINT-PAUL

La ville de la Côte St Paul a enfin décidé de s'éclairer à la lumière électrique. Un contrat a été passé, hier soir, avec la Royale, pour l'éclairage des rues et des résidences.

Dernièrement, le maire a signé un contrat avec la compagnie des tramways pour l'établissement d'une ligne à cet endroit.

L'INSPECTION DES POMPIERS

On se rappelle qu'à l'enquête que le comité du feu a faite, il y a quelque temps, après l'incendie du Board of Trade, il a été déclaré que les pompiers ou du moins les chefs, capitaines, etc., tout en étant tenus de visiter nos grands édifices, dans le but d'en connaître les altres, étaient souvent empêchés de remplir ce devoir important pour la sauvegarde même des propriétés, grâce au mauvais vouloir des occupants, qui refusaient l'admission.

Or, le chef Benoit a fait adresser, aujourd'hui, à chaque capitaine, la petite lettre d'introduction suivante, qu'ils devront présenter à qui de droit, lorsqu'ils voudront faire quelque part leur inspection réglementaire :

"Désirant obtenir toutes informations qui pourraient être utiles au service des incendies en cas de feu, je vous prie respectueusement de bien vouloir permettre au capitaine..... et à ses hommes, de faire l'inspection de votre édifice, et de faciliter leur tâche importante en leur accordant votre bienveillant concours."

Il est à espérer qu'avec cette recommandation ils seront bien accueillis partout.

LA BOURSE

Montréal, 26 février 1901.

Le Gaz n'a pas pu se maintenir aux cours cotés hier matin ; dès l'après-midi, il baissait à 207, ce ce matin, il n'est plus qu'à 203½, c'est-à-dire à 4½ points de réaction. La Royale, pour aller plus doucement, peut aller plus longtemps ; il a gagné aujourd'hui à un moment donné, 2¾ points sur hier ; puis il est revenu à 223½, conservant une hausse nette de 1¼ point. Les Tramways de Toronto ont été extrêmement actifs à la baisse ; il en a été vendu 2,500 actions, débutant à 109½, montant à 110 3-8 et clôturant à 110¼. Le Richelieu a été ferme, ainsi que les Tramways de Montréal et ceux de Twin City. Les ventes sont faibles. La War Eagle a eu son assemblée générale, aujourd'hui, à Toronto.

A Londres et à New-York, la bourse est à la baisse.

BOURSE DEMONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 17 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 p.m.

STOCKS	Vend.	Ach.	STOCKS	Vend.	Ach.
C.P.R.	90⅞	90¼	Dominion	.....	.....
D.S.S.& A.	6 ⅝	5⅜	Imperial R.	.....	.....
D.S.S.& A.p.	17	15	B. Hochel.	132	.....
C. Cabl.	168	166⅝	N.W.L., pref	.....	.....
" C. bds.	105	104	M. Cot. Co.	148	140
" R. Bds	100	102	C. C. C. M.	79	77
M. Tel.	173	171	" Bds	100	98
St.John R.	112½	112	D.C.M.Co.	90	89
R. et Ont.	110	109⅝	" Bds	.....	.....
R. et O. n.s.	.....	.....	D.Coal, Ptd.	110½	110
M. S. Ry.	267⅜	266⅝	" Com	39	35
M. Ry. n.s.	262	260	" Bds	.....	110⅝
M. Gas Co.	236½	235	P. H.& L.Co.	.....	.....
Bell T.	175	170	" Bds	25	.....
" Bds	115	110½	Land Gt Bds	.....	109
Roy. E. Co.	224½	224	Hôtel Wind.	.....	.....
For. Ry Co.	110½	110½	War Eagle.	52	51
H. Elec. T.	90½	90	Twin City	68½	68
" Bds	105	100	" Ptd	.....	.....
B. Montr.	260	255	Republic	41	40
B. Ontar.	.....	124	M. & London	.....	.....
B.B.N.Am.	.....	126	MtmO C. Bds	110	105
B. Molson	209	.....	Mch C. xdiv	135	.....
B. Toronto.	.....	.....	Virtue Ming	27	25
B. Ottawa.	.....	.....	Payne M.	45	45
B. March.	158	156	Fiem. C. C.	.....	.....
B. Royal.	180	178	L. & M. Co.	.....	.....
B. Mar. H.	.....	105	North St.	86	80
B. N. Scotia.	285	270	Inter. C. Co.	100	.....
East. T.B.	.....	.....	Ptd	100	.....
B. Québec.	125	.....	Laur. Pip. xd	120	110
B. Natio.	.....	.....	" Bds	105	.....
B. Union.	.....	.....	Nat. Salt C.	43	.....
B. of Com.	.....	150	" Ptd	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 20 à 90¾, 25 à 90¾.
Virtue — 1500 à 27.
War Eagle — 3000 à 51, 1000 à 52.
Dom. Coal Ptd. — 35 à 110½, 25 à 110¼, 50 à 110.
Roy. Elec. — 25 à 224, 150 à 225, 25 à 225 1-8, 25 à 226, 50 à 225½, 700 à 225, 100 à 224⅞, 25 à 224¼, 50 à 224¾, 225 à 224½, 50 à 224¾.
Twin City — 25 à 68½.
Dk of Com. — 1 à 152.
Mont. Gas. — 25 à 207, 200 à 203½, 100 à 203¾.
Mont. St. Ry. — 225 à 268, 50 à 267.
Com. Cable — 10 à 166¾.
Tor. Ry. — 200 à 103¾, 100 à 100 5-8, 850 à 110, 75 à 110 1-8, 25 à 110¼, 75 à 110 1-8, 5 à 109¾, 50 à 110 1-8, 15 à 110, 125 à 110 1-8, 125 à 110¼, 100 à 110 3-8, 50 à 110¼, 50 à 110 3-8, 700 à 110¾.